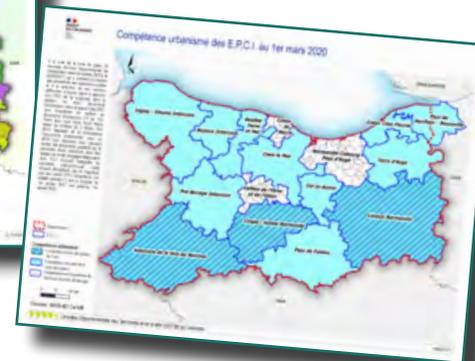
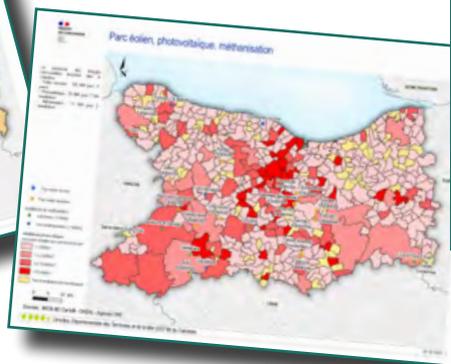
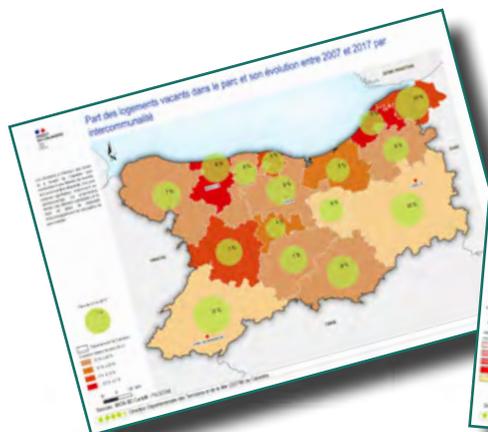




**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mémento 2020



Édito

J'ai le plaisir de vous présenter l'édition 2020 du mémento de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados. Ce mémento est avant tout une œuvre collective qui a mobilisé l'ensemble des services de la DDTM.

Pour cette nouvelle publication, le mémento continue de s'adapter aux évolutions territoriales et apporte les informations essentielles de connaissance du territoire à l'aide de cartes, tableaux et de chiffres clés. Il met en évidence les caractéristiques de la situation du département au regard des activités et missions des services de la DDTM.

Décliné en dix chapitres, le mémento couvre les principaux thèmes de la connaissance du département : l'habitat, l'urbanisme, les risques, les énergies renouvelables, la circulation et la sécurité routière, l'eau et la biodiversité, l'agriculture, la mer et le littoral. Cette année encore, de nouveaux sujets ont été approfondis pour apporter davantage d'éléments de contexte et de connaissance de notre département.

Ce mémento 2020 est d'ores et déjà disponible sur le site internet des services de l'État dans le Calvados.

Il a été conçu comme un outil pratique, documenté et de référence ; il vous revient de vous l'approprier, de participer à sa diffusion et de l'enrichir. Espérant que cette nouvelle publication répondra à vos attentes, je vous en souhaite une bonne lecture.

Laurent Mary



Sommaire

Le territoire du Calvados 4

Le territoire du Calvados.....	4
La démographie et l'économie.....	8
Les territoires de projet.....	14

L'habitat et la construction 15

La construction neuve.....	15
La dynamique des constructions et des besoins en logements.....	17
Le logement social.....	19
L'Agence nationale de l'habitat (Anah).....	25
Les programmes locaux de l'habitat (PLH) - PLUi valant PLH.....	32
L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).....	33
Les gens du voyage.....	35
La mérule.....	37
L'accessibilité.....	38

L'urbanisme 39

La planification.....	39
La compétence urbanisme.....	41
Les PLU, cartes communales et RNU.....	42
L'application du droit des sols (ADS).....	45
La consommation de l'espace.....	46
La taxe d'aménagement.....	47
La publicité.....	48
Les enquêtes publiques.....	48

Les risques 49

La situation des plans de prévention des risques (PPR) au 01/01/20.....	49
Le Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).....	52
PAPI.....	52
L'information préventive : dispositif d'information des acquéreurs et des locataires (IAL).....	53

Les énergies renouvelables 54

Les énergies renouvelables.....	54
L'éolien en mer.....	55

La circulation et la sécurité routière 56

Les infrastructures.....	56
Le bruit.....	59

Cartes du bruit stratégiques (CBS) et plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).....	60
La sécurité routière.....	61
L'éducation routière.....	65
Le transport routier.....	67
Les passages à niveau.....	69

L'eau et la biodiversité 70

L'instruction et le contrôle au titre de la police de l'eau.....	70
L'assainissement collectif.....	71
L'eau potable.....	74
Les milieux aquatiques.....	76
La compétence GEMAPI.....	78
L'atteinte du bon état écologique.....	79
Obstacles à la continuité écologique.....	80
Le domaine public fluvial (DPF).....	81
Les sites Natura 2000.....	81
Les zones naturelles et sensibles.....	83
La forêt.....	86
La chasse.....	88
La pêche en rivière.....	92

L'agriculture 93

L'agriculture dans le Calvados.....	93
L'industrie agroalimentaire.....	100
L'agriculture biologique.....	101
Aides à l'agriculture.....	104

La mer et le littoral 106

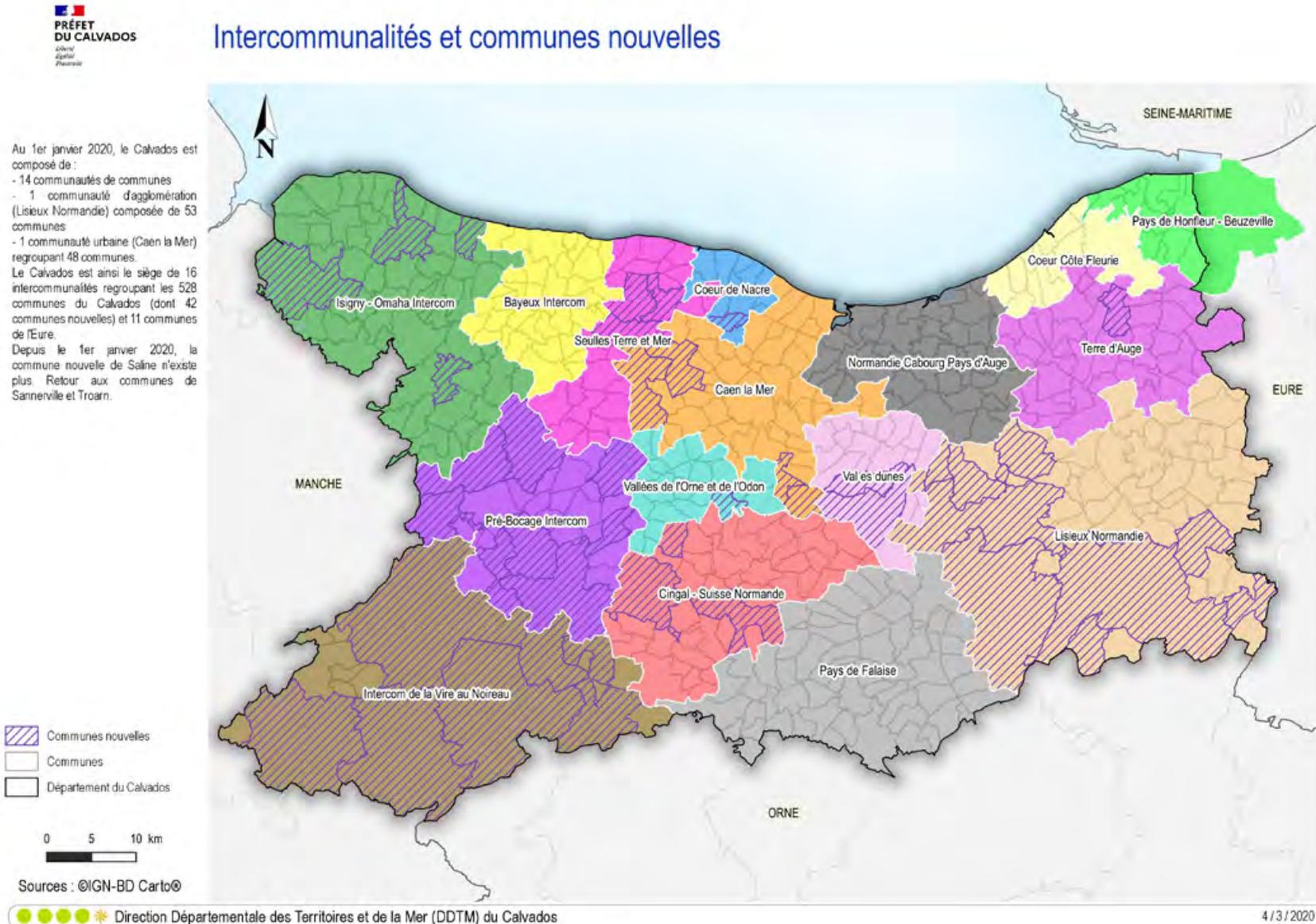
Les ports de pêche, de commerce et les transports maritimes.....	106
La qualité des masses d'eaux côtières.....	109
Les cultures marines et zones de production de coquillages.....	111
La plaisance.....	115
Les contrôles effectués par la DDTM.....	117
Les suites données aux contrôles.....	118
La gestion domaniale et la préservation de l'environnement.....	118

L'organisation de la DDTM14 119

L'organisation au 1 ^{er} janvier 2020.....	119
Les études.....	119
L'ancrage du réseau territorial.....	122
L'organigramme de la DDTM14.....	123

Le territoire du Calvados

Le territoire du Calvados





Bassins de vie - Agglomérations ou Unités urbaines dans le Calvados

- Bassin de vie : plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en 6 grands domaines : services aux particuliers ; commerce ; enseignement ; santé, sports, loisirs et culture ; transports.

- Unité urbaine : commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres.

- Agglomération : si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, l'ensemble de ces communes forme une agglomération multicommunale ou agglomération urbaine.

● Préfecture, sous-préfectures

■ Agglomérations ou Unités urbaines

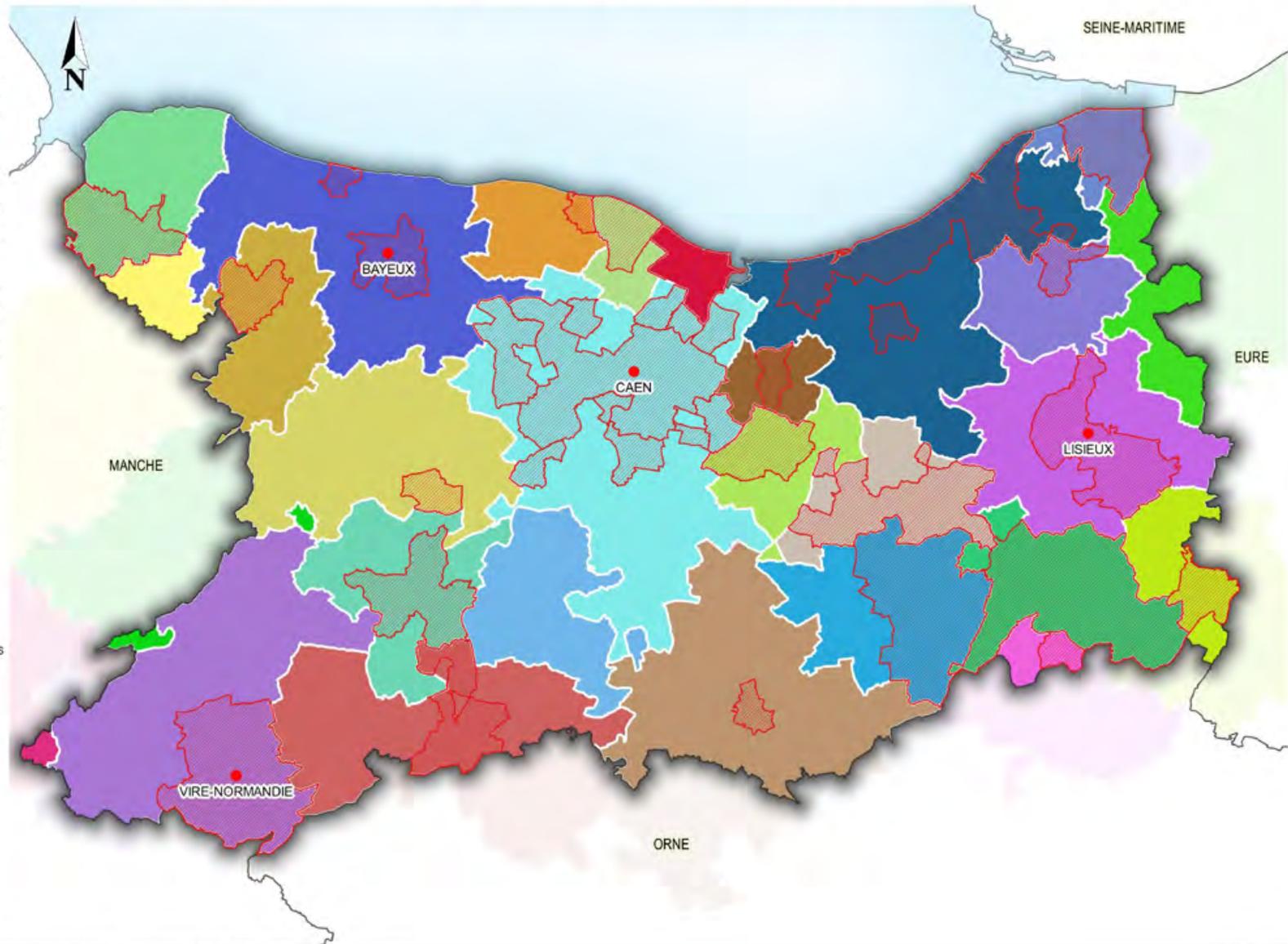
■ Bassins de vie

0 5 10 km

Sources : ©IGN-BD Carto© INSEE

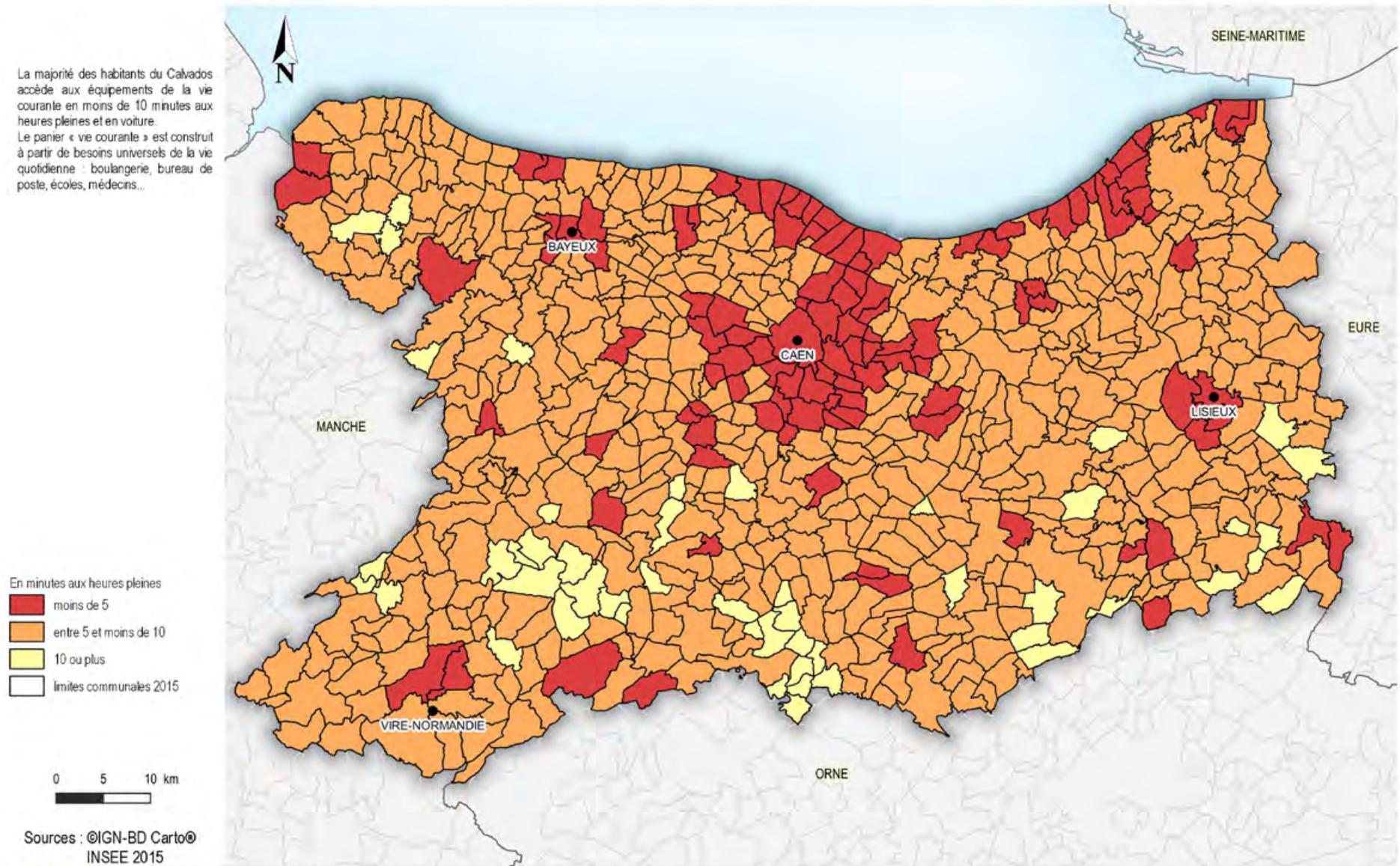
● ● ● ● ● * Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

12 / 3 / 2020



Temps moyen d'accès aux équipements de la vie courante

La majorité des habitants du Calvados accède aux équipements de la vie courante en moins de 10 minutes aux heures pleines et en voiture.
Le panier « vie courante » est construit à partir de besoins universels de la vie quotidienne : boulangerie, bureau de poste, écoles, médecins...





Evolution de la population municipale entre 2010 et 2017

Au 1er janvier 2020, on dénombre 694 002 habitants dans le Calvados (population municipale 2017) et 528 communes.

Dans le Calvados, la population a augmenté de 1,7 % par rapport à 2010, soit 11 501 habitants supplémentaires.

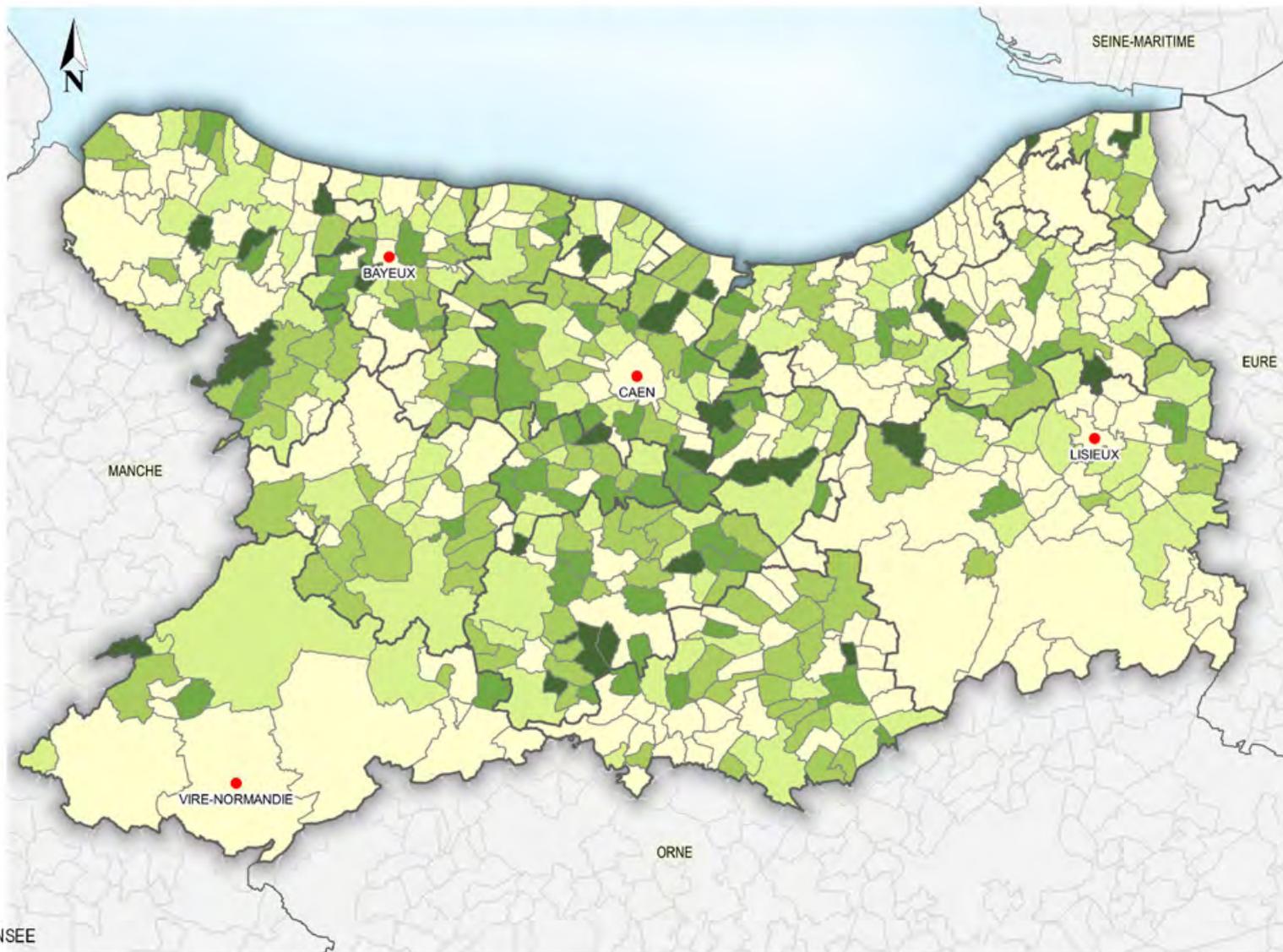
La majorité des communes (53 %) a connu une augmentation de la population supérieure à l'augmentation départementale et 5 % des communes ont vu leur population augmenter de plus de 25 %.

39 % des communes ont connu une baisse de leur population et 1 % n'ont connu aucune évolution.

Les 5 communes les plus peuplées au 1er janvier 2020, sont :

- Caen : 105 354 hab.
- Hérouville-Saint-Clair : 22 954 hab.
- Lisieux : 20 318 hab.
- Vire-Normandie : 17 178 hab.
- Bayeux : 13 121 hab.

Selon l'INSEE, à l'horizon 2050, la population municipale du Calvados attendrait 708 000 habitants, soit une augmentation de 2 % (+ 14 000 habitants).



□ Intercommunalités

Evolution de la population municipale entre 2010 et 2017

- > 25 %
- 15 à 25 %
- 5 à 15 %
- 0 à 5 %
- < 0 %

0 5 10 km

Sources : ©IGN-BD Carto® - INSEE

●●●●●* Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

28 / 8 / 2020

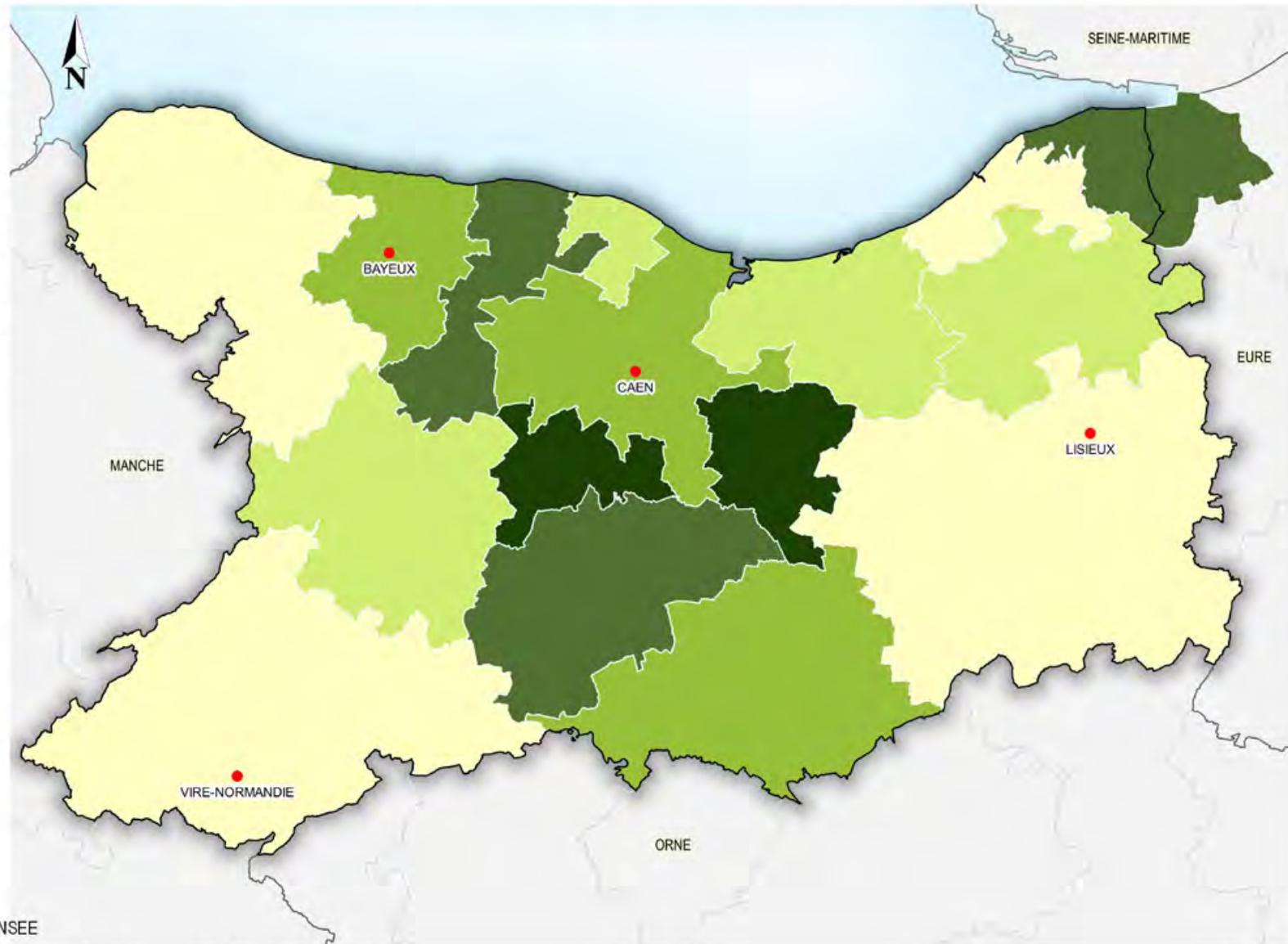
Evolution de la population municipale entre 2010 et 2017 par intercommunalité

Au 1er janvier 2020, on dénombre 705 468 habitants pour l'ensemble des 16 intercommunalités (population municipale 2017). Ce chiffre tient compte des 11 communes de l'Eure qui composent la Communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville.

A l'échelle de ces intercommunalités, la population a augmenté de 1,8 % par rapport à 2010, soit 12 505 habitants supplémentaires.

La majorité des intercommunalités, soit 9, a connu une augmentation de la population supérieure à l'augmentation intercommunale et 2 intercommunalités ont vu leur population augmenter de plus de 9 %.

4 intercommunalités ont connu une baisse de leur population.

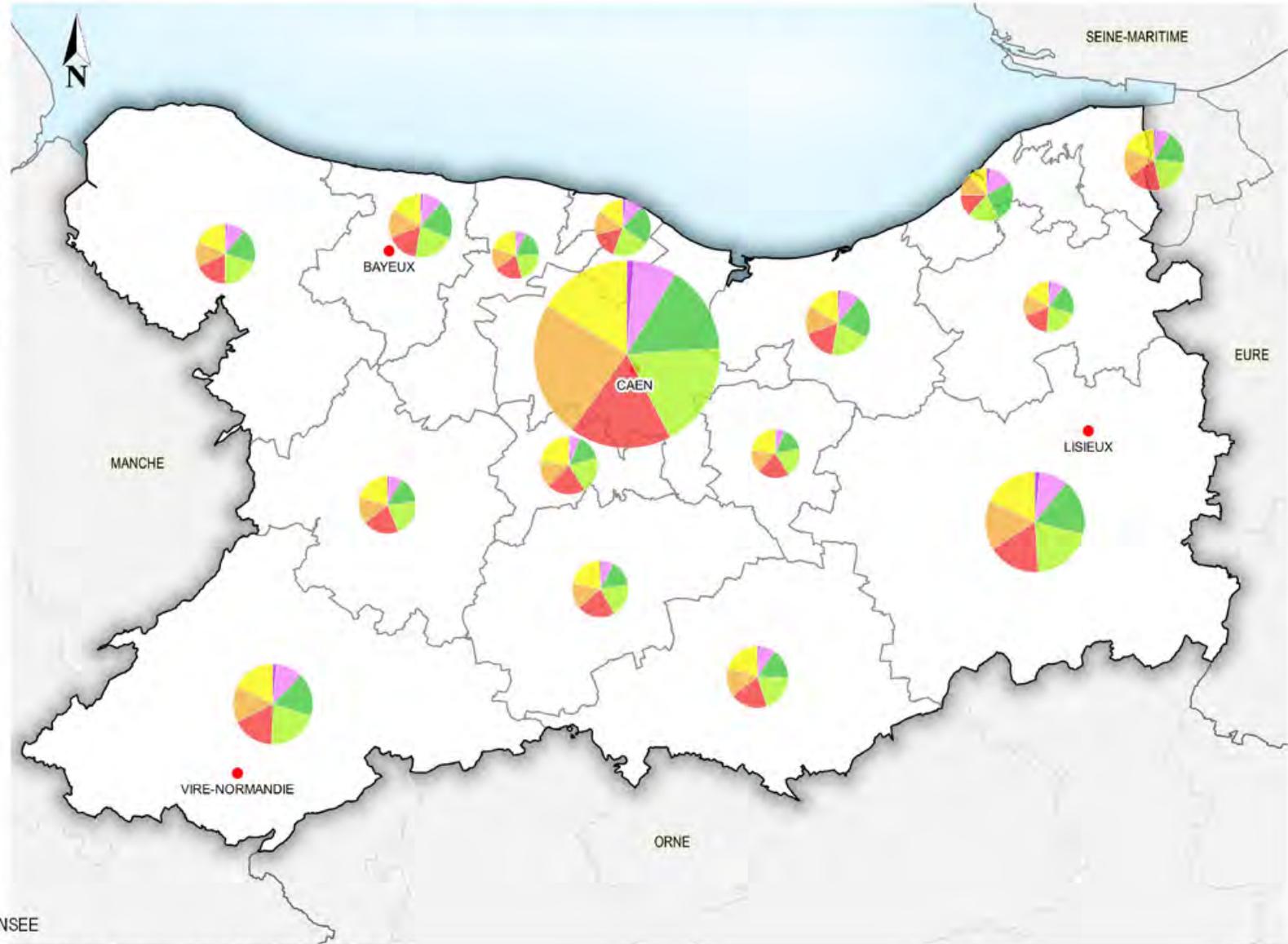




Structure de la population en 2016 par intercommunalité

La classe d'âge la plus représentée en 2016, est celle des 45-59 ans. Toutefois, pour les CC de Val Es Dunes, Cingal-Suisse Normandie, Vallées de l'Orne et de l'Odon, Pré-Bocage Interroom et Pays de Falaise, la classe d'âge la plus représentée est celle des moins de 14 ans. Pour les CC Normandie Cabourg Pays d'Auge, Cœur Côte Fleurie et Cœur de Nacre, la classe d'âge des 60-74 ans est la plus importante.

Dans le Calvados, l'indice de jeunesse (rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus) est de 0,9 en 2016, soit -15 % par rapport à 2010. Supérieure à 1, l'indice de jeunesse marque la prédominance des moins de 20 ans.



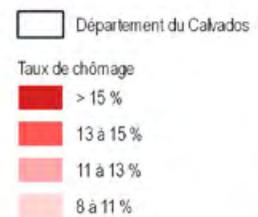
Sources : ©IGN-BD Carto© - INSEE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

1 / 9 / 2020

Taux de chômage en 2016 par intercommunalité

Pour l'ensemble des intercommunalités du département, le nombre de chômeurs s'élève à 42 041 en 2016, soit un taux de chômage de 13 % (+0,5 % par rapport à 2013). La CU de Caen la Mer, la CA de Lisieux Normandie, la CC Coeur Côte Fleurie et Bayeux Intercom connaissent un taux supérieur à cette moyenne.



Sources : ©IGN-BD Carto© - INSEE

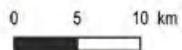
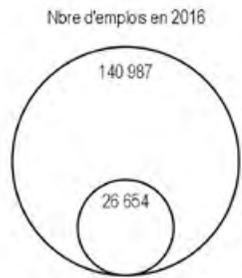
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

27/8/2020



Emploi par secteur d'activité en 2016 par intercommunalité

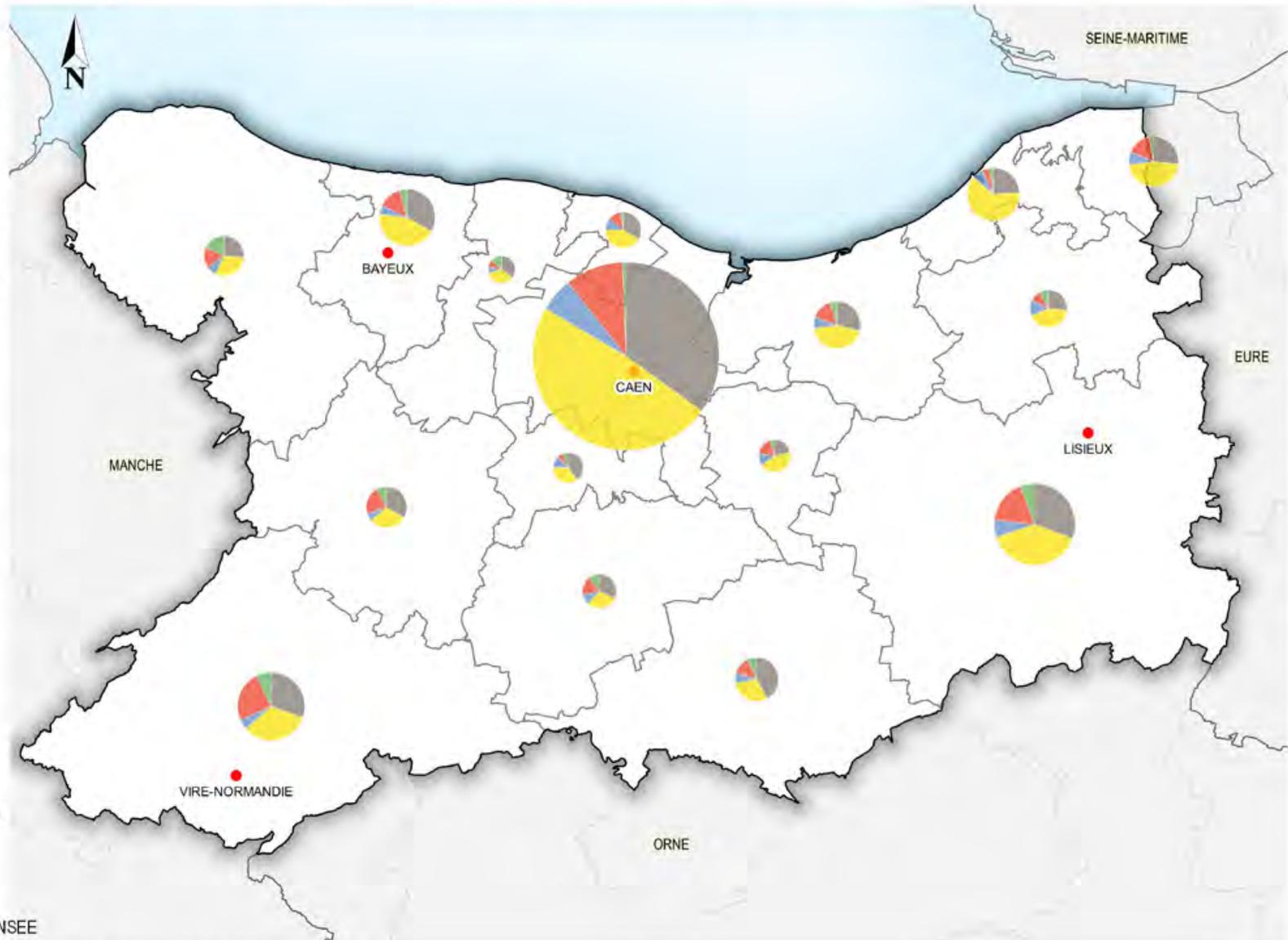
Le secteur du commerce, des transports et services offre le plus d'emplois sur l'ensemble des EPCI : 44 % ; taux supérieur au niveau régional (41 %).
 Le secteur de l'agriculture est quant à lui, le secteur offrant le moins d'emplois (3,4 %) ; taux équivalent au niveau régional (3,5 %). Toutefois, ce taux est nettement supérieur au niveau national qui est de 2,7 %.
 La CU de Caen la Mer compte plus de 51 % des emplois de l'ensemble des intercommunalités.



Sources : ©IGN-BD Carto© - INSEE

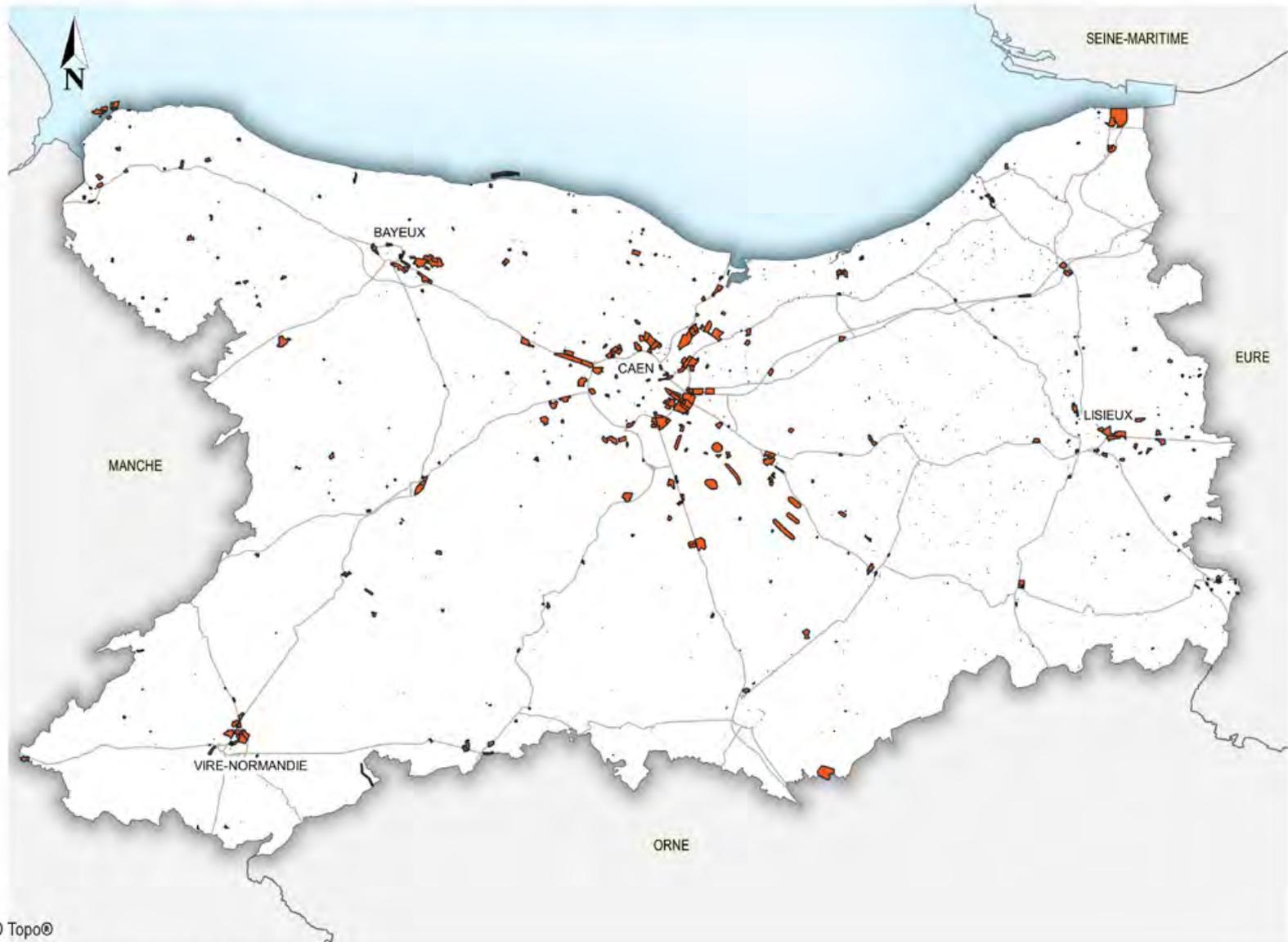
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

1/9/2020



Surfaces d'activité industrielles ou commerciales

Les sites représentés regroupent diverses activités : aquaculture, carrière, centrale électrique, déchèterie, activité agricole, activité commerciale, activité industrielle, élevage, haras, marché, mine, usine, zone industrielle. La surface totale de l'activité industrielle et commerciale est de 6 272 ha.



Sources : ©IGN-BD Carto©-BD Topo©

●●●●* Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

28/9/2020

Les territoires de projet



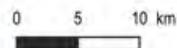
Exemples de projets accompagnés par la DDTM du Calvados

Quartiers durables :
 St-Germain-de-Tallevende a obtenu la labélisation de niveau 2 pour son projet d'écoquartier incluant une ancienne grange et un projet de maison de la botanique.

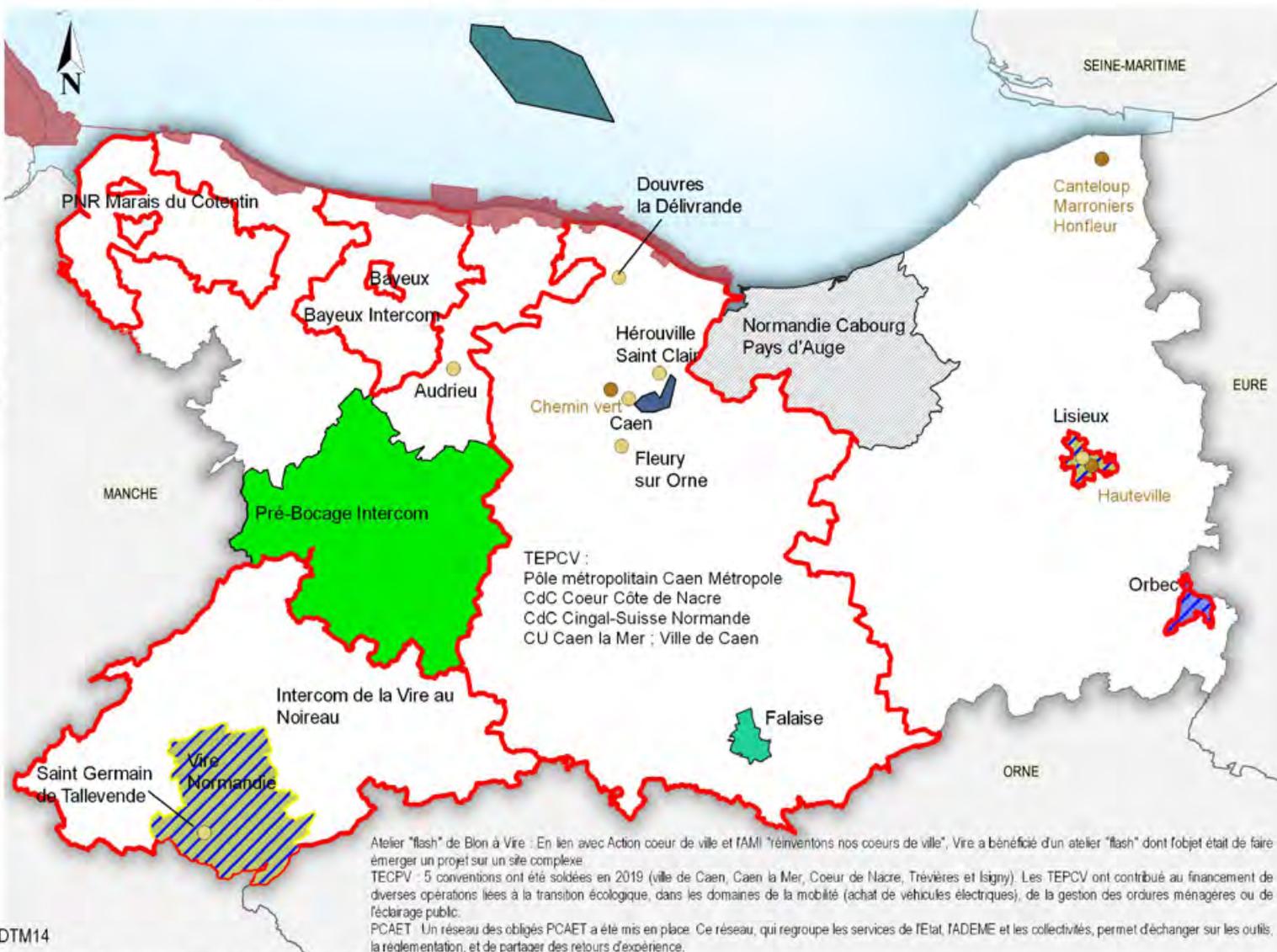
Action coeur de Ville :
 Lisieux et Vire poursuivent la mise en oeuvre du programme Action Coeur de Ville et passent ou vont passer en ORT (opération de revitalisation de territoire) par le biais d'un avenant. Pour Lisieux, cet avenant inclut Orbec par le biais d'une ORT multi-sites.

Atelier des territoires Normandie Cabourg Pays d'Auge :
 L'EPCI Normandie Cabourg Pays d'Auge a été retenu pour la mise en place d'un atelier des territoires dont le thème est le suivant : "de la mer au marais, la transition écologique comme levier de coopération intercommunale"

- Atelier des territoires
- Projet éolien en mer
- TEPCV
- AMI Centre bourg
- Plan action coeur de ville
- ORT
- Plan Paysage
- DSA
- Résidences d'architecte
- PIM Presqu'île de Caen
- Plages UNESCO
- Charte écoquartier signée
- Quartiers ANRU



Sources : ©IGN-BD Carto® - DDTM14



Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

5 / 6 / 2020

L'habitat et la construction

Source : Service Construction, Aménagement et Habitat - DDTM

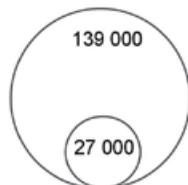
La construction neuve



Le parc de logements en 2017 par intercommunalité

Les principaux enjeux en matière d'habitat varient au sein du département en fonction du type de territoire. Pour l'agglomération caennaise, les enjeux portent, sur l'amélioration de la mixité sociale dans le parc existant ainsi qu'entre certaines communes, sur la polarisation de l'aménagement et sur la satisfaction des besoins de publics spécifiques, dans un contexte de périurbanisation constante depuis les années 70. Pour les territoires situés en particulier dans l'Ouest et le Sud du département, l'enjeu est de répondre à une augmentation de la vacance de logement dans un marché immobilier décliné. Le phénomène se constate également dans les centres anciens, accentué par le dynamisme de la construction périphérique.

Nbre de logts en 2017

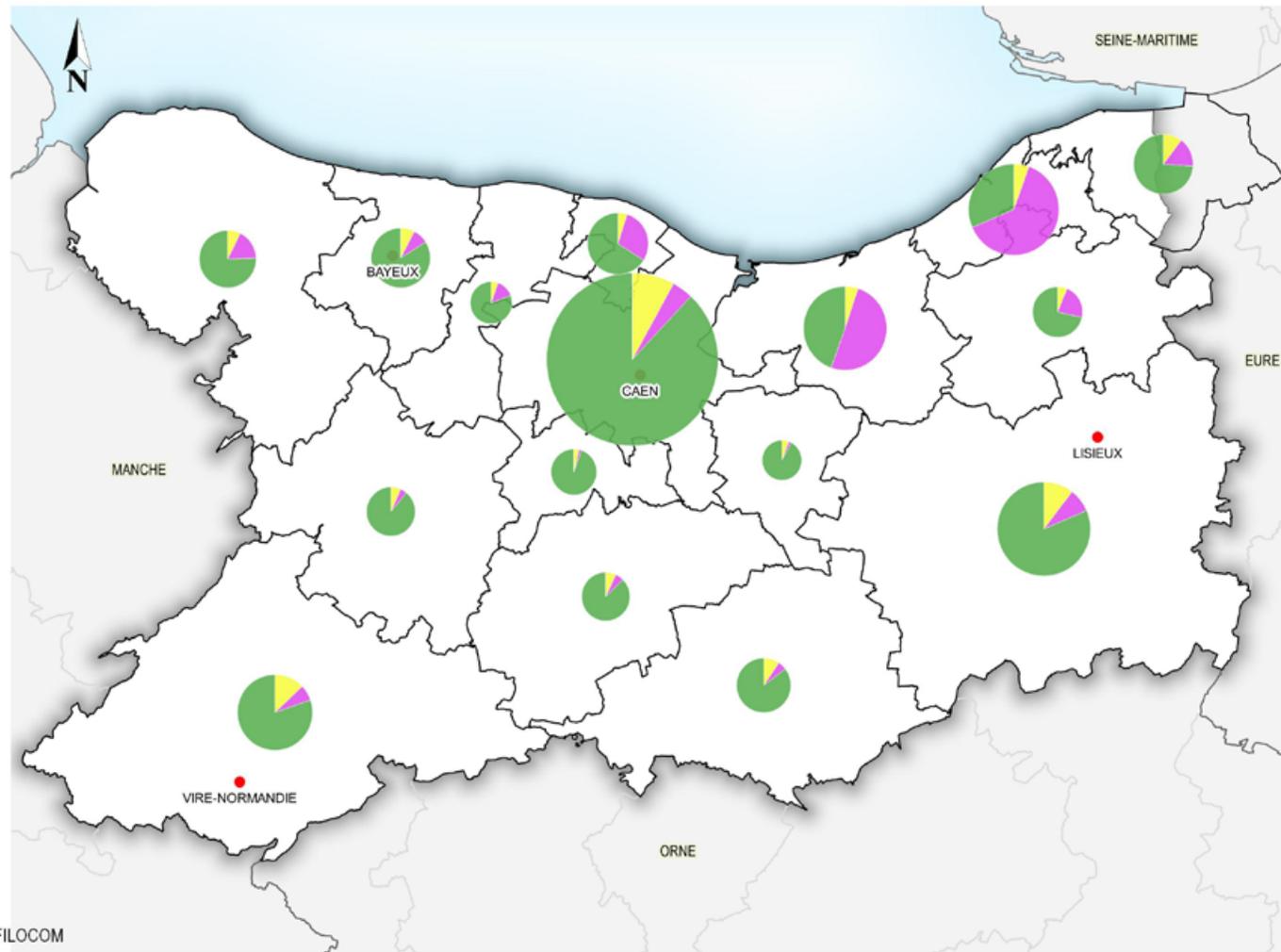


- Résidences principales
- Résidences secondaires
- Logements vacants



Sources : ©IGN-BD Carto® - FILOCOM

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

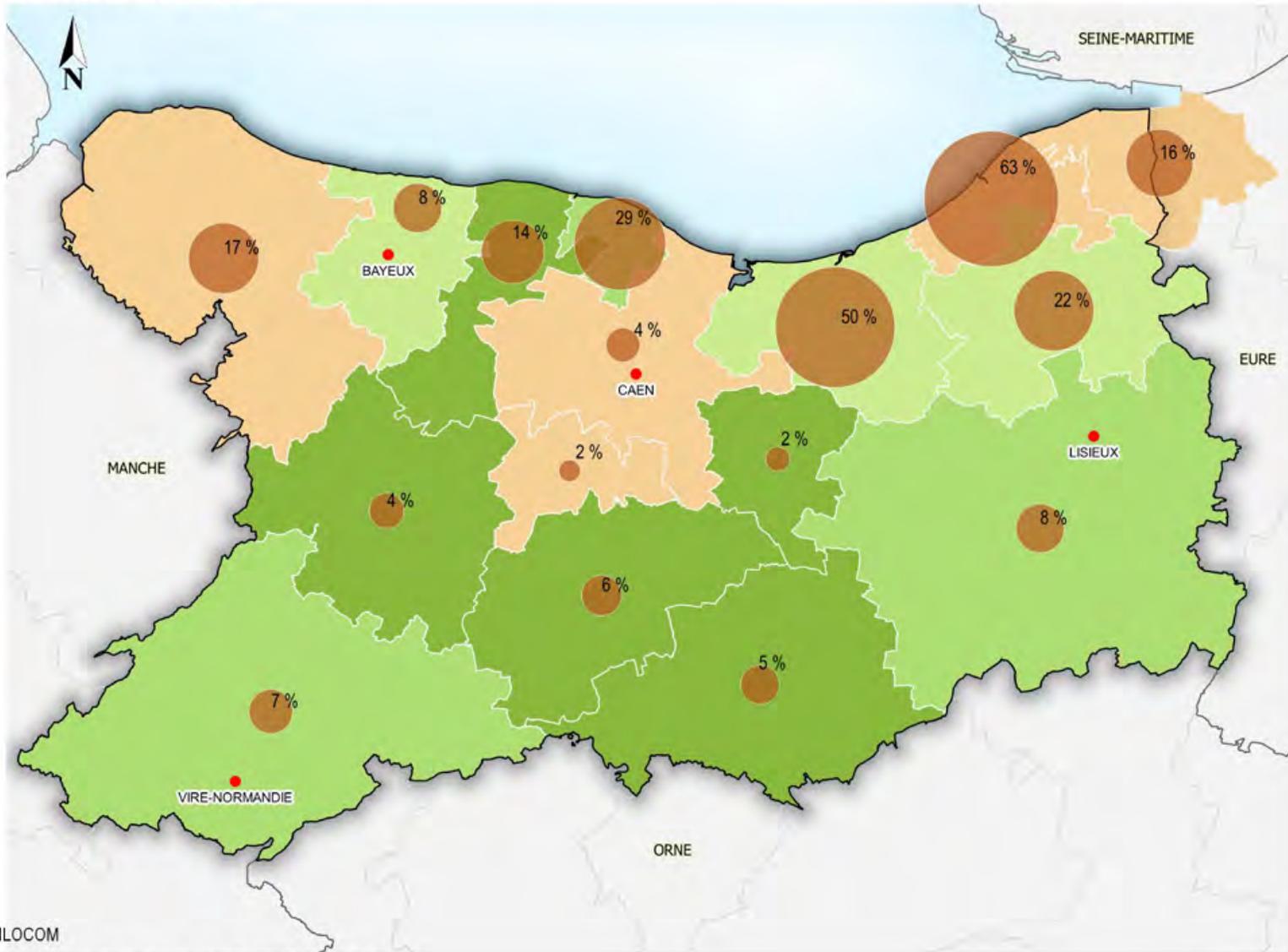


23 / 6 / 2020

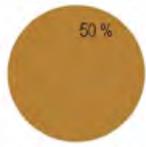


Part des résidences secondaires dans le parc et son évolution entre 2007 et 2017 par intercommunalité

Les résidences secondaires sont concentrées le long du littoral ou en rétro-littoral. Sur ces territoires, la problématique principale est de trouver un équilibre avec les résidences principales, pour proposer une offre de logement abordable aux ménages les plus modestes, ainsi que pour les travailleurs saisonniers.



Taux de RS en 2017



□ Département du Calvados

Evolution relative du taux de RS

0 % à 6,7 %

- 5 % à 0 %

- 10 % à - 5 %

- 18,5 % à - 10 %

0 5 10 km

Sources : ©IGN-BD Carto® - FILOCOM

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

10/17/2020

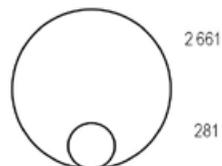
La dynamique des constructions et des besoins en logements



Tendance de la construction neuve par intercommunalité

La dynamique de production de logements neufs se concentre sur l'agglomération caennaise qui est confrontée à un phénomène de périurbanisation avec une forte demande dans les communes périphériques (1ère et 2ème couronne) qui offrent une typologie d'habitat recherchée à prix plus abordables que dans le centre urbain.

Nbre moyen de lgts commencés sur les 3 dernières années (2017-2018-2019)



□ Département du Calvados

Taux d'évolution des lgts commencés *



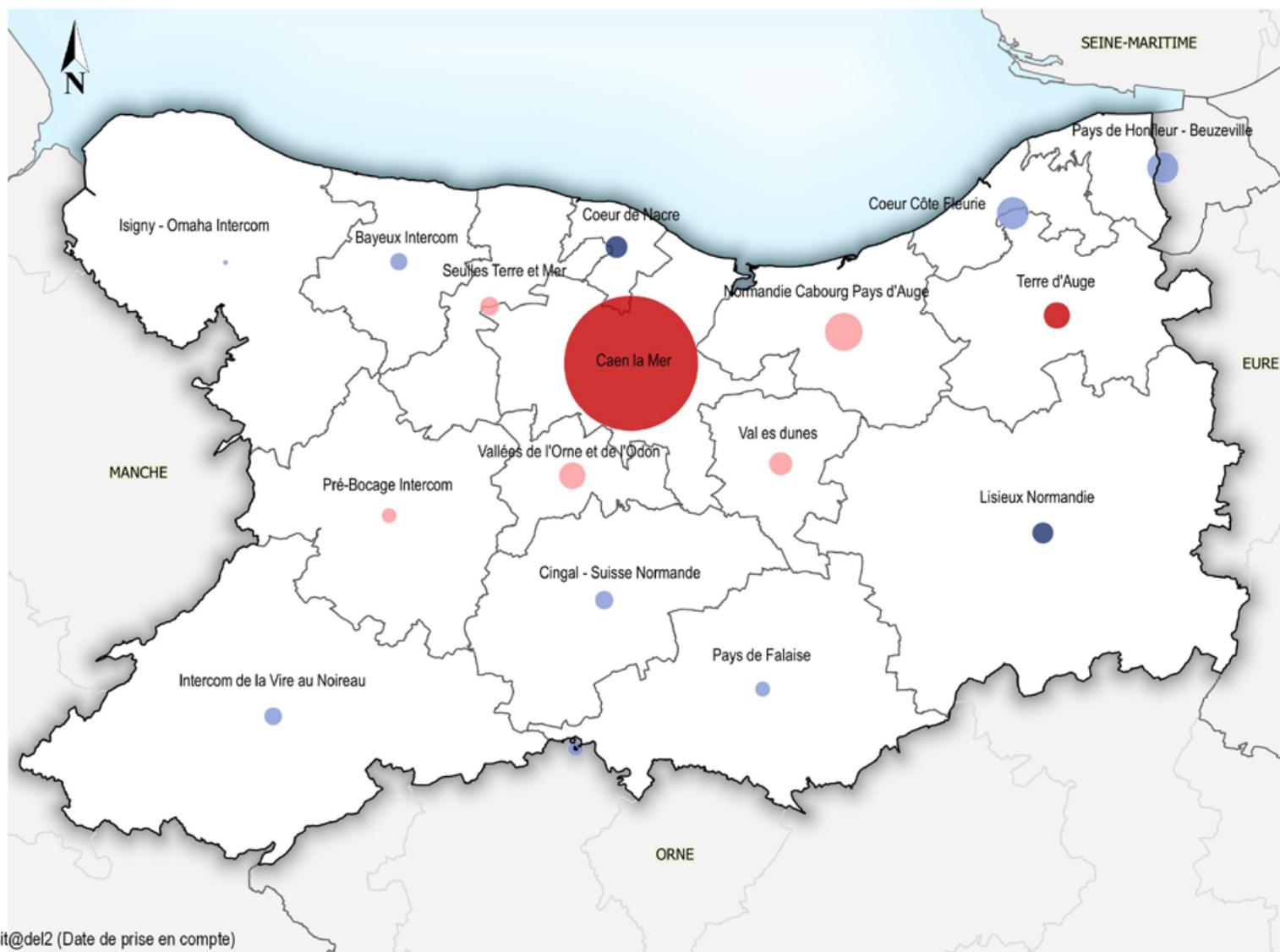
* : Taux d'évolution de la moyenne des trois dernières années par rapport à la moyenne des dix dernières années



Sources : ©IGN-BD Carto® - Sit@del2 (Date de prise en compte)

●●●●●* Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

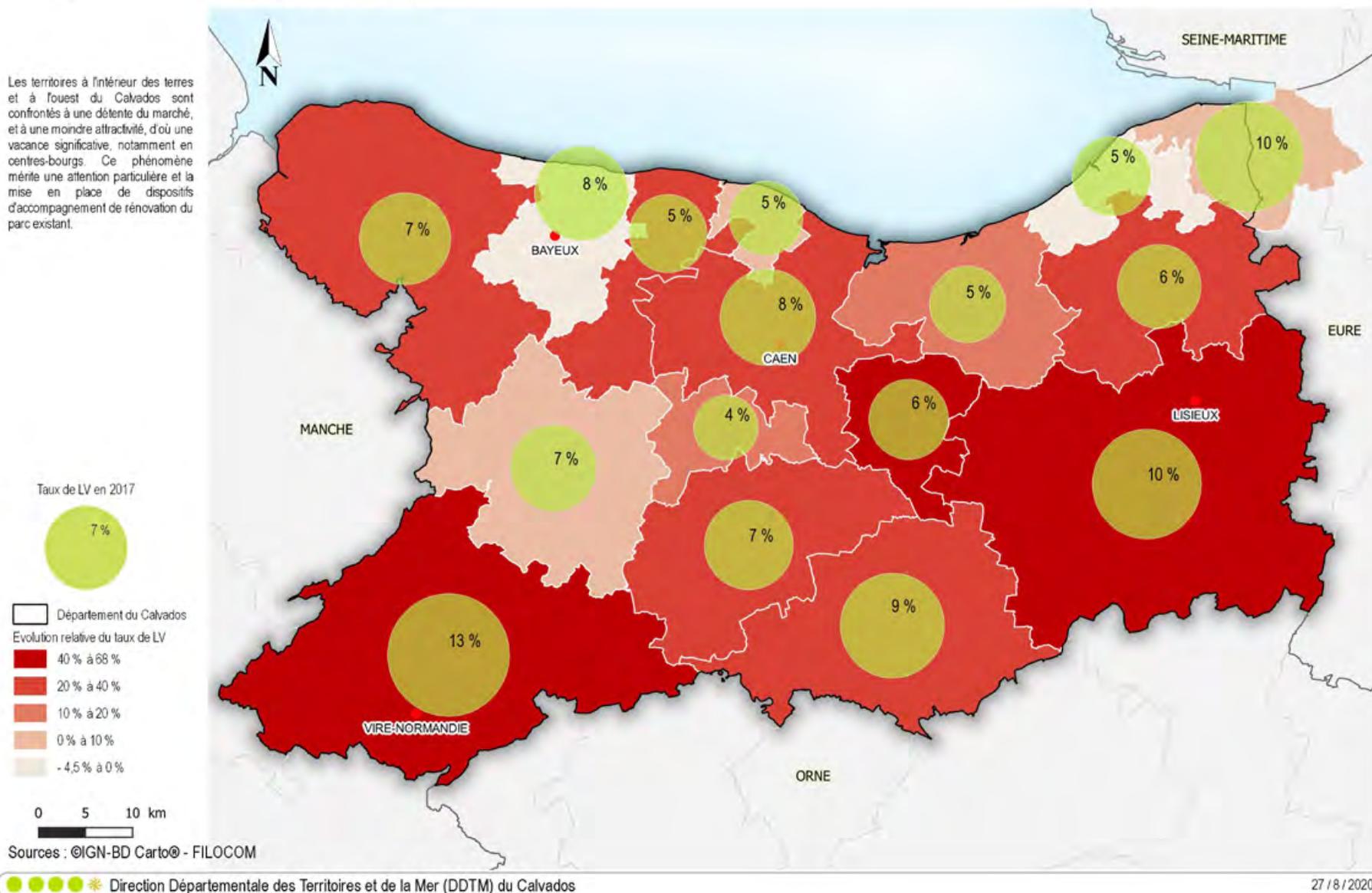
19 / 8 / 2020





Part des logements vacants dans le parc et son évolution entre 2007 et 2017 par intercommunalité

Les territoires à l'intérieur des terres et à l'ouest du Calvados sont confrontés à une détente du marché, et à une moindre attractivité, d'où une vacance significative, notamment en centres-bourgs. Ce phénomène mérite une attention particulière et la mise en place de dispositifs d'accompagnement de rénovation du parc existant.



Le logement social

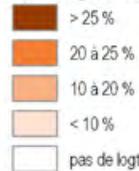
Le parc locatif social



Parc du logement social en 2019

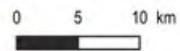
Le parc locatif social dans le Calvados représente plus de 56 000 logements, soit 17,5 % des résidences principales (20 % au niveau de la Normandie). La DDTM priorise les aides à la pierre selon la localisation, la qualité des projets, les réponses apportées pour les ménages défavorisés et la typologie des logements (besoins en petits logements sociaux identifiés par exemple sur l'agglomération caennaise). Il s'agit également de soutenir des opérations d'acquisition-amélioration, afin d'accompagner la revitalisation des cœurs de ville.

Taux de logts sociaux

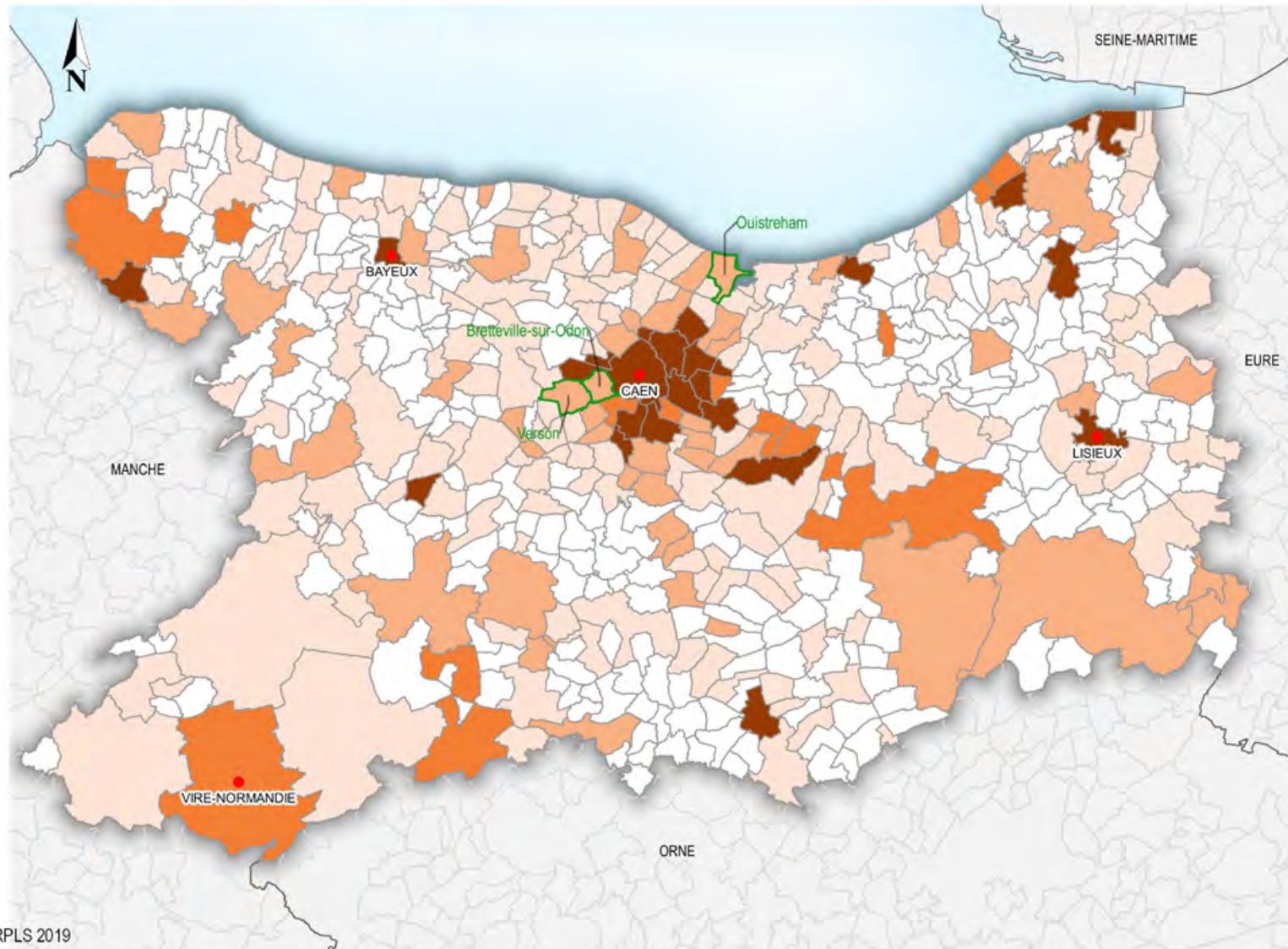


Pour les communes de Sannerville et Troarn, la donnée n'est pas disponible.

Communes SRU non exemplées



Sources : ©IGN-BD Carto® - RPLS 2019



Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

27 / 8 / 2020

Logements proposés à la location au 01/01/19	56 262
Taux de vacance de plus de trois mois	1,14 %
Taux de mobilité	10,31 %
Taux de logements sociaux par rapport aux résidences principales	17,50 %

Les bailleurs sociaux dans le Calvados

Le parc social des principaux bailleurs sociaux au 1^{er} janvier 2019

INOLYA	Caen la Mer Habitat	Partélios Habitat	CDC Habitat social	La Caennaise	Immobilière de la Basse-Seine	Les Foyers Normands
25 297	10 760	9 976	5 829	1 737	1 437	1 387

Source : RPLS 2019

Le parc total de logement social dans le Calvados est de 59 156 logements.

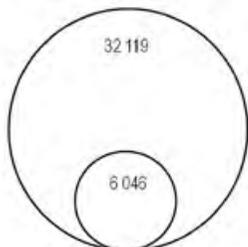
Le parc total de logement social comprend les logements proposés à la location, les logements vides, les logements pris en charge par une association et les logements occupés avec ou sans contrepartie financière.



Répartition des principaux organismes de logement social en 2019 par intercommunalité

INOLYA (résultat de la fusion en 2019 de Calvados Habitat et Logipays) est le principal bailleur du Calvados (près de 50 % du parc HLM). Cet organisme est implanté sur tout le territoire, tandis que les autres bailleurs sont plus spécialisés géographiquement pour des raisons historiques. Caen la mer Habitat, la Plaine Normande et La caennaise ont ainsi leur parc concentré sur l'agglomération caennaise (et sur le pré-bocage pour la Plaine Normande) et Partélos est majoritairement implanté sur la partie Est et côtière du département.

Nombre de logts sociaux



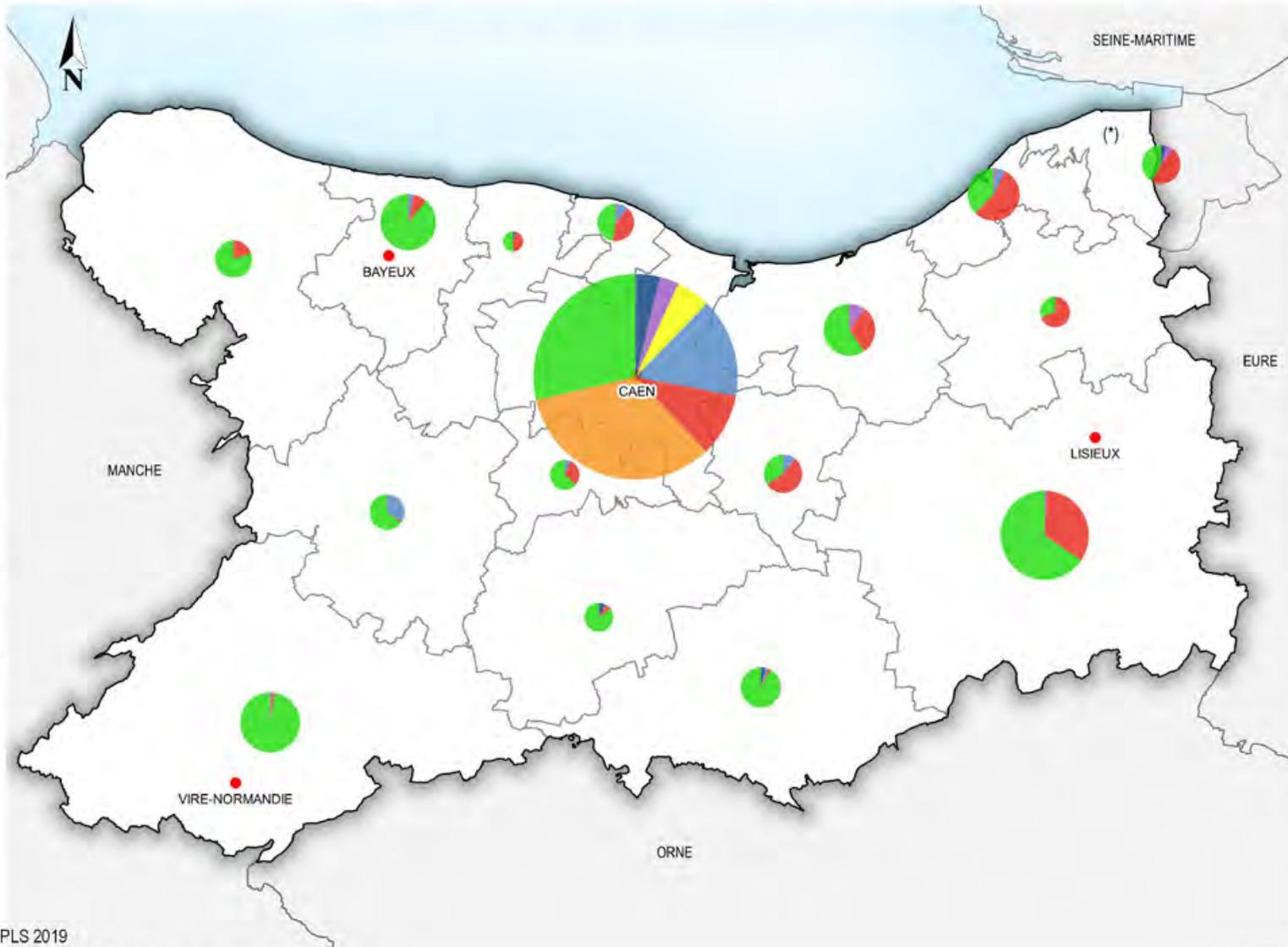
(*) Pour la CC du Pays de Honfleur-Beuzeville, le bilan 2019 ne porte que sur la partie calvadosienne de la CC.

- Département du Calvados
- Principaux organismes de logement social**
- Inolya
- Caen La Mer Habitat
- Partélos Habitat
- CDC Habitat Social
- La Caennaise
- Immobilière Basse Seine
- Le Foyer Normand

0 5 10 km



Sources : ©IGN-BD Carto® - RPLS 2019



Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

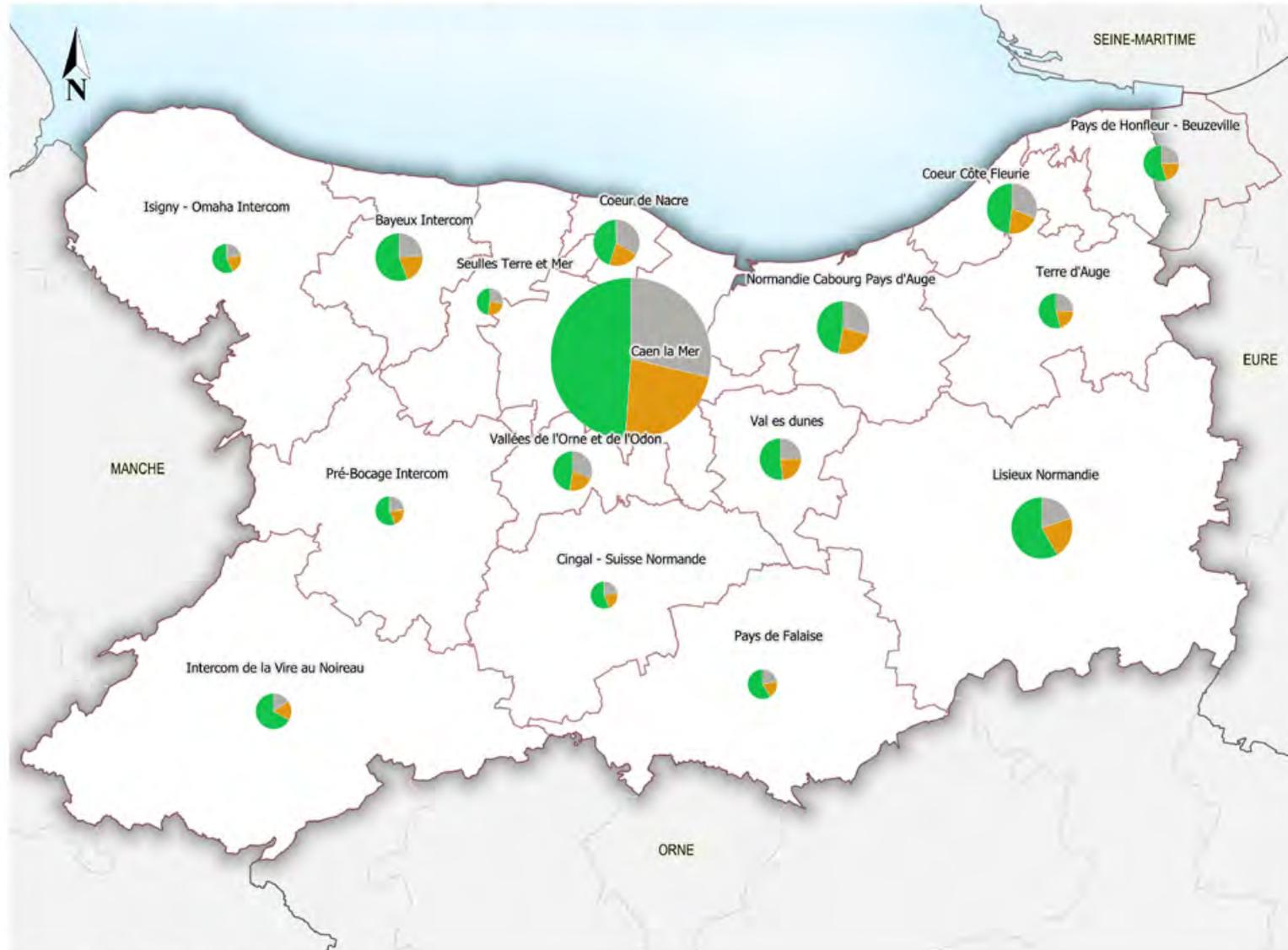
23 / 6 / 2020

Demandes de logement social



Demandes de logement social par intercommunalité

L'essentiel de la demande locative sociale se concentre sur l'agglomération caennaise qui connaît la plus forte tension, tout particulièrement pour les petites typologies.

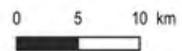


Demandes en cours par tranche d'ancienneté

Situation à fin décembre 2019

- moins de 1 an
- De 1 an à 2 ans
- Plus de 2 ans

Pour la CdC du Pays de Honfleur - Beuzeville, la demande ne porte que sur la partie calvadosienne.



Sources : ©IGN-BD Carto©

●●●●●* Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

23 / 6 / 2020

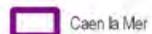
Les zonages des politiques du logement



Le zonage A, B, C

Deux zonages co-existent dans l'approche du logement social :

- Le premier, le zonage 1,2,3, dit « PLI » (prêt locatif intermédiaire), créé en 1978, entre dans le calcul des aides personnelles au logement (AL et APL). Il est également employé pour déterminer les plafonds maximums des loyers PLAI et PLUS.
- Le second, le zonage dit « A, A bis, B1, B2 et C », caractérise la tension du marché. Il sert de base à de multiples dispositifs, dont le Pinel, le prêt à taux zéro (PTZ), le prêt social location accession (PSLA) et le prêt locatif social (PLS). Il est également utilisé par exemple pour déterminer les plafonds de ressources pour le logement social. Le dispositif Pinel ne concerne plus désormais que les communes en B1.



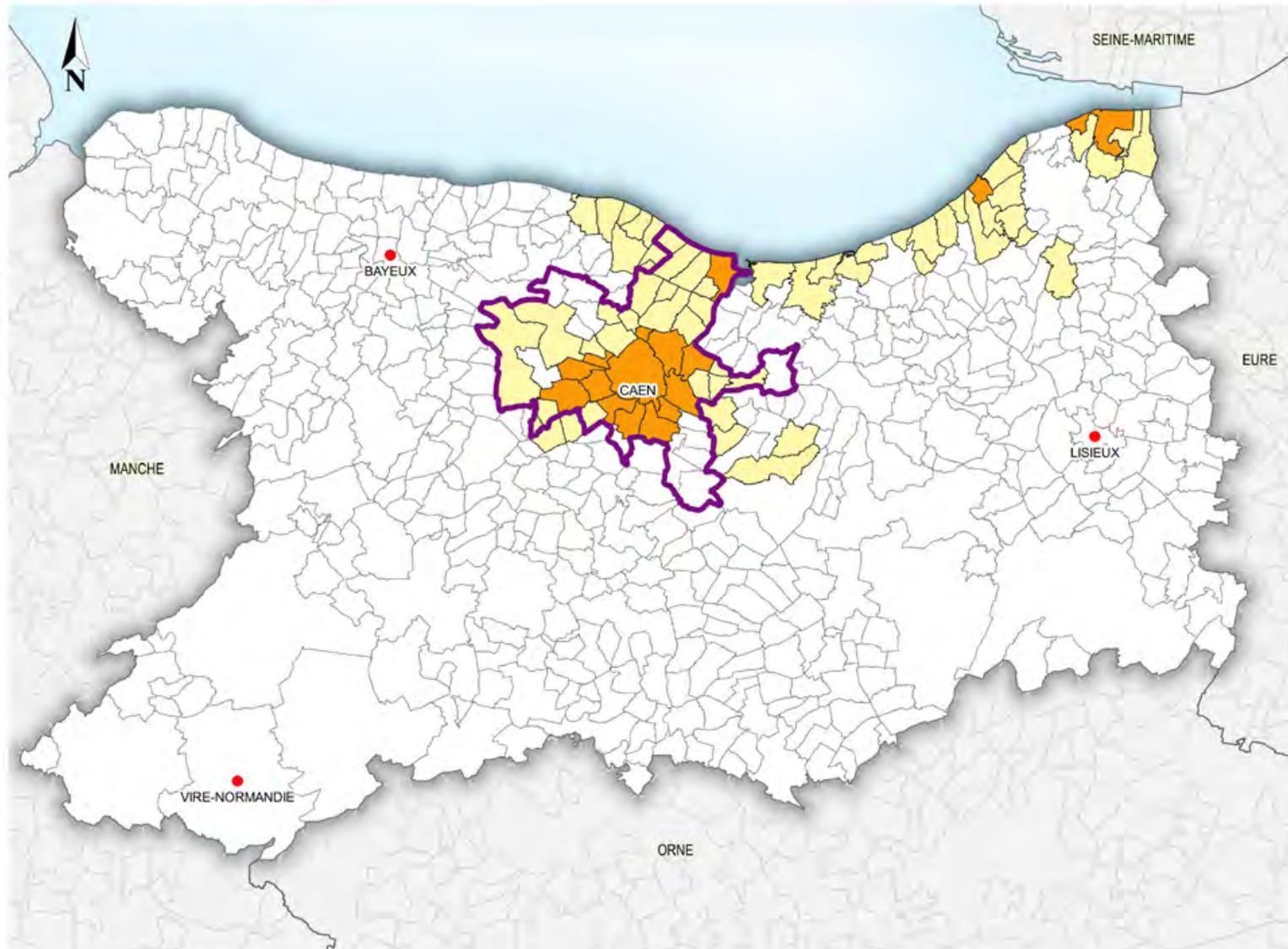
Zonage:



0 5 10 km



Sources : ©IGN-BD Carto®



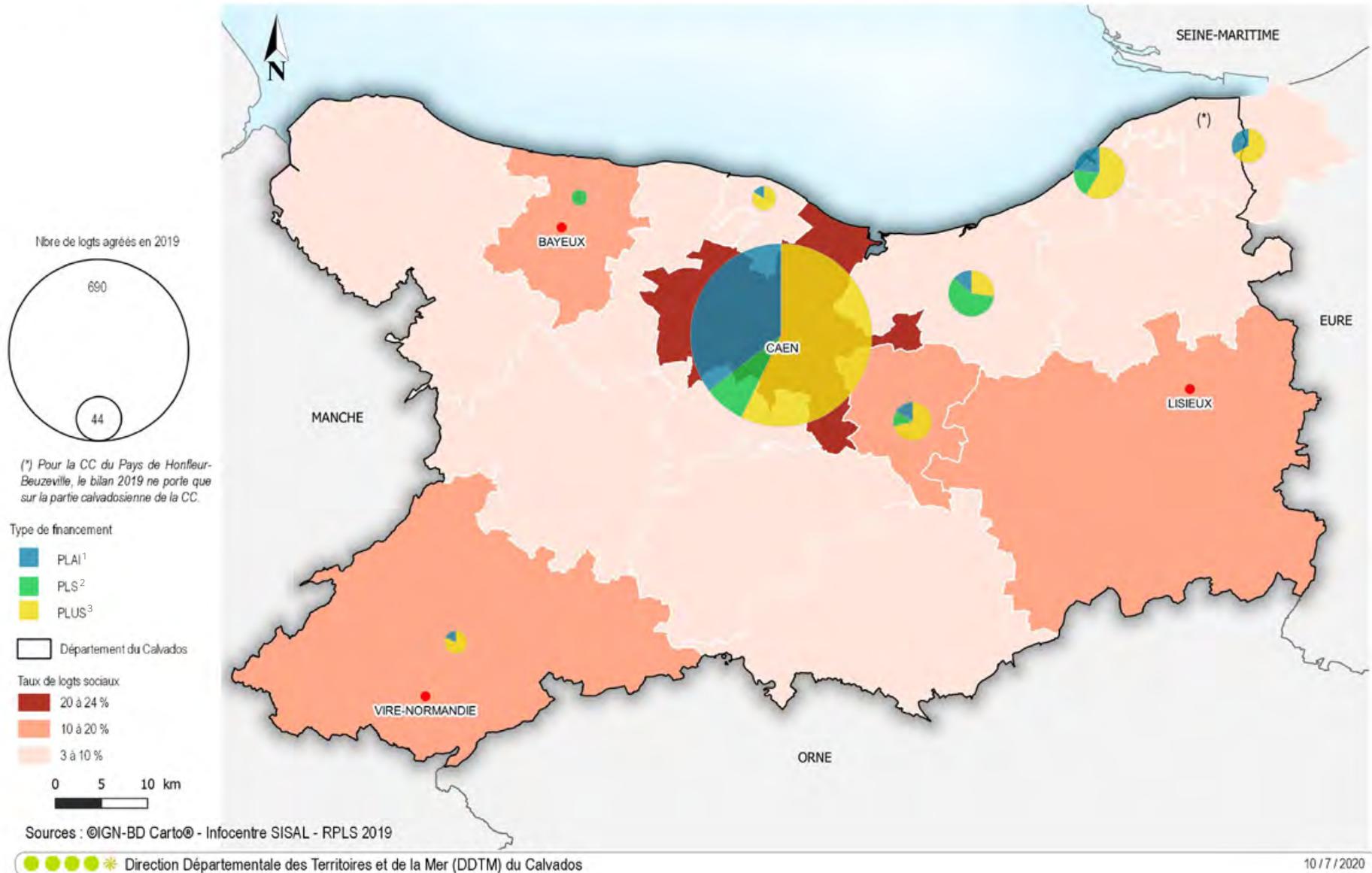
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

Mai 2020

Les agréments



Logements locatifs sociaux agréés en 2019 par intercommunalité



1- PLAI : Prêt locatif aidé d'intégration (logement très social)
 2- PLS : Prêt locatif social (logement intermédiaire)
 3- PLUS : Prêt locatif à usage social (logement social ordinaire)

L'Agence nationale de l'habitat (Anah)

Les dispositifs opérationnels dans le département du Calvados

OPAH⁴, protocoles territoriaux⁵ et PIG⁶

L'Agence nationale de l'habitat est partenaire des collectivités territoriales pour des opérations programmées (OPAH) d'une durée de 3 à 5 ans et opérateur de l'Etat dans la mise en œuvre de plans nationaux.

Dans le Calvados, une OPAH-RU a été mise en place sur le territoire de l'Orbique avec des actions renforcées, à la fois incitatives et coercitives, sur le centre-ville d'Orbec, pour favoriser la réhabilitation des immeubles emblématiques du centre-bourg. Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme national de revitalisation des centres-bourgs.

Courant 2020, plusieurs programmes entreront en phase d'animation :

- Deux en lien avec le programme "Action Coeur de Ville" :
- OPAH RU de Lisieux
- OPAH RU de Vire (et une OPAH classique sur le reste de l'EPCI),
- PIG multi-thématiques sur Caen la mer,
- PIG départemental « autonomie-énergie » sur les secteurs hors d'OPAH ou de PIG.

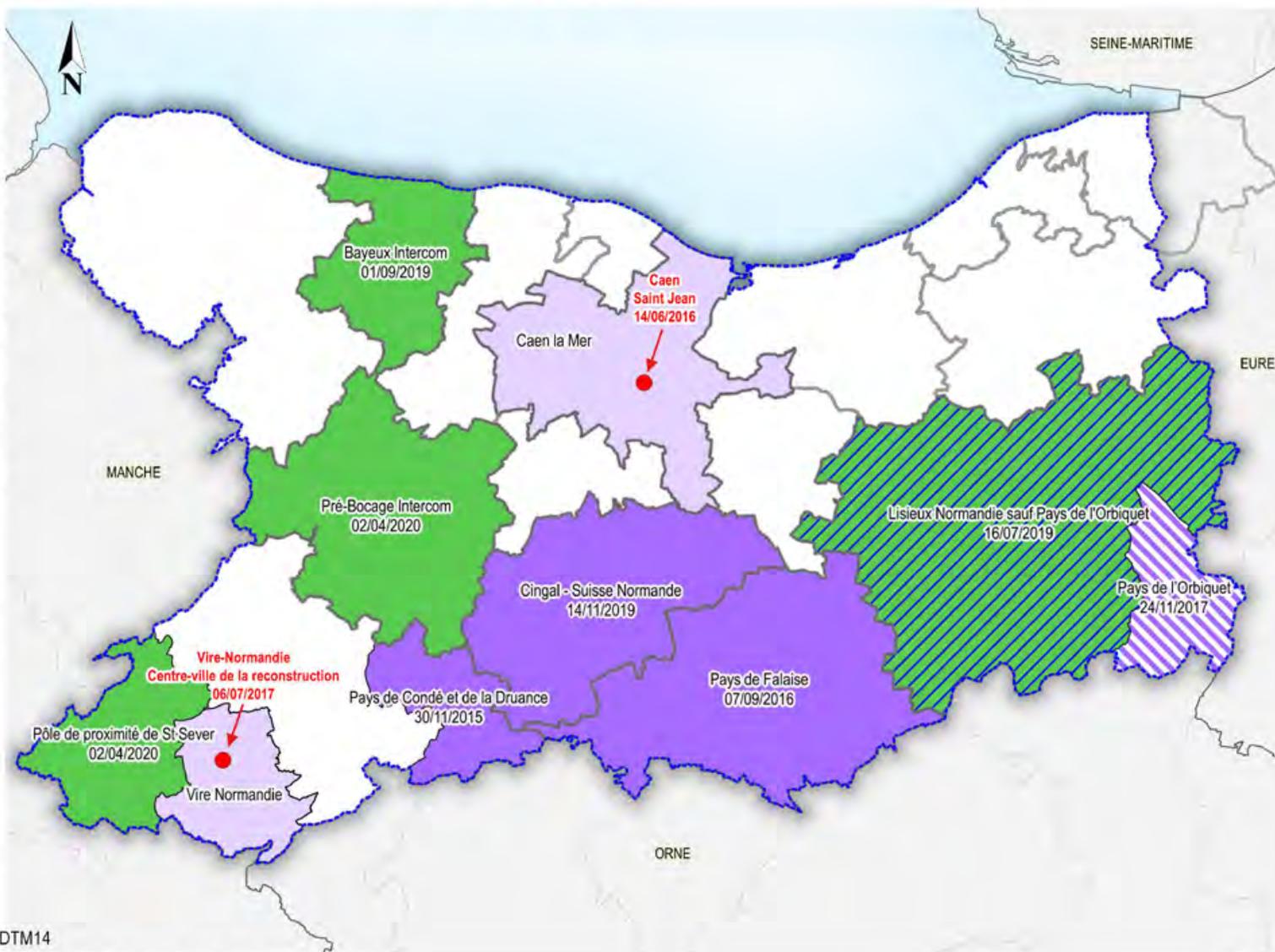
- OPAH signée
- OPAH signée et lauréate AMI centre-bourg (Appel à manifestation d'intérêt)
- OPAH/PIG prévus début 2020
- Etude pré-opérationnelle pour un PIG prévu en 2020
- Etude pré-opérationnelle dans le cadre du programme Action Coeur de Ville
- Protocole territorial signé
- POPAC signé
- Communautés de communes

0 5 10 km

Sources : ©IGN-BD Carto® - DDTM14

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

18 / 8 / 2020

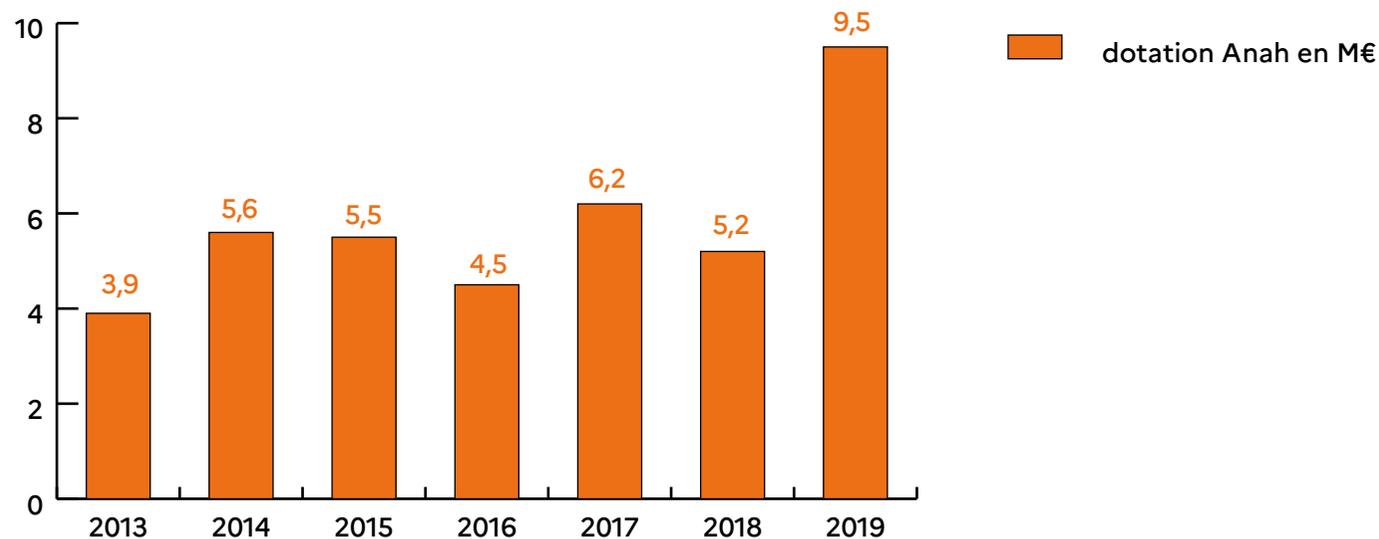


4- OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat

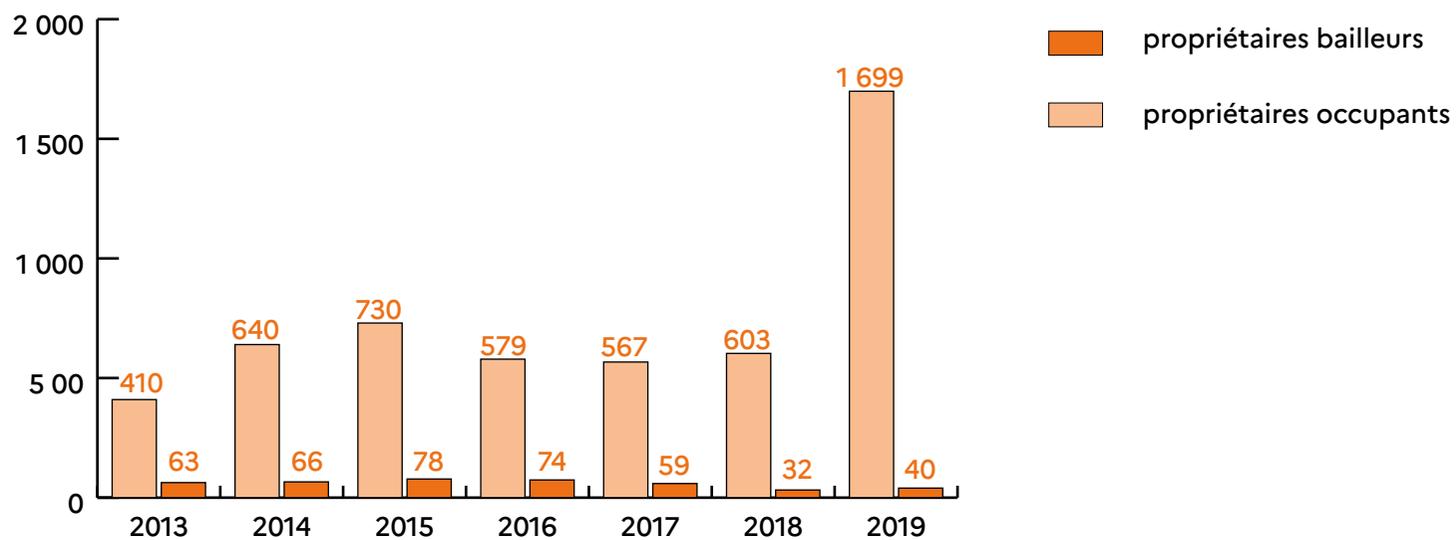
5- POPAC : Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés

6- PIG : Programme d'intérêt général

Évolution des logements rénovés



Nombre de logements rénovés

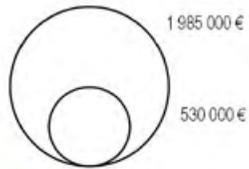




Anah - Logements aidés en 2019 par type de propriétaire

L'activité de l'Anah est concentrée à plus de 90 % sur les propriétaires occupants.
 A noter les bons résultats obtenus à Vire pour les opérations de bailleurs (impact de l'OPAH).

Montants de subvention Anah (€)



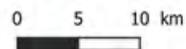
- Propriétaires occupants
- Propriétaires bailleurs

(*) Pour la CC du Pays de Honfleur-Bouzeville, le bilan 2019 ne porte que sur la partie calvadosienne de la CC.

Département du Calvados

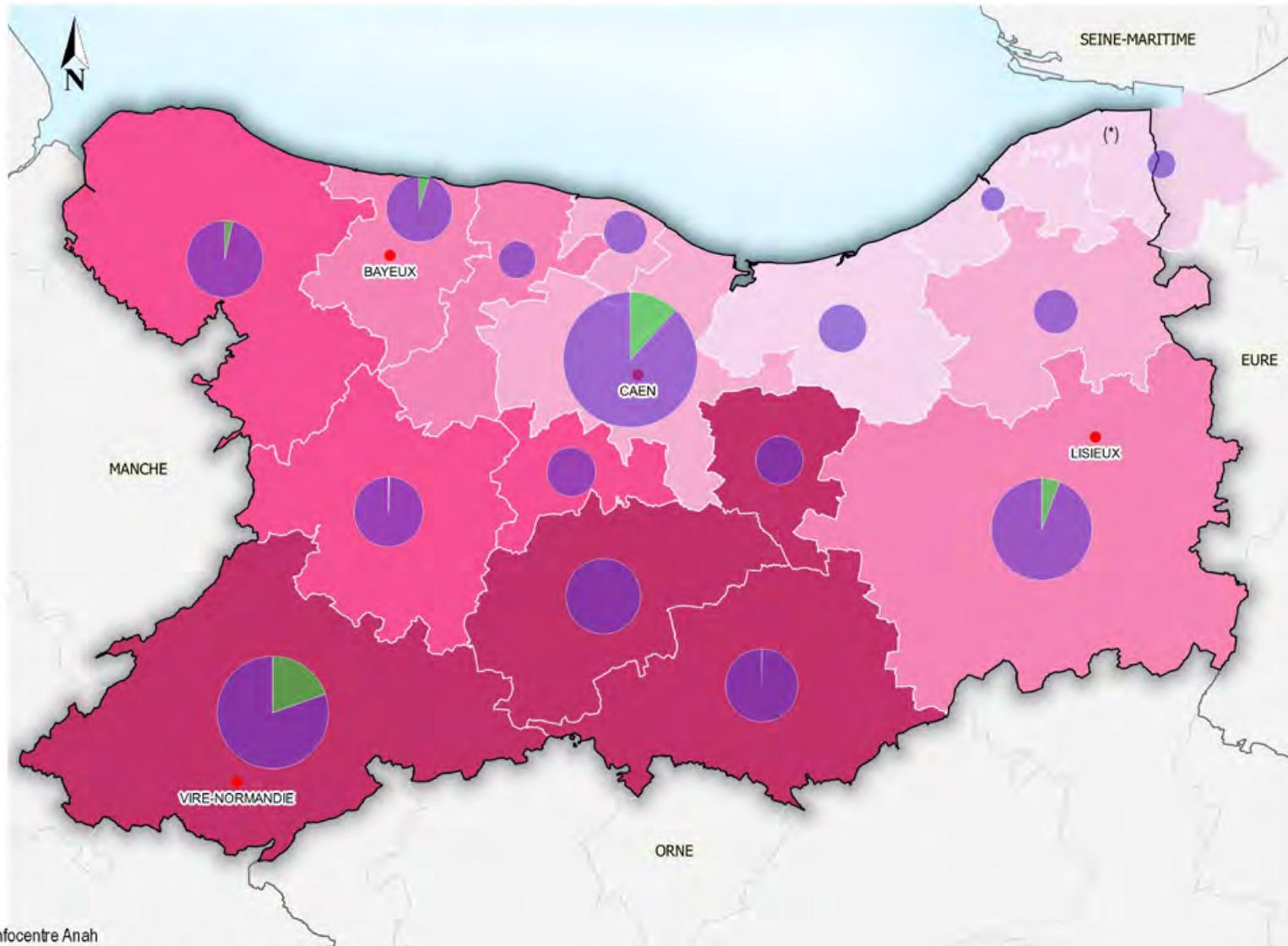
Part de logts aidés dans le parc total de logts

- > 8‰
- 6 à 8‰
- 4 à 6‰
- 2 à 4‰
- < 2‰



Sources : ©IGN-BD Carto® - Infocentre Anah

●●●● ✨ Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados



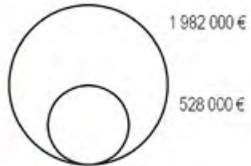
10/17/2020



Anah - Logements aidés en 2019 par type de travaux

Les aides de l'Anah ont favorisé principalement des travaux de rénovation énergétique (programme « Habiter Mieux ») qui ont connu un niveau exceptionnel en 2019 (triplement du nombre de dossiers financés par rapport à 2018).

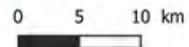
Montants de subvention Anah (€)



- Travaux d'économie d'énergie
- Travaux de remise en état d'un logt indigne, moyennement ou très dégradé
- Travaux d'autonomie

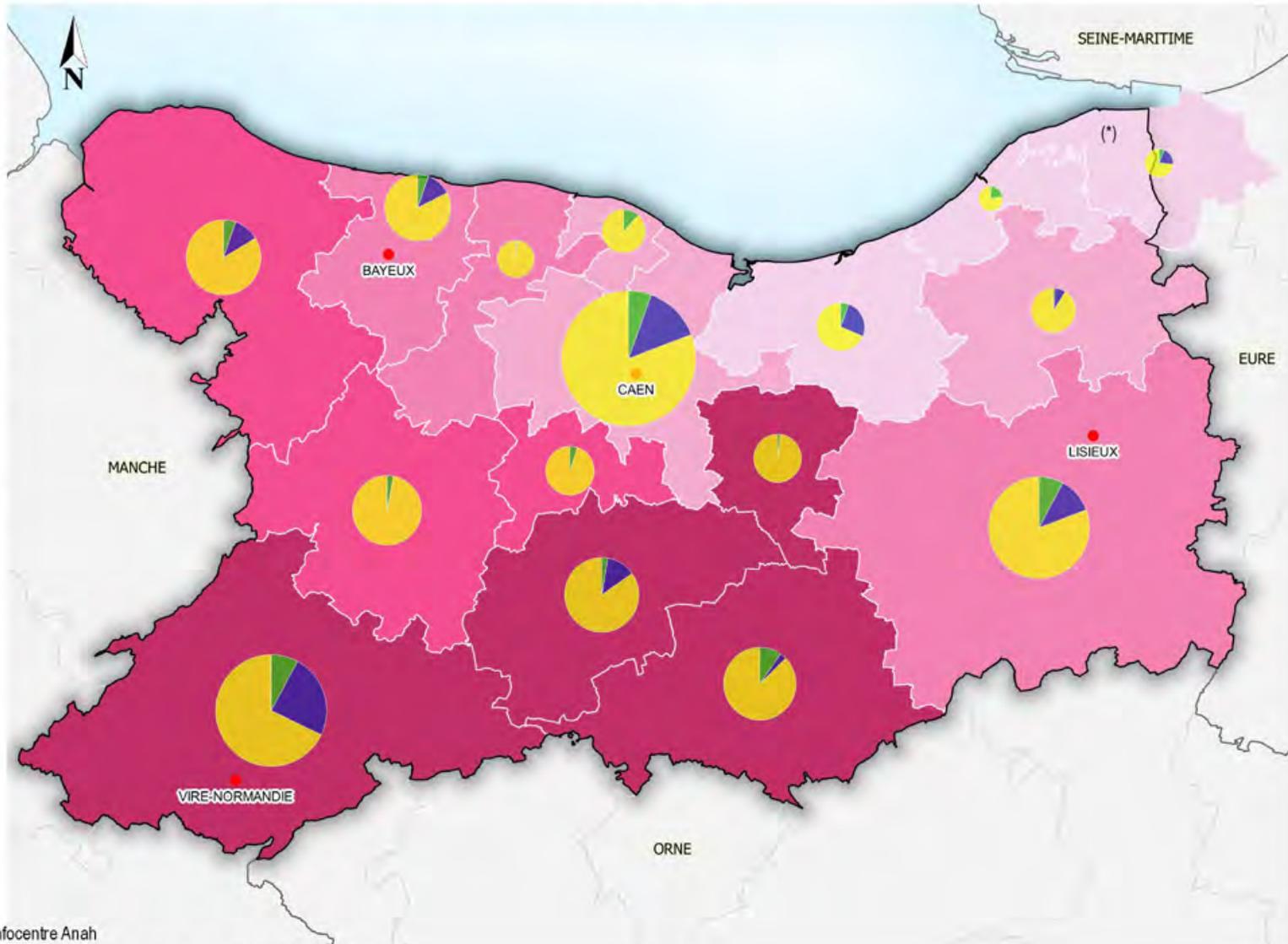
(*) Pour la CC du Pays de Houlteur-Beuzeville le bilan 2019 ne porte que sur la partie calvadosienne de la CC.

- Département du Calvados
- Part de logts aidés dans le parc total de logts
- > 8 ‰
- 6 à 8 ‰
- 4 à 6 ‰
- 2 à 4 ‰
- < 2 ‰



Sources : ©IGN-BD Carto® - Infocentre Anah

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados



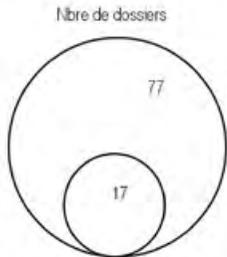
10/17/2020

L'habitat indigne



Action du PDLHI sur l'habitat indigne en 2019 par intercommunalité

La DDTM anime et pilote le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) et en assure l'organisation matérielle. Elle élabore notamment un plan d'actions pluriannuel, validé par les membres, et assure la veille juridique et l'information des partenaires. Elle accompagne également les maires et présidents d'EPCI pour les procédures relevant de leurs compétences (péril, incurie, infractions au règlement sanitaire départemental). Elle appuie enfin l'ARS pour les procédures relevant de la compétence du Préfet, en particulier les situations d'insalubrité et de saturnisme.

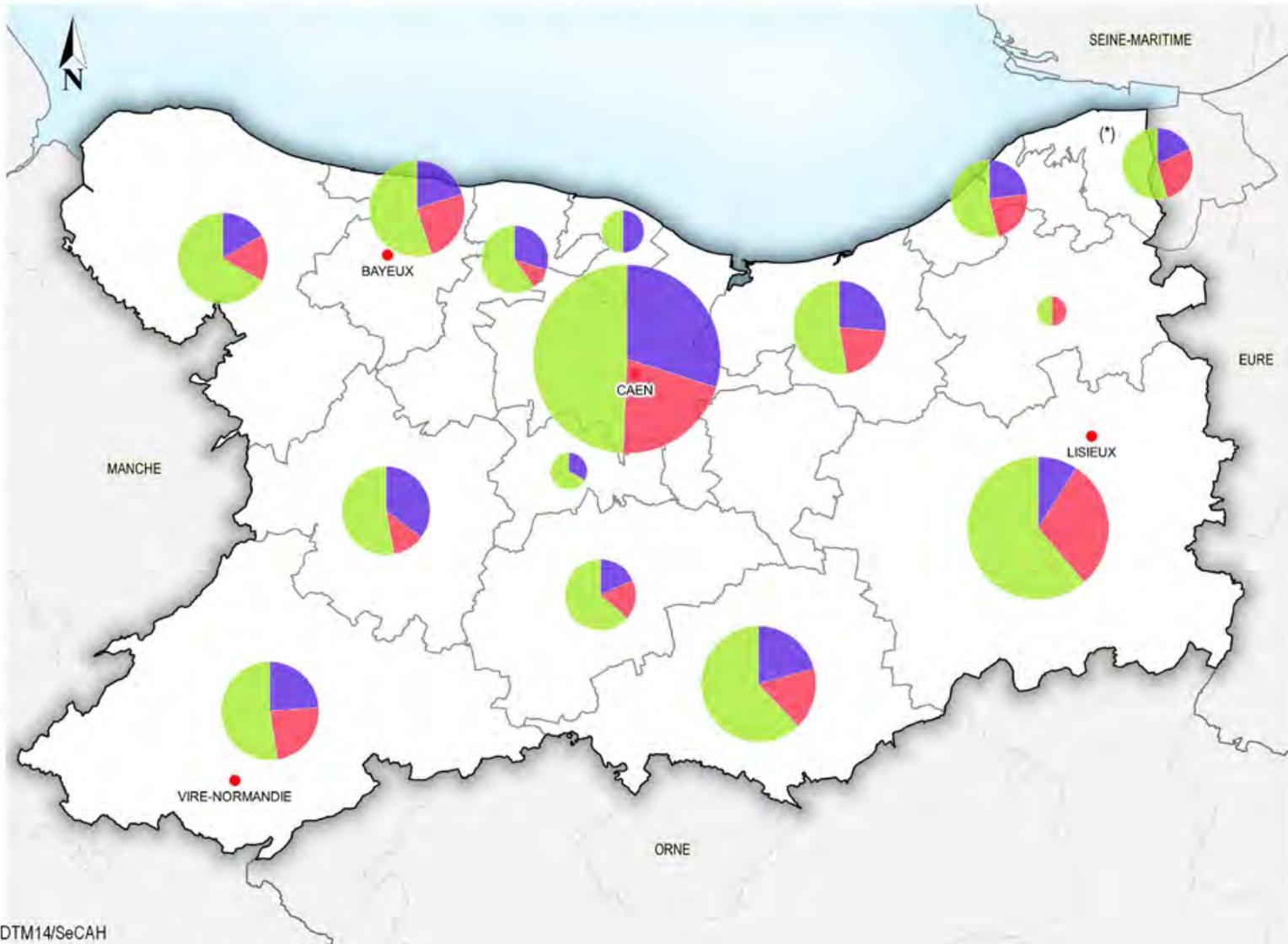


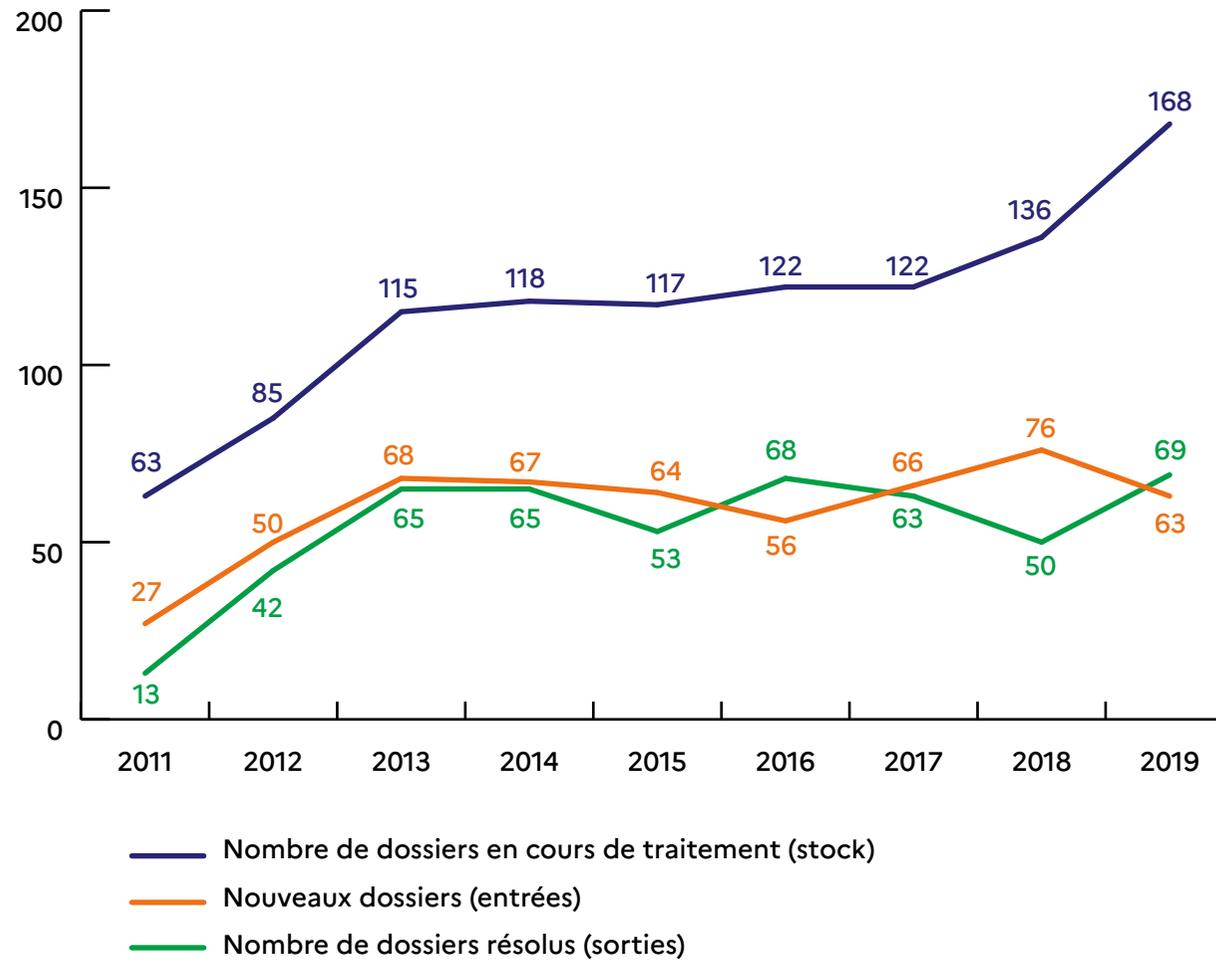
(*) Pour la CC du Pays de Honfleur-Beuzeville, le bilan 2019 ne porte que sur la partie calvadosienne de la CC.



Sources : ©IGN-BD Carto® - DDTM14/SeCAH

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados





Les programmes locaux de l'habitat (PLH) - PLUi valant PLH



Les Programmes Locaux de l'Habitat

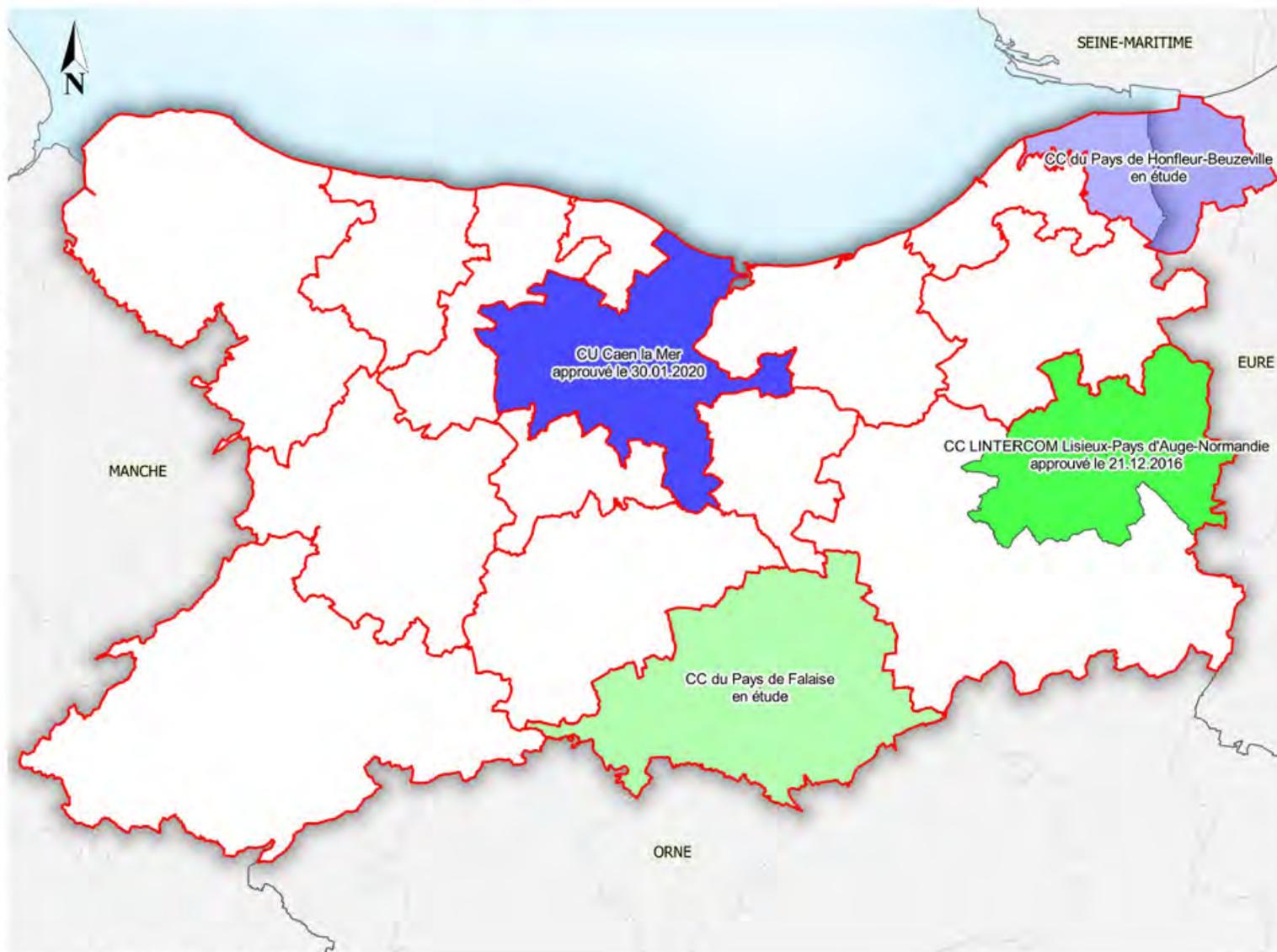
Le programme local de l'habitat (PLH) est le document de synthèse qui formalise les politiques de l'habitat à l'échelle d'une intercommunalité. Outil de planification et de programmation, il définit pour 6 ans le programme d'intervention sur l'EPCI. Le PLUi-H comporte un volet habitat valant PLH qui précise les actions et opérations d'aménagement.

A noter :

- le PLH de la CC du Pays de Honfleur-Beuzeville et le PLUi-H du Pays de Falaise prescrits en 2019 et dont les études sont en cours

- les volets « habitat » des PLUi-H de la CC du Pays de Honfleur-Beuzeville et de Lisieux-Normandie sont valables uniquement sur les anciens périmètres de ces deux EPCI.

Un PLUi-HD est en cours d'étude à Caen La Mer.



- Intercommunalités
- PLH
- PLUi valant PLH

0 5 10 km

Sources : ©IGN-BD Carto®

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

25 / 8 / 2020

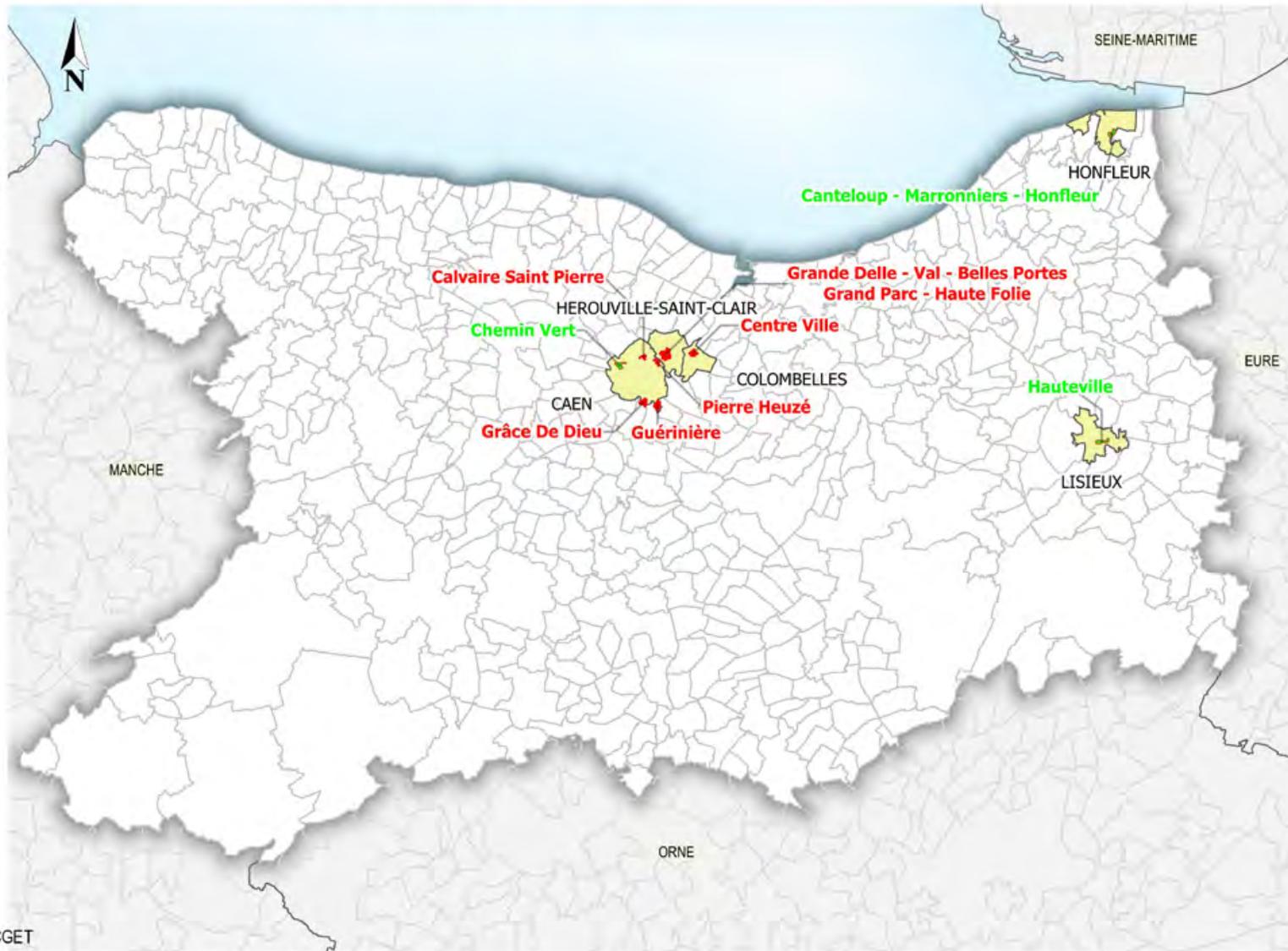
L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)



Quartiers prioritaires de la politique de la ville

Dans le cadre du programme NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) 2014-2024, le Calvados compte un quartier ANRU d'intérêt national (Lisieux Hauteville) et deux d'intérêt régional (Caen - Chemin Vert et Honfleur - Canteloup) retenus parmi 11 autres en Normandie.

Les Quartiers Prioritaires de la Ville concernent quant eux, outre la ville de Caen, les communes d'Hérouville-Saint-Clair et de Colombelles.

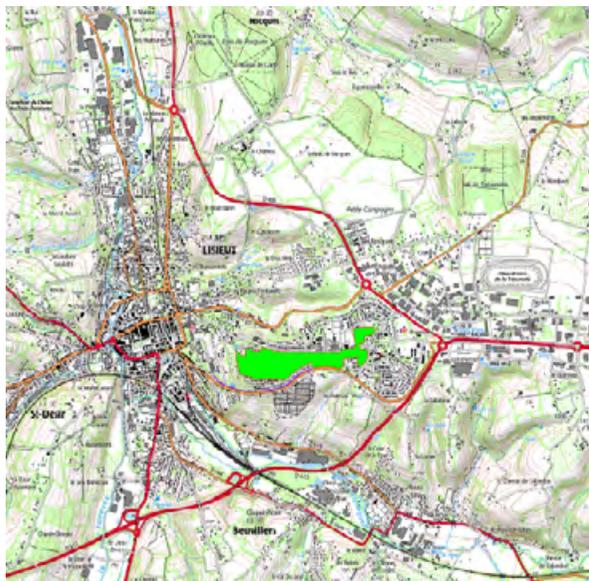


Sources : ©IGN-BD Carto® - CGET

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

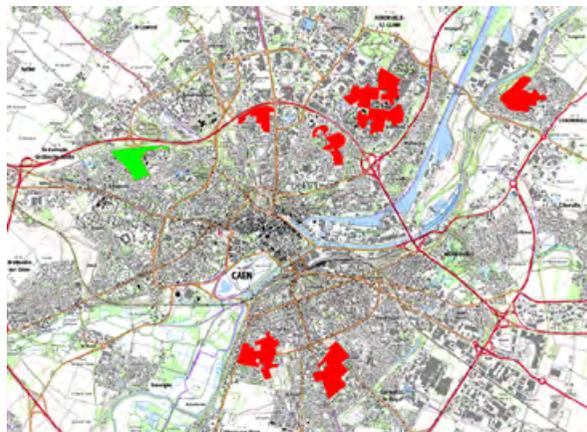
21 / 8 / 2020

Le quartier d'intérêt national de Hauteville à Lisieux

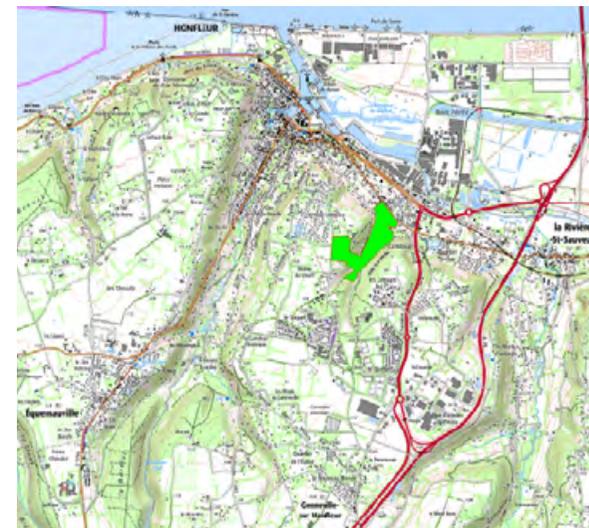


Hauteville à Lisieux

Les quartiers d'intérêt régional (en vert)



Le quartier du chemin vert à Caen
(les autres quartiers prioritaires sont en rouge)



Le quartier du Canteloup-Les Marronniers
à Honfleur

Les gens du voyage



Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage

Le schéma départemental est un document co-signé par l'État et le Département, qui établit pour 6 ans un ensemble de réponses relatives à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage adaptées au plus près des territoires.

Le volet « accueil et habitat » définit les obligations et préconisations en termes de réalisation d'aires permanentes d'accueil, d'aires de grand passage, d'aires mixtes et de terrains familiaux locaux.

Le schéma départemental d'accueil a été signé par le préfet et le président du conseil départemental le 26 avril 2018 (publié au RAA le 2 mai 2018).

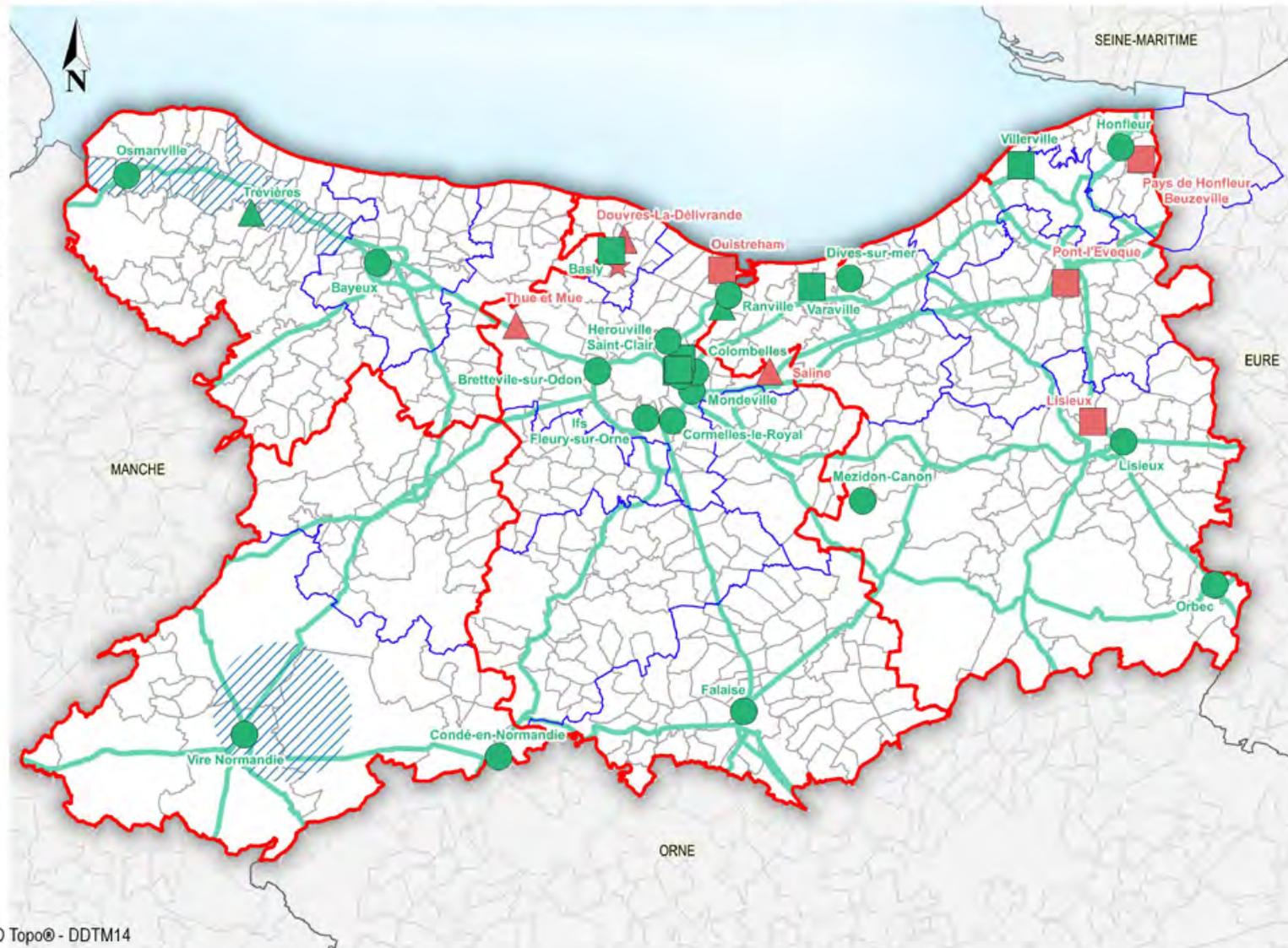
- Communes
- Intercommunalités
- Arrondissements
- Aires réalisées**
 - Aire de grands passages
 - Aire mixte
 - Aire permanente d'accueil
- Aires à réaliser**
 - Aire de grands passages
 - Aire mixte
 - Terrain familial
 - Création d'une aire de grand passage sur ce secteur

0 5 10 km

Sources : ©IGN-BD Carto©-BD Topo© - DDTM14

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

23 / 6 / 2020



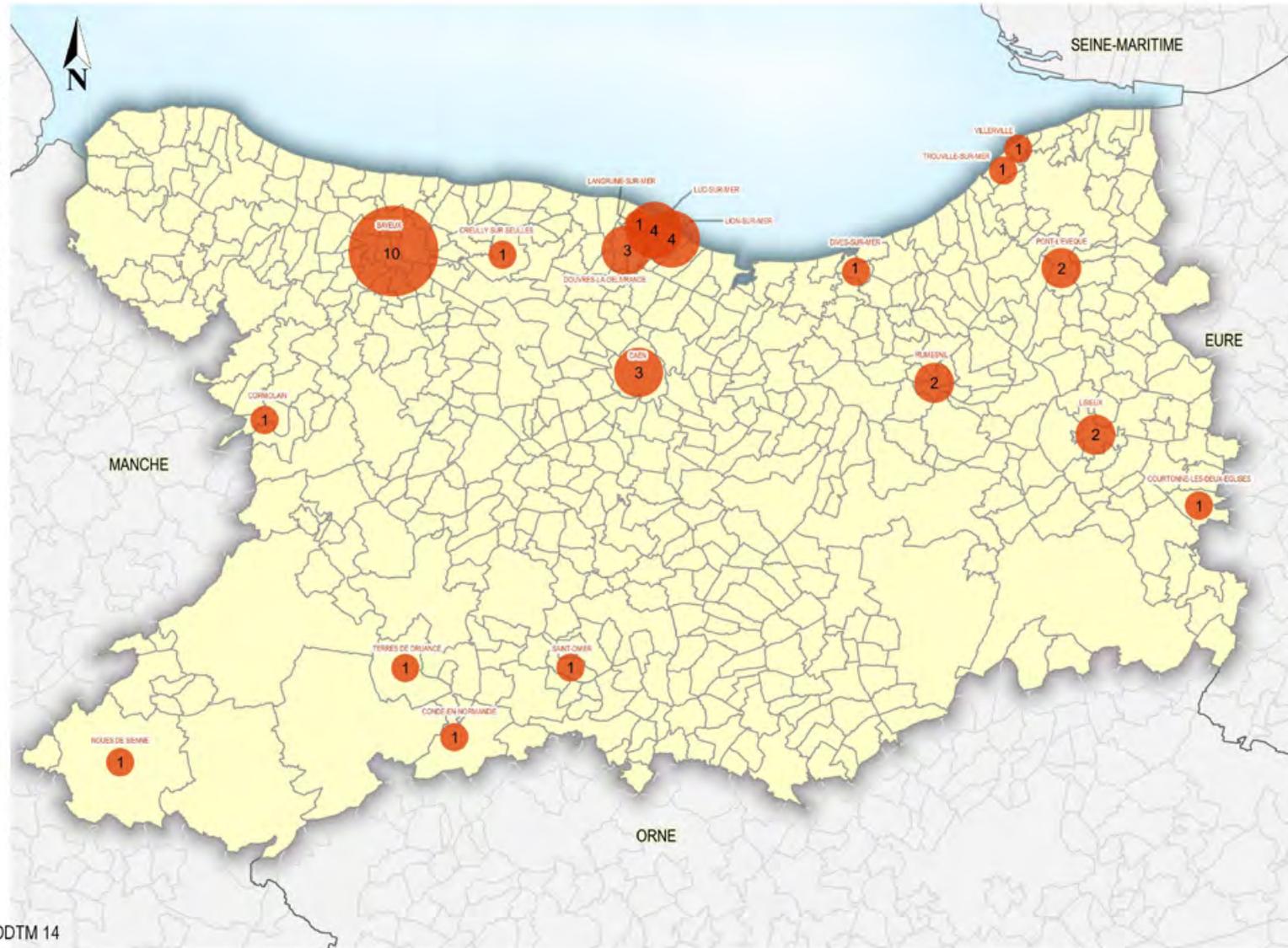
Au 31/12/2019	Aires réalisées	Aires à réaliser
Aire permanente d'accueil : 444 places	444	0
Aire de grand passage : 12 aires (soit 34 ha)	6 aires (soit 15 ha) réalisées (44 %)	6 aires (soit 19 ha) non réalisées (56 %)
Aire mixte : 5 aires (soit 5 ha)	2 aires (soit 2 ha) réalisées (40 %)	3 aires (soit 3 ha) non réalisées (60 %)

La mэрule



Signalements mэрule dans le Calvados depuis 2004

La mэрule est un champignon lignivore qui se développe dans des conditions d'humidité, de température et d'obscurité. Les locaux mal ventilés y sont particulièrement sensibles. La loi ALUR a introduit un dispositif de lutte contre la mэрule, basé sur le recensement des cas. Ainsi, tout occupant d'une construction doit, en cas de présence de mэрule, effectuer un signalement auprès de la commune où se situe le bien. Les signalements sont transmis à la Préfecture. La DDTM se charge de les enregistrer. En 2019, 5 signalements ont été recensés, portant à 42 le nombre de cas signalés dans le département depuis 2004.



3 Nombre de déclarations mэрules recensées

0 5 10 km

Sources : ©IGN-BD Carto® - DDTM 14

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

23 / 6 / 2020

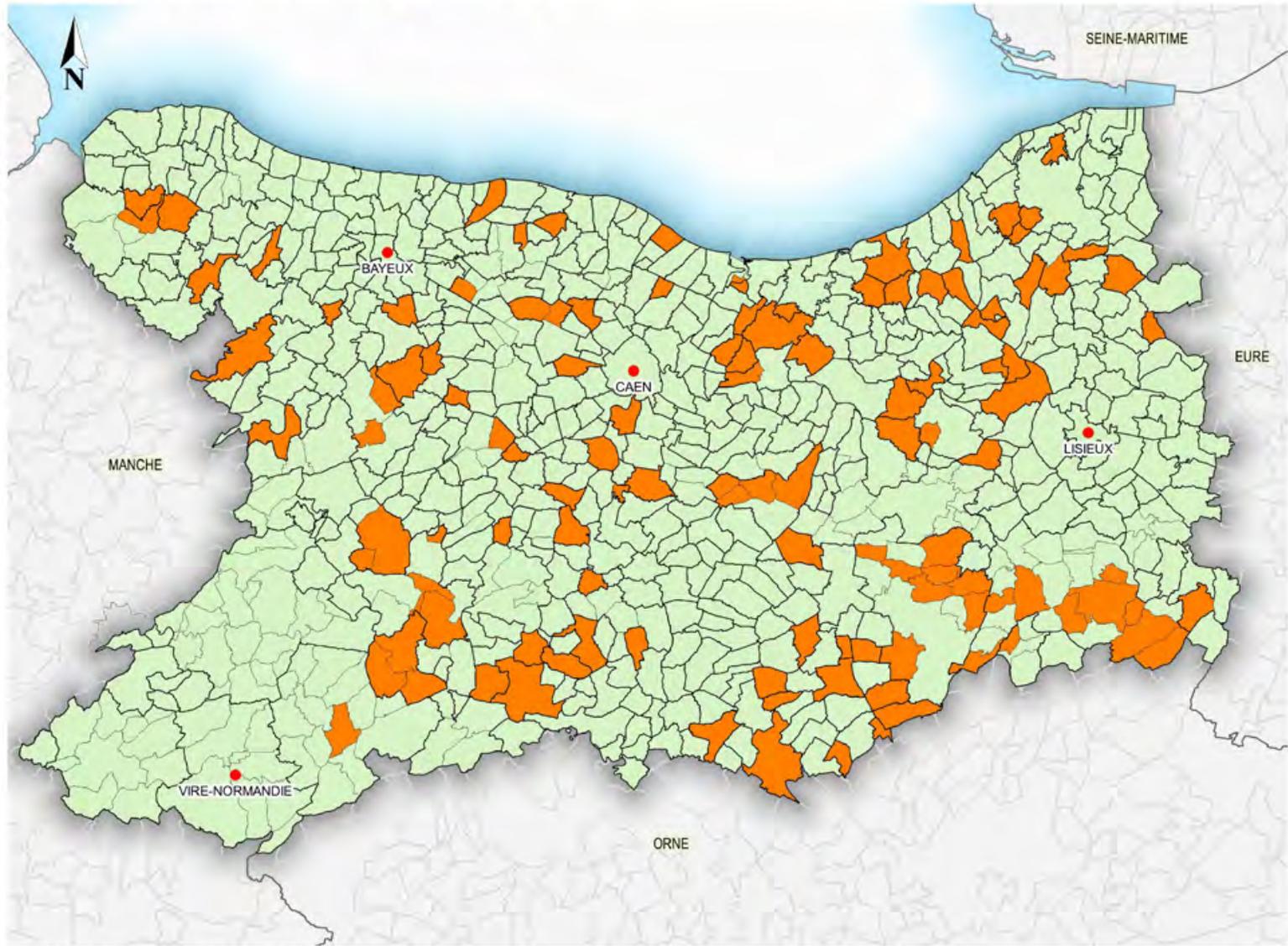


Démarche de mise en conformité Ad'AP des établissements publics (Agendas d'Accessibilité Programmée)

Le préfet préside la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA), dont la mission est d'éclairer l'autorité de police, notamment le maire, dans l'exercice de sa compétence dans la gestion des établissements recevant du public (ERP). La CCDSA émet des avis sur dossiers mais également lors de visites sur site.

Dans le Calvados, la CCDSA se décline, par thème, en sous-commissions spécialisées.

La DDTM assure également le portage de la politique d'accessibilité dans le département. À ce titre, elle suit notamment la mise en place des plans d'aménagement de la voirie et des espaces publics (PAVE) élaborés par les communes de plus de 1000 habitants.



- Communes engagées Ad'AP ou en conformité
- Communes non engagées
- Communes 2020
- Communes 2015

0 5 10 km



Sources : ©IGN-BD Carto®

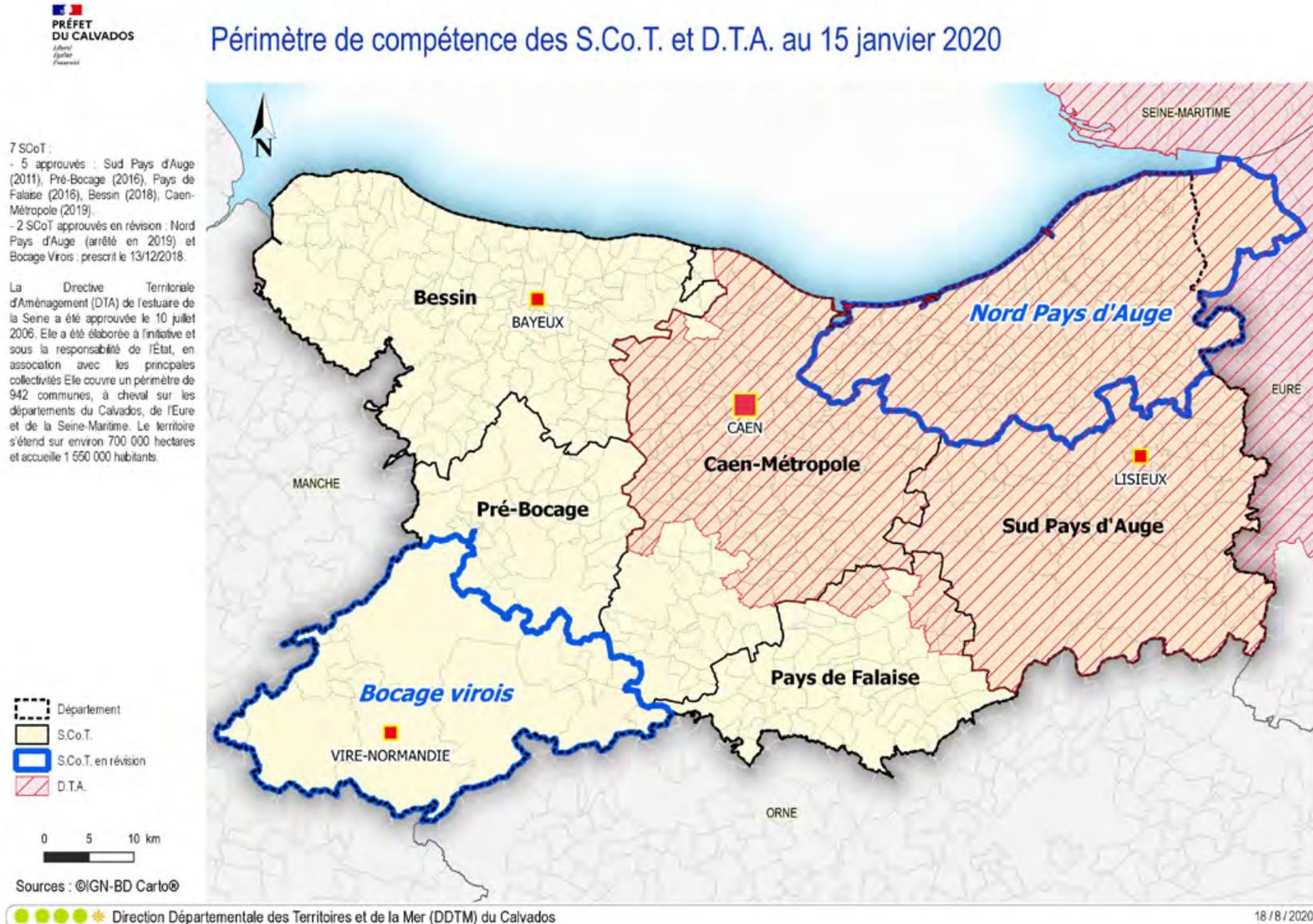
●●●●* Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

Mars 2020

L'urbanisme

Source : Service Urbanisme, Risques - DDTM

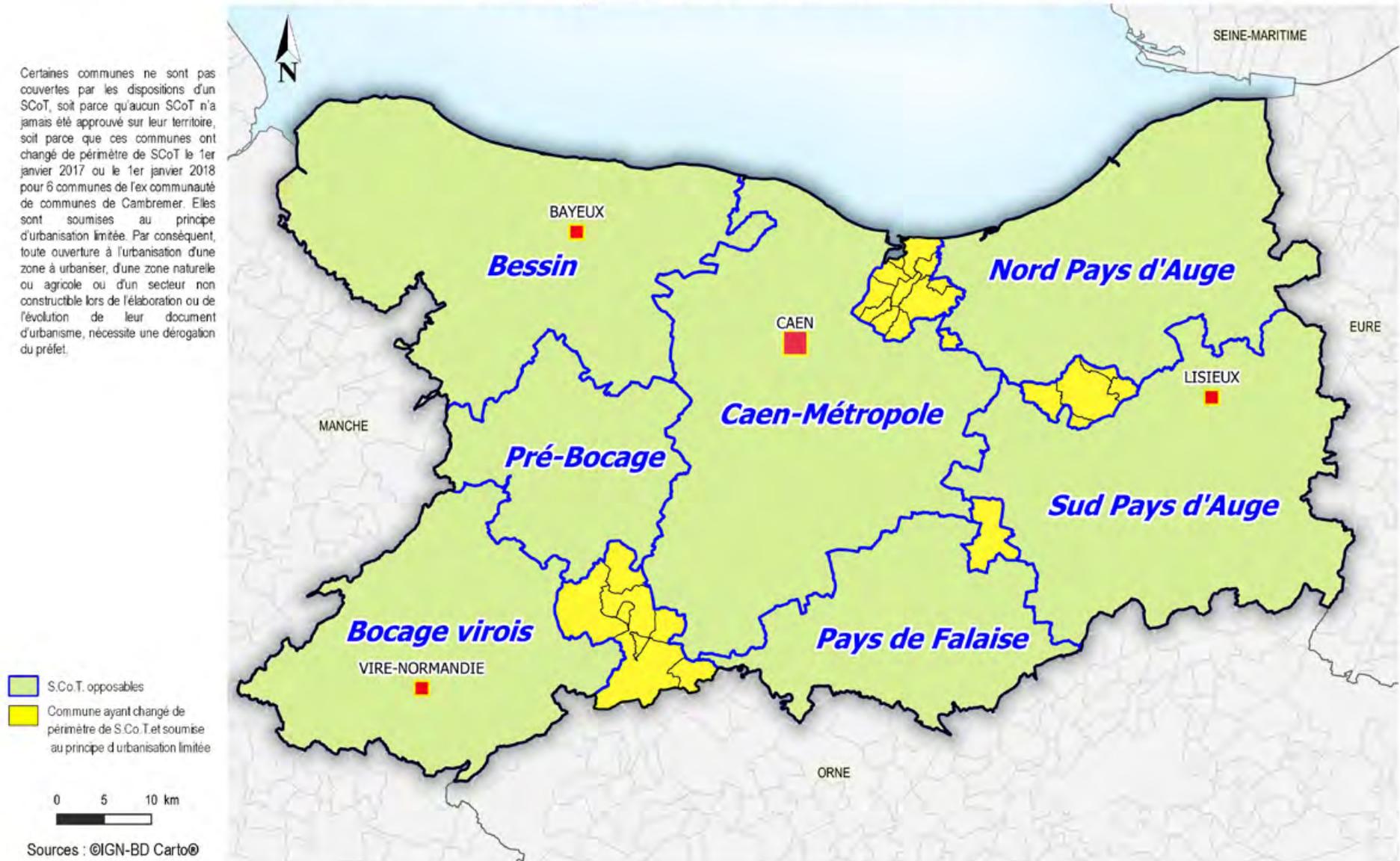
La planification





S.Co.T. opposables et communes concernées par le principe d'urbanisation limitée au 15 janvier 2020 (Article L.142-4 du code de l'urbanisme)

Certaines communes ne sont pas couvertes par les dispositions d'un SCoT, soit parce qu'aucun SCoT n'a jamais été approuvé sur leur territoire, soit parce que ces communes ont changé de périmètre de SCoT le 1er janvier 2017 ou le 1er janvier 2018 pour 6 communes de l'ex communauté de communes de Cambremer. Elles sont soumises au principe d'urbanisation limitée. Par conséquent, toute ouverture à l'urbanisation d'une zone à urbaniser, d'une zone naturelle ou agricole ou d'un secteur non constructible lors de l'élaboration ou de l'évolution de leur document d'urbanisme, nécessite une dérogation du préfet.



- S.Co.T. opposables
- Commune ayant changé de périmètre de S.Co.T. et soumise au principe d'urbanisation limitée

0 5 10 km

Sources : ©IGN-BD Carto©

●●●●● Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

Janvier 2020

La compétence urbanisme



Compétence urbanisme des E.P.C.I. au 1er mars 2020

À la suite de la mise en place du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) le 01/01/2017, qui a conduit à la révision des périmètres des intercommunalités et à la réduction de leur nombre, différentes mesures visent à apporter aux EPCI de la souplesse dans la gestion de leurs documents d'urbanisme. Ainsi, la plupart des EPCI sont compétents en matière de documents d'urbanisme (13 sur 16). Parmi eux, ceux issus d'une fusion mixte, au nombre de 3 (fusion d'un EPCI disposant de la compétence "documents d'urbanisme" avec un EPCI n'en disposant pas), peuvent réviser les documents existants sur le périmètre d'une commune sans être obligés de ce fait d'engager l'élaboration d'un PLU couvrant l'intégralité du périmètre intercommunal. Cette mesure dérogatoire, qui ne s'applique pas aux autres EPCI compétents, est valable pendant 5 ans à compter du 1er janvier 2017 soit jusqu'au 1er janvier 2022.

-  Département
-  E.P.C.I.
- Compétence urbanisme :
 -  Compétence avec dérogation de 5 ans
 -  Compétence de plein droit sans dérogation
 -  Compétence non transférée du fait d'une minorité de blocage

0 5 10 km



Sources : ©IGN-BD Carto®


 Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

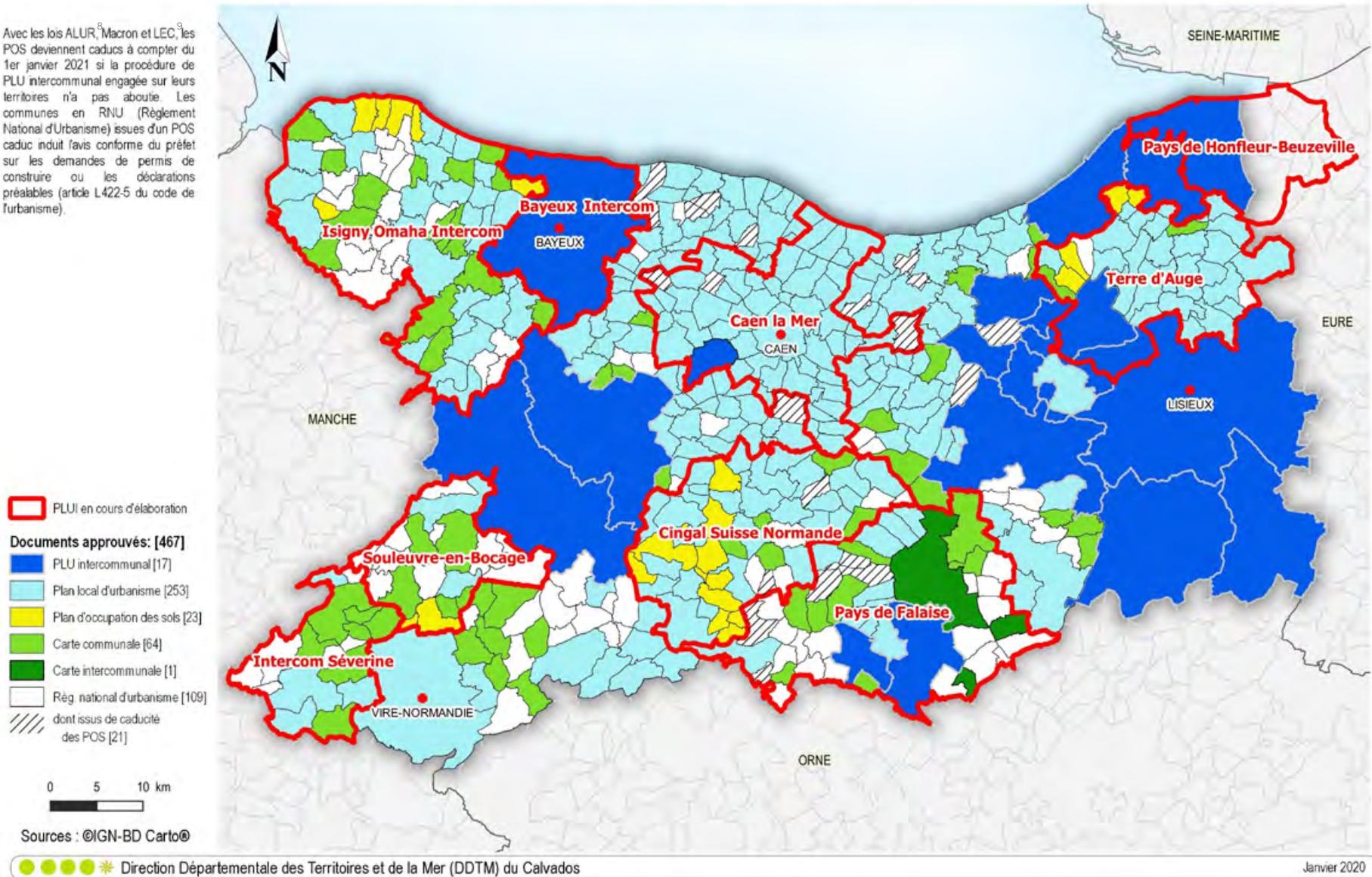
Mars 2020

Les PLU, cartes communales et RNU⁷



Etat des documents d'urbanisme au 1er Janvier 2020

Avec les lois ALUR⁸, Macron et LEC⁹, les POS deviennent caducs à compter du 1er janvier 2021 si la procédure de PLU intercommunal engagée sur leurs territoires n'a pas aboutie. Les communes en RNU (Règlement National d'Urbanisme) issues d'un POS caduc induit l'avis conforme du préfet sur les demandes de permis de construire ou les déclarations préalables (article L.422-5 du code de l'urbanisme).



7 - RNU : Règlement national d'urbanisme
 8- ALUR : Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
 9- LEC : Loi Egalité et Citoyenneté

Les procédures en cours d'élaboration ou révision

3 cartes communales

56 PLU dont 9 PLUi

9 PLUi dans le département sont en cours d'élaboration, dont 3 ont été prescrits en 2019 : Caen la mer, Pays de Falaise et Pays de Honfleur-Beuzeville. En 2019, 3 PLUi ont été approuvés (Pays de Livarot, Pré-Bocage Intercom secteur Est et Pré-Bocage Intercom secteur Ouest). 5 PLUi devraient aboutir en 2020 (Terre d'Auge, Isigny Omaha Intercom, Souleuvre-en-Bocage, Pôle de proximité de Saint-Sever et Bayeux Intercom).

Dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, la DDTM, qui représente le Préfet, coordonne l'élaboration d'une note d'enjeux puis participe aux réunions des Personnes Publiques Associées (PPA) pilotées par l'EPCI ou la commune compétente. Une fois le document d'urbanisme arrêté par la collectivité, la DDTM recueille l'ensemble des avis des services de l'État afin d'établir l'avis du Préfet sur le document d'urbanisme. En 2019, 11 avis sur les documents d'urbanisme (dont 4 PLUi) ont été notifiés aux collectivités.

La numérisation des documents d'urbanisme et Géoportail de l'urbanisme (GPU)

Mise en place de la dématérialisation des documents d'urbanisme

La directive européenne INSPIRE du 14 mars 2007 vise à la mise à disposition du citoyen des informations géolocalisées sur l'ensemble des thématiques du développement durable, dont l'urbanisme.

Dans cet esprit, l'ordonnance du 19 décembre 2013 prévoit la numérisation des documents d'urbanisme et servitudes d'utilité publique et leur mise à disposition, à terme, sur un site internet unique : le Géoportail de l'urbanisme (GPU). Ce portail permettra l'accès, la visualisation et le téléchargement de l'ensemble des documents d'urbanisme et servitudes d'utilité publique couvrant le territoire national, avec une représentation standardisée.

Plusieurs échéances s'imposent aux collectivités locales ainsi qu'aux gestionnaires de servitudes :

- Depuis le 1^{er} janvier 2016, les collectivités doivent rendre leurs documents d'urbanisme accessibles en ligne (sur leur site propre, sur le Géoportail de l'urbanisme, etc.) ;

- Depuis 1^{er} janvier 2020, les collectivités doivent publier leurs documents d'urbanisme dans le Géoportail de l'urbanisme ;
- Depuis le 1^{er} janvier 2020 : les servitudes d'utilité publique présentes dans le GPU seront opposables même si elles ne figurent pas en annexe du document d'urbanisme disponible en mairie ;
- Lorsque les collectivités effectuent une révision de leur document d'urbanisme, elles doivent le numériser au format CNIG et le transmettre à l'État dans ce format.

Seule l'autorité compétente en matière de planification (EPCI compétent, à défaut les communes) peut y publier son ou ses documents d'urbanisme. La DDTM, référente GPU auprès des collectivités « autorités compétentes » est chargée de l'administration locale de cet outil :

ddtm-geoportail-urbanisme@calvados.gouv.fr

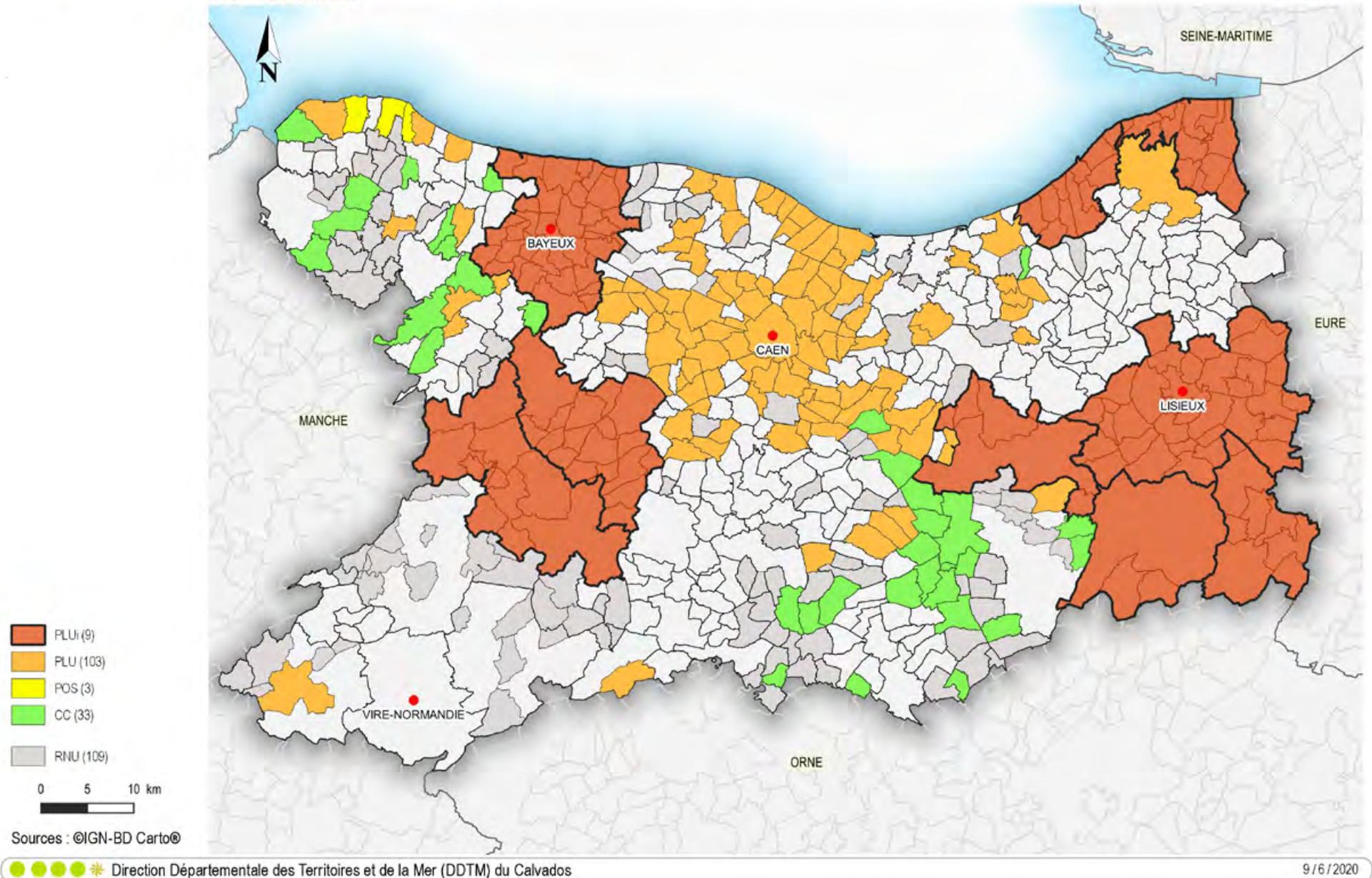
Accès au GPU :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Plus d'informations :

<http://www.calvados.gouv.fr/numerisation-des-documents-d-urbanisme-et-a7865.html>

Etat d'avancement des documents d'urbanisme téléversés dans le Géoportail de l'urbanisme au 20/05/20

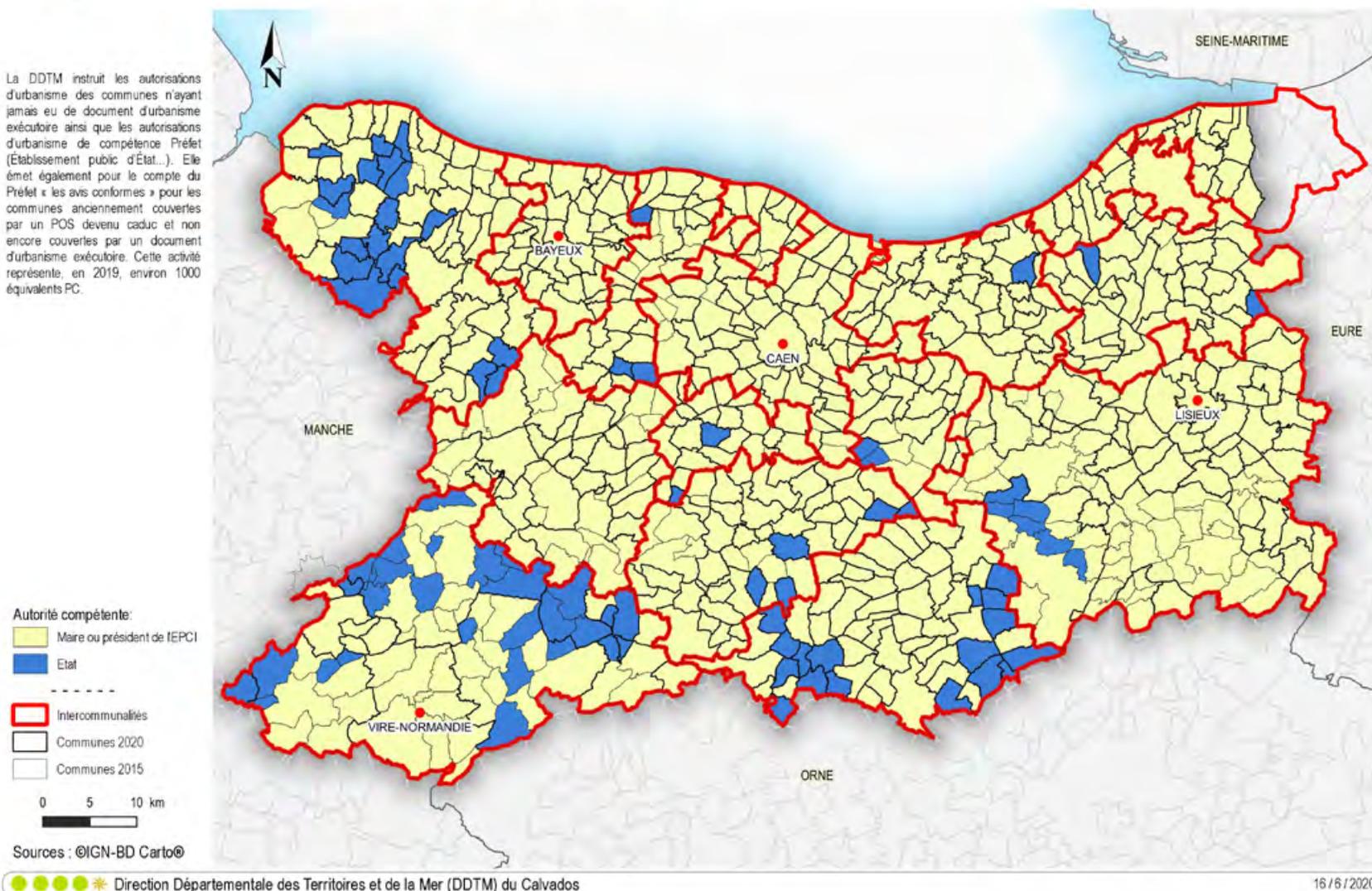


L'application du droit des sols (ADS)



Compétence ADS au 1er janvier 2020

La DDTM instruit les autorisations d'urbanisme des communes n'ayant jamais eu de document d'urbanisme exécutoire ainsi que les autorisations d'urbanisme de compétence Préfet (Établissement public d'État...). Elle émet également pour le compte du Préfet « les avis conformes » pour les communes anciennement couvertes par un POS devenu caduc et non encore couvertes par un document d'urbanisme exécutoire. Cette activité représente, en 2019, environ 1000 équivalents PC.



Afin d'accompagner les collectivités compétentes en termes d'instruction, la DDTM organise des réunions de filière « ADS » auxquelles participent les services instructeurs des collectivités. Deux réunions d'animation se sont déroulées en 2019. En complément de ces réunions, la DDTM met à disposition des collectivités, sur une plate-forme dédiée, d'une part les informations relatives aux évolutions réglementaires et législatives dans le domaine de l'urbanisme et d'autre part les outils nécessaires à leur compétence d'instructeur.

La consommation de l'espace



Consommation des surfaces agricoles entre 2008 et 2017

Dans le département du Calvados, les sols artificialisés (zones urbanisées, industrielles, commerciales, infrastructures...) couvrent près de 10 % du territoire (9 % à l'échelle nationale). Les zones de forte artificialisation correspondent aux zones où la pression foncière est la plus forte. Elle se concentre principalement autour de l'agglomération caennaise, sur le littoral et autour des villes moyennes. La préservation du foncier agricole est une urgence et un enjeu majeur pour le maintien d'une agriculture durable à l'échelle du département. Au-delà de la fonction première des terres agricoles, à savoir la production agricole prioritairement à des fins alimentaires, les autres fonctions économique, sociale et environnementale remplies par ces espaces doivent également être préservées.

Consommation des terres agricoles entre 2008 et 2017 par commune

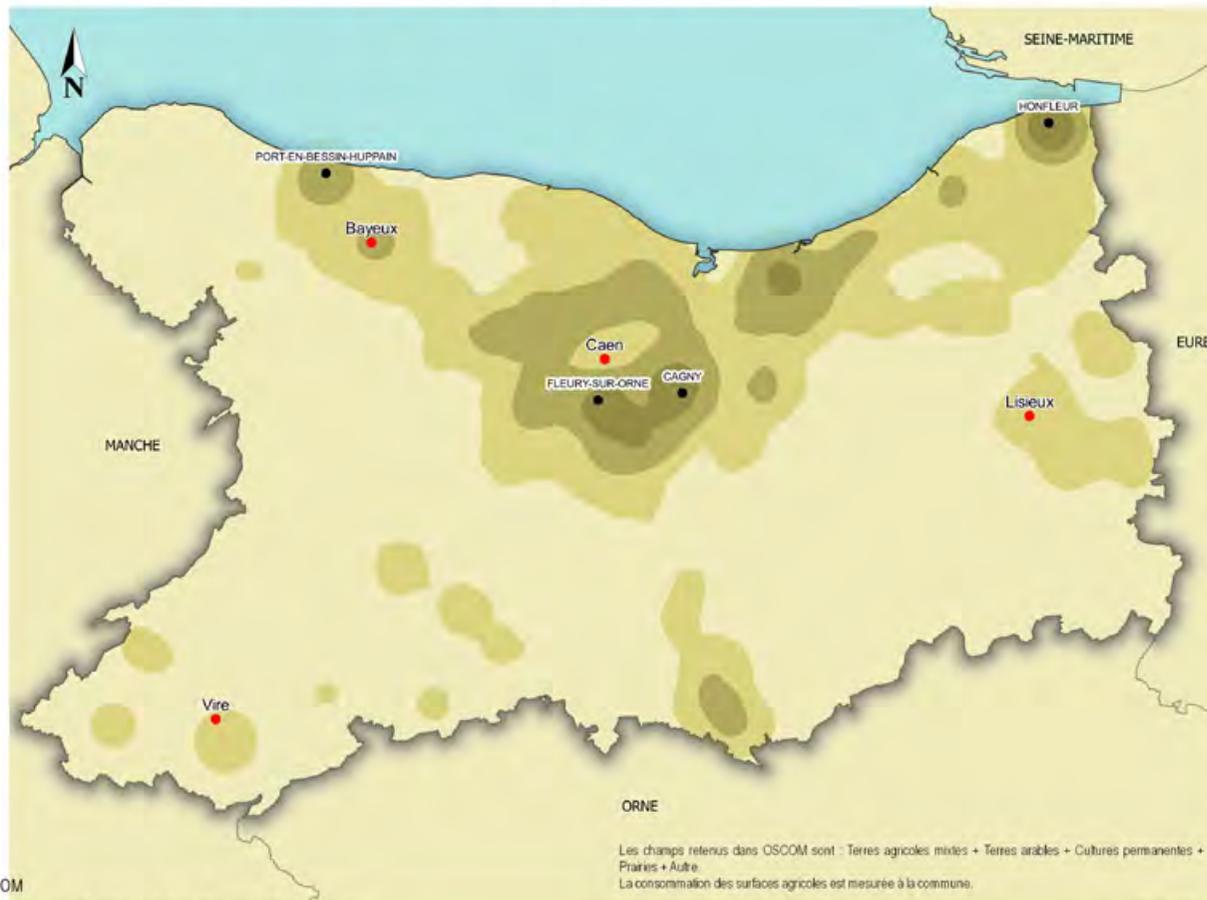


● Communes les plus consommatrices



Sources : ©IGN-BD Cartho® - OSCOM

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados



25 / 8 / 2020

La préoccupation croissante du législateur et de la profession agricole de promouvoir un développement durable, économe en foncier a abouti à l'introduction dans la loi d'avenir pour l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (article 28) de la compensation collective agricole. Les objectifs prioritaires sont « éviter et réduire », les mesures de compensation collectives agricoles devant, en dernier recours, répondre aux conséquences considérées d'un point de vue collectif, aux effets induits sur l'économie agricole du territoire.

L'élaboration et la révision des documents d'urbanisme (SCoT, PLU(i)...) sont également des opportunités pour initier un nouveau modèle de développement, fondé sur la préservation des ressources naturelles et agricoles, véritables atouts du territoire et de la qualité de vie des habitants, le renforcement des centralités et la revitalisation des centres-villes, plutôt que sur un développement continu de chaque commune par l'extension urbaine, même limitée.

La taxe d'aménagement



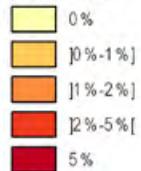
Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement a été instituée le 1er mars 2012. Elle doit être versée à l'occasion de la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager.

Le calcul de la taxe est établi par la DDTM. Cette taxe est composée de 2 parts :

- une part communale dont le produit sert à financer les équipements rendus nécessaires par l'urbanisation. Chaque commune fixe le taux par délibération de son conseil municipal.
- une part départementale (2,10%) qui sert à financer la protection et la gestion des espaces naturels sensibles et le fonctionnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Taux communal



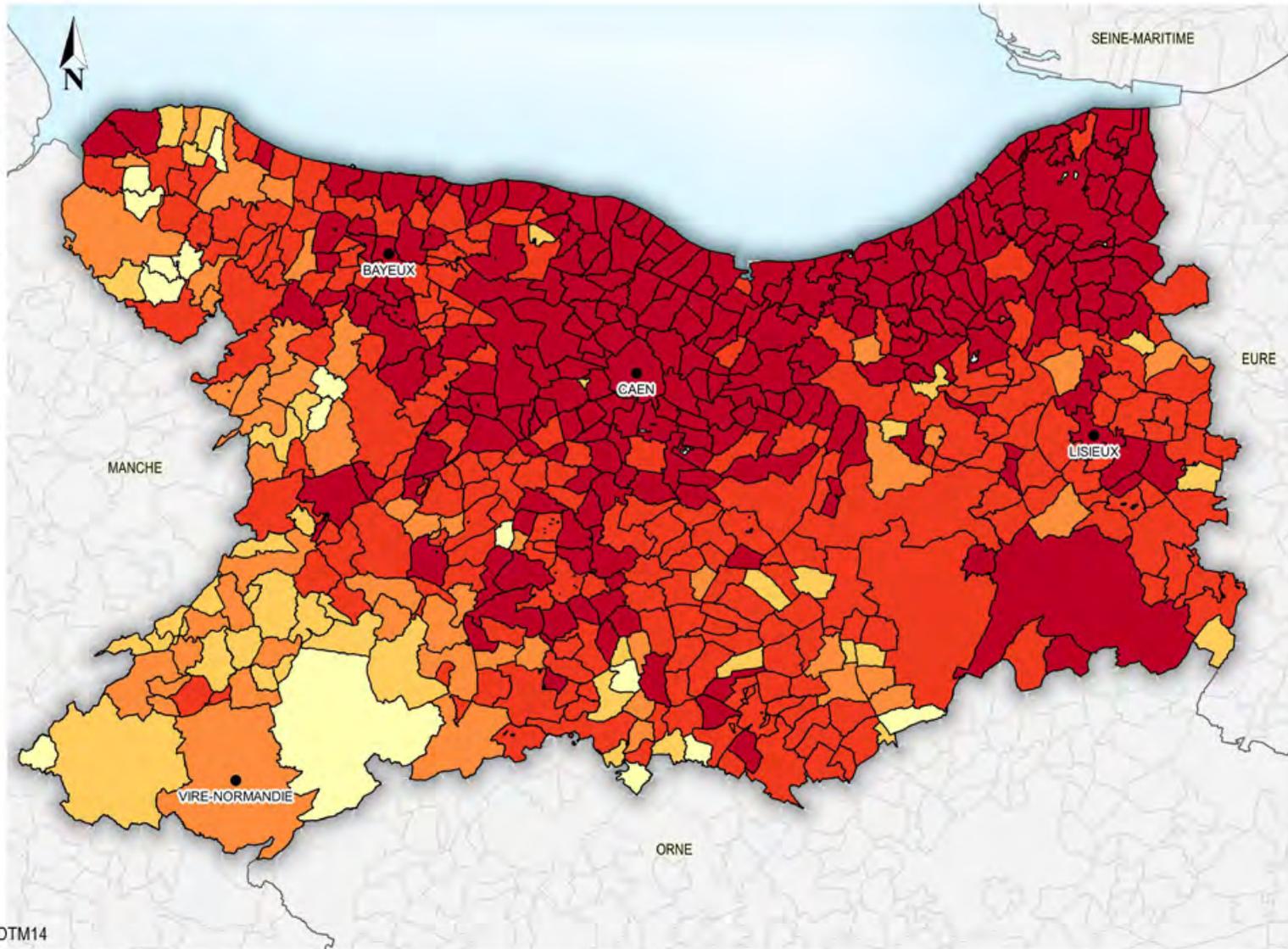
0 5 10 km



Sources : ©IGN-BD Topo® - DDTM14

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

5 / 6 / 2020



La publicité

Une charte, dont la réalisation a été pilotée par la DDTM, destinée à définir les produits du terroir susceptibles de pouvoir bénéficier de préenseignes dérogatoires dans le département du Calvados a été signée le 23 juillet 2018 par les représentants de l'État, du Conseil départemental, de la Chambre d'Agriculture et de l'Union Amicale des Maires du Calvados. Cette charte est disponible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

www.calvados.gouv.fr/charte-sur-les-produits-du-terroir-susceptibles-de-a8240.html

Nombre de règlements locaux de publicité (RLP) au 01/01/20

En cours d'élaboration	Réalisés
1(*)	17

(*) Le RLP intercommunal de Bayeux

Nombre de dossiers instruits en 2019

Instruction de déclarations préalables (DP)	Autorisations et/ou refus (Arrêtés préfectoraux)	Mises en demeure
196	96	0

Les enquêtes publiques

La DDTM assure le suivi des enquêtes publiques pour le compte de l'État et des enquêtes relatives à des projets portés par des collectivités pour lesquels une mise en compatibilité des documents d'urbanisme est rendue nécessaire ou lorsque la collectivité n'a pas la maîtrise foncière et qu'une expropriation pour cause d'utilité publique est nécessaire. En 2019, 10 dossiers nécessitant une enquête publique ont été suivis.

Projets	TOTAL	Dont routes	Aménagement (urbanisme)
Au 01/01/20	10	4	6

Les risques

Source : Service Urbanisme, Risques - DDTM

La situation des plans de prévention des risques (PPR) au 01/01/20

PPR	Approuvés	Approuvés mais en révision	En cours d'élaboration	Abrogés
Inondation	4			
Mouvement de terrain	4	1	1	
Technologique	2			1
Minier	1		2	
Littoral			2	
Multirisques (littoral + inondation)			1	
Total	11	1	6	1



Plans de Prévention des Risques Naturels prescrits et approuvés

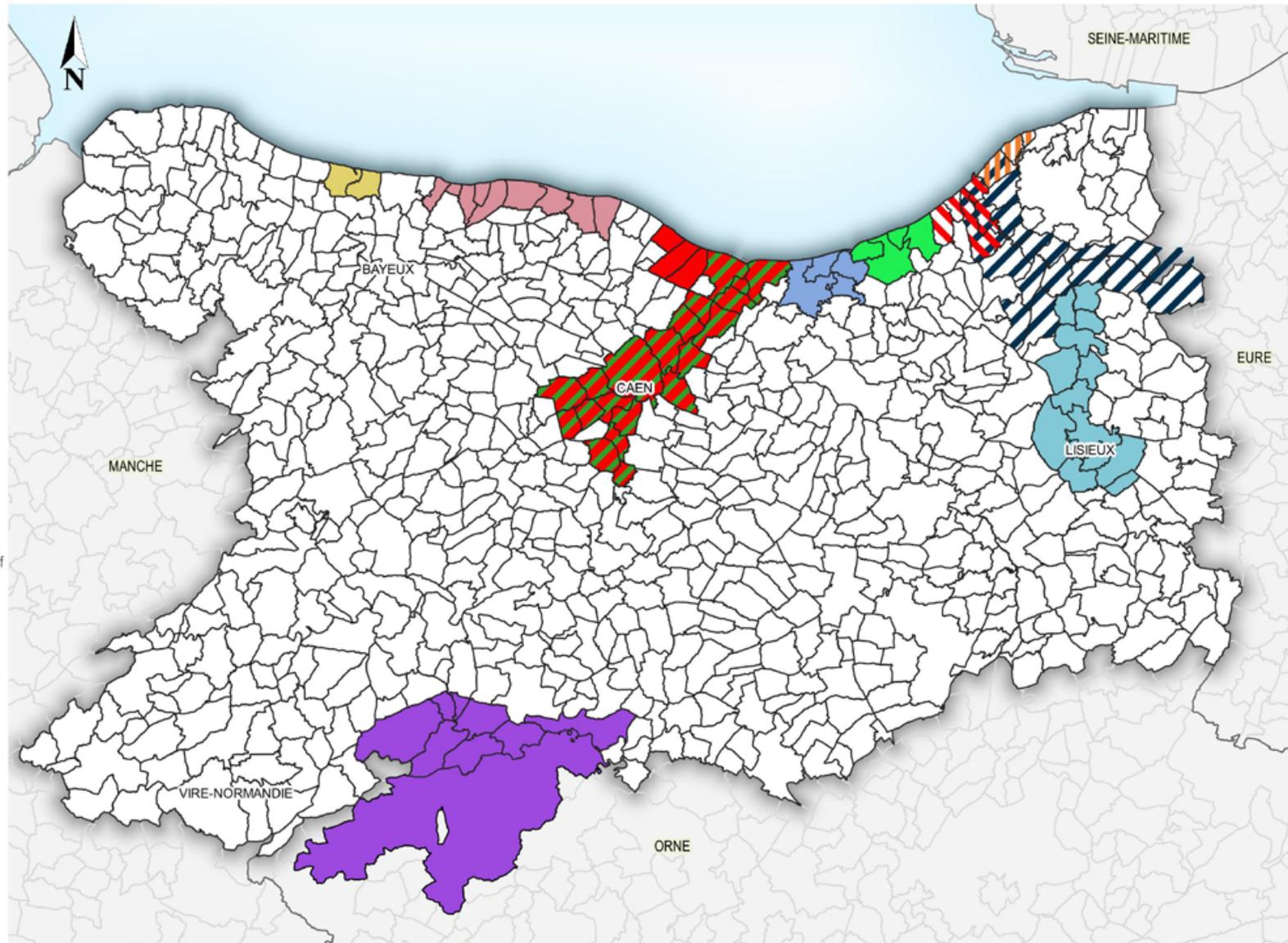
La DDTM, en tant que service instructeur, pilote l'élaboration des PPR. En 2020, 4 PPR naturels sont en cours de finalisation. Les projets de PPR sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr/plans-de-prevention-des-risques-r796.html>

-  Limites de communes 2015
- MULTIRISQUES**
-  PPR Basse Vallée de l'Orne (prescription 2016)
- LITTORAUX**
-  PPR Estuaire de la Dives (prescription 2016)
-  PPR Bessin (prescription 2016)
- MOUVEMENTS DE TERRAIN**
-  PPR Falaises des Vaches Noires
-  PPR Trouville, Villerville Cricqueboeuf (révision prescrite)
-  PPR Mont Canisy
-  PPR Port-en-Bessin-Huppain (prescrit)
- INONDATIONS**
-  PPR Basse vallée de la Touques
-  PPR Noireau-Vère
-  PPR Touques moyenne et Orbiquet
-  PPR Basse Vallée de l'Orne

0 5 10 km

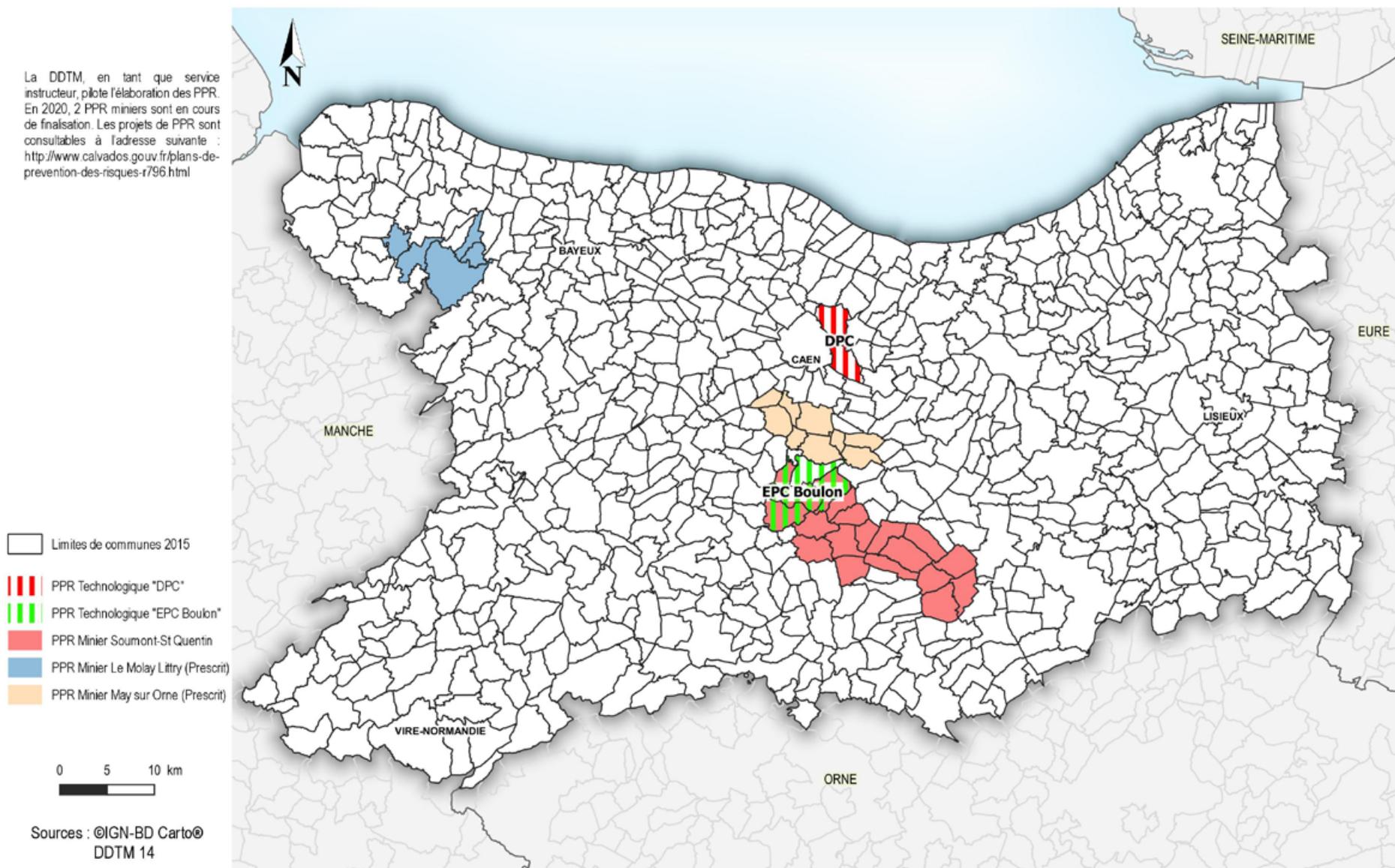


Sources : ©IGN-BD Carto®
DDTM 14



Plans de Prévention des Risques Miniers et Technologiques prescrits et approuvés

La DDTM, en tant que service instructeur, pilote l'élaboration des PPR. En 2020, 2 PPR miniers sont en cours de finalisation. Les projets de PPR sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr/plans-de-prevention-des-risques-r796.html>



Le Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM)

Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (dit Fonds Barnier), a été créé par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et avait pour but de financer l'expropriation de biens exposés à certains risques naturels menaçant gravement des vies humaines. Il est principalement alimenté par une part des primes pour la couverture du risque de catastrophes naturelles figurant dans les contrats d'assurances. Progressivement, l'utilisation des ressources du FPRNM a été élargie à d'autres catégories de dépenses dans le but de prévenir des risques naturels majeurs. Il est désormais possible d'avoir recours au fonds pour contribuer au financement des

mesures suivantes :

- l'acquisition amiable par l'État, une commune ou un groupement de communes de biens fortement sinistrés par une catastrophe naturelle,
- l'acquisition amiable par l'État, une commune ou un groupement de communes de biens exposés à certains risques naturels majeurs menaçant gravement des vies humaines,
- les mesures de réduction de la vulnérabilité prescrites par un plan de prévention des risques à des biens existants en zone à risque,
- les études et les travaux de prévention contre les risques naturels à maîtrise

d'ouvrage des collectivités territoriales dotées d'un PPRN prescrit ou approuvé.

Les bénéficiaires sont, selon les mesures, les collectivités territoriales et leurs groupements, l'État et dans certains cas les particuliers. En 2019, la DDTM en tant que service instructeur, a versé 594 616,81 € au titre de ce fonds en finançant notamment l'acquisition amiable de 8 biens menacés par des effondrements sur la commune d'Hérouville-St-Clair, le relogement d'une famille sur la commune de Le Hom et l'élaboration des plans de prévention des risques littoraux.

PAPI

Lancés en 2002, les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) visent à promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire les conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique

globale des inondations, pensée à l'échelle du bassin de risque. Ce dispositif PAPI a été initié pour traiter le risque inondation de manière globale, à travers des actions combinant gestion de l'aléa (réhabilitation de zones d'expansion de crues, ralentissement dynamique, ouvrages de protection...) et réduction de la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires (limitation de

l'urbanisation des zones inondables, réduction de la vulnérabilité des constructions, amélioration de la prévision et de la gestion des crises...) mais aussi la culture du risque (information préventive, pose de repères de crue, démarches de mise en sûreté et de sauvegarde...). Dans le Calvados, aucun PAPI n'est engagé.

L'information préventive : dispositif d'information des acquéreurs et des locataires (IAL)



Communes concernées par le dispositif d'information acquéreurs locataires

L'information préventive sur les risques majeurs constitue une obligation pour le préfet, le maire mais aussi pour les citoyens propriétaires. Dans ce cadre, chaque acteur a en charge la transmission de documents spécifiques :

- Pour le préfet, le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) et la Transmission d'Information aux Maires (TIM) ;
- Pour le maire, le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ;
- Pour les citoyens, l'état des risques et pollutions dans le cadre du dispositif IAL.

Lors de toute transaction immobilière, le vendeur et le bailleur d'un bien bâti ou non bâti ont obligation de joindre au contrat de vente, de promesse de vente ou de bail :

- un état des risques naturels et technologiques établi moins de 6 mois avant la date de conclusion du contrat de vente ou de location,
- une déclaration précisant les sinistres sur le bien ayant donné lieu à une indemnisation au titre des effets d'une catastrophe naturelle ou technologique pendant la période où le vendeur ou le bailleur a été propriétaire ou dont il a été lui-même informé.

Dans le Calvados, la liste des communes soumises à ce dispositif a été actualisée par la DDTM par arrêté du 19 octobre 2018.

L'ensemble des informations est disponible sur les sites internet <http://www.calvados.gouv.fr/information-acquereurs-locataires-r787.html> et <https://www.georisques.gouv.fr>

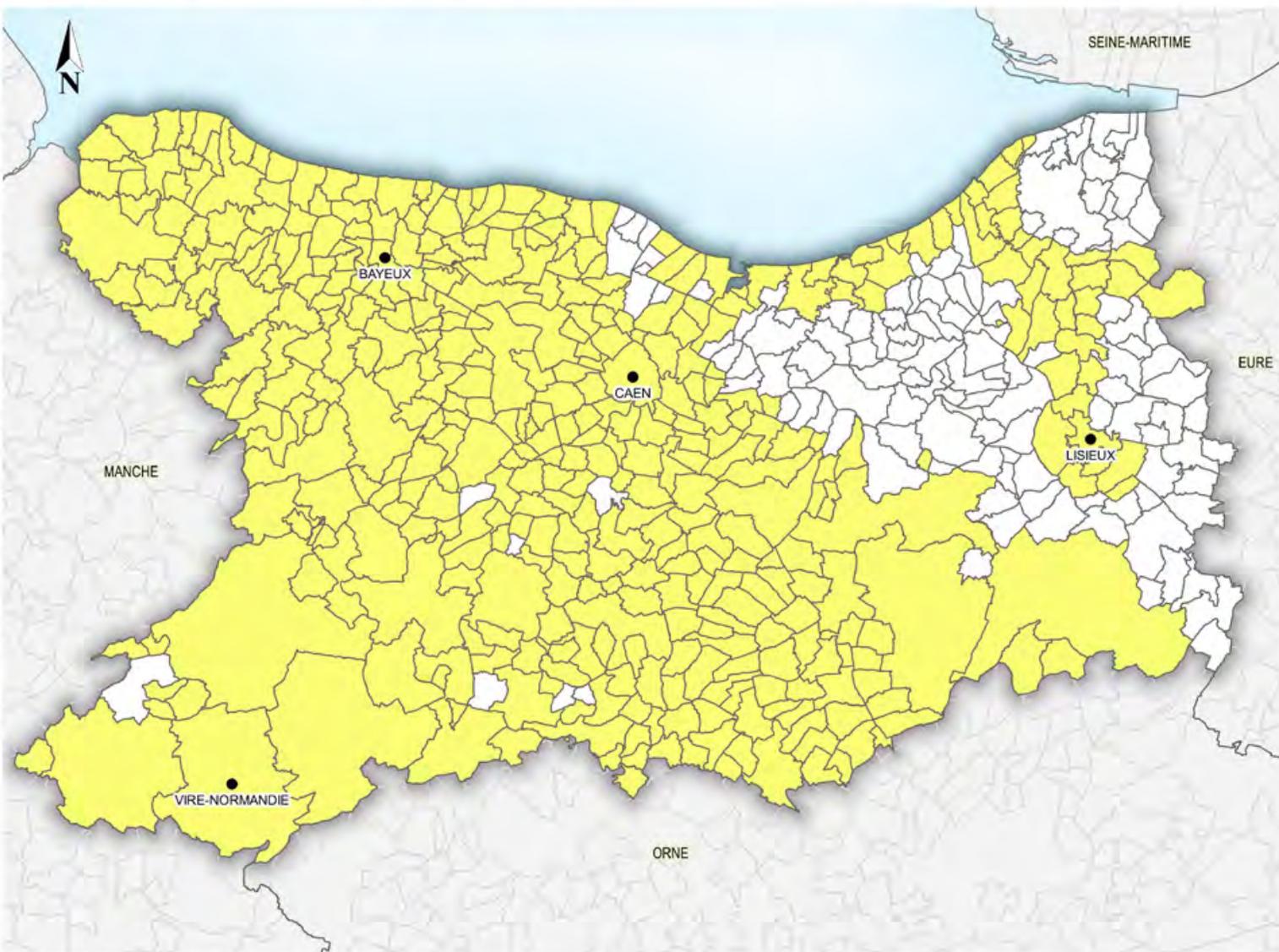
 Communes concernées

0 5 10 km


Sources : @IGN-BD Carto@
DDTM14

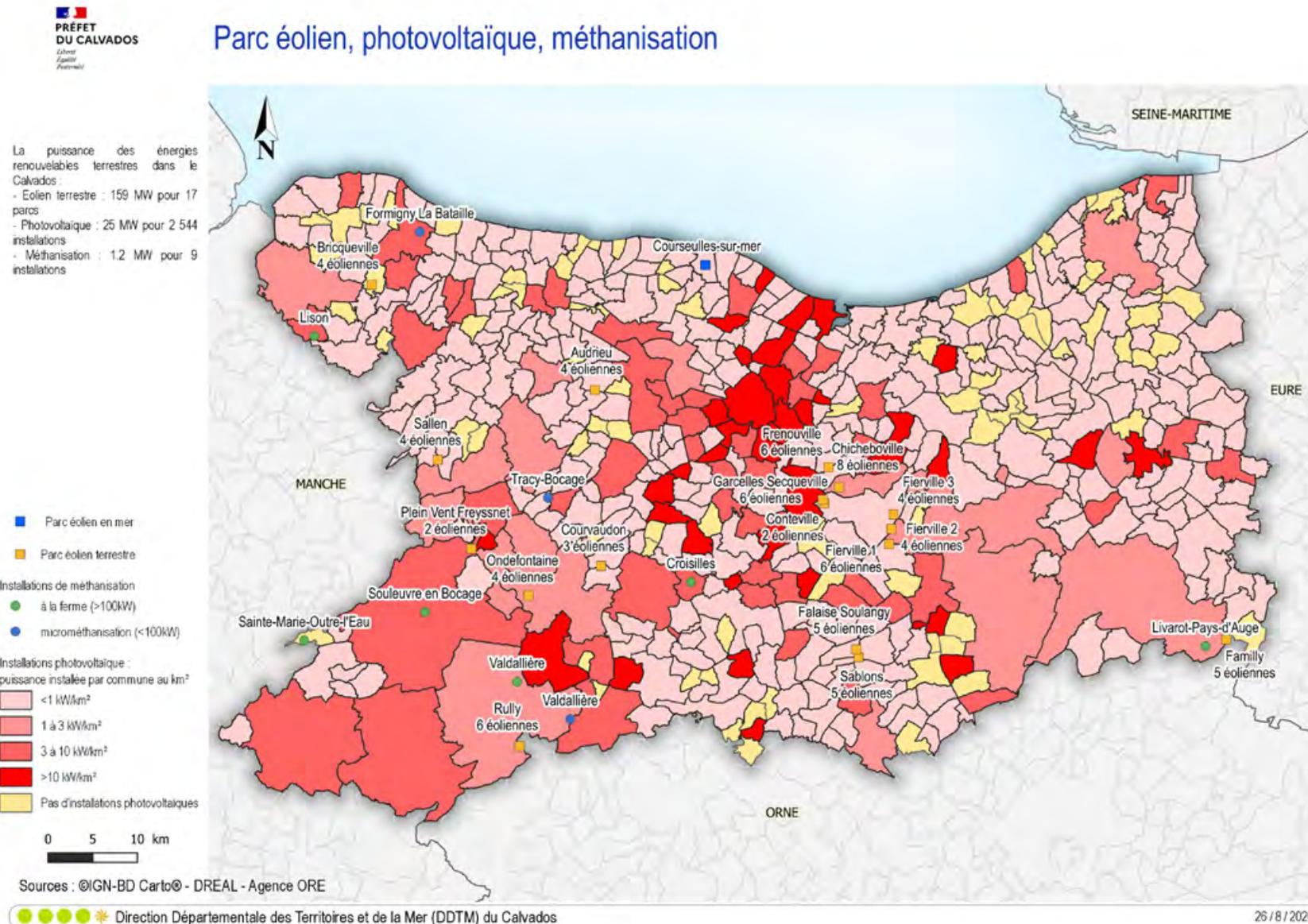
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

8 / 9 / 2020



Les énergies renouvelables

Les énergies renouvelables



L'éolien en mer

Le projet éolien en mer au large de Courseulles-sur-Mer s'inscrit dans le plan de développement des énergies renouvelables en France issu du Grenelle de l'environnement. Ce plan prévoit en particulier le développement d'une capacité de 2,4 GW en 2023 et 5 GW en 2025 à partir d'énergie éolienne en mer en France. La mise en œuvre et l'exploitation du champ d'éoliennes de Courseulles-sur-Mer ont été attribuées à Éoliennes Offshore du Calvados (EOC). Le raccordement électrique du parc éolien sera effectué sous maîtrise d'ouvrage de RTE.

Parc éolien de Courseulles-sur-Mer :

- 64 éoliennes de 7 MW ;
- Puissance totale de 448 MW ;
- Equivalent de la consommation de 600 000 habitants, soit environ 90 % de la population du Calvados ;
- Environ 3 fois la puissance actuelle cumulée des 78 éoliennes terrestres du département ;
- Situé entre 10 et 16 km des côtes et éoliennes fixées à une vingtaine de mètres de profondeur ;
- Superficie de 46 km² ;

- Les éoliennes seront distantes entre elles d'environ 1 km ;
- Investissement prévu : de l'ordre de 1,8 milliard d'euros incluant le raccordement électrique.

L'autorisation loi sur l'eau du parc a été délivrée le 8 juin 2016.

Les arrêtés approuvant la convention de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime ont été signés le 19/04/17.

Source : Service Maritime et Littoral - DDTM

La circulation et la sécurité routière

Les infrastructures



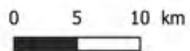


Les radars du Calvados en 2020

Le réseau de radars fixes, géré par la préfecture du Calvados contribue au respect des vitesses maximales autorisées pour la sécurité de chaque usager de la route.



-))) Radars
- Réseau routier
- Type autoroutier
- Réseau principal



Sources : ©IGN-BD Carto©

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

27 / 8 / 2020

Le bruit

Classement sonore



Classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires

Le classement sonore, dans une logique de prévention, sert à identifier des secteurs affectés par le bruit dans lesquels des règles d'isolation renforcée s'appliquent.

Il porte sur les voies routières dont le trafic moyen annuel est supérieur à 5000 véhicules/jour.

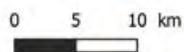
Dans le Calvados, le classement sonore a été approuvé par arrêté préfectoral du 15 mai 2017. Au total, 306 communes sont concernées dans le département.



Communes concernées

Classement sonore par catégorie

Réseau ferré	Réseau routier
2	1
3	2
4	3
	4
	5



Sources : ©IGN-BD Carto®

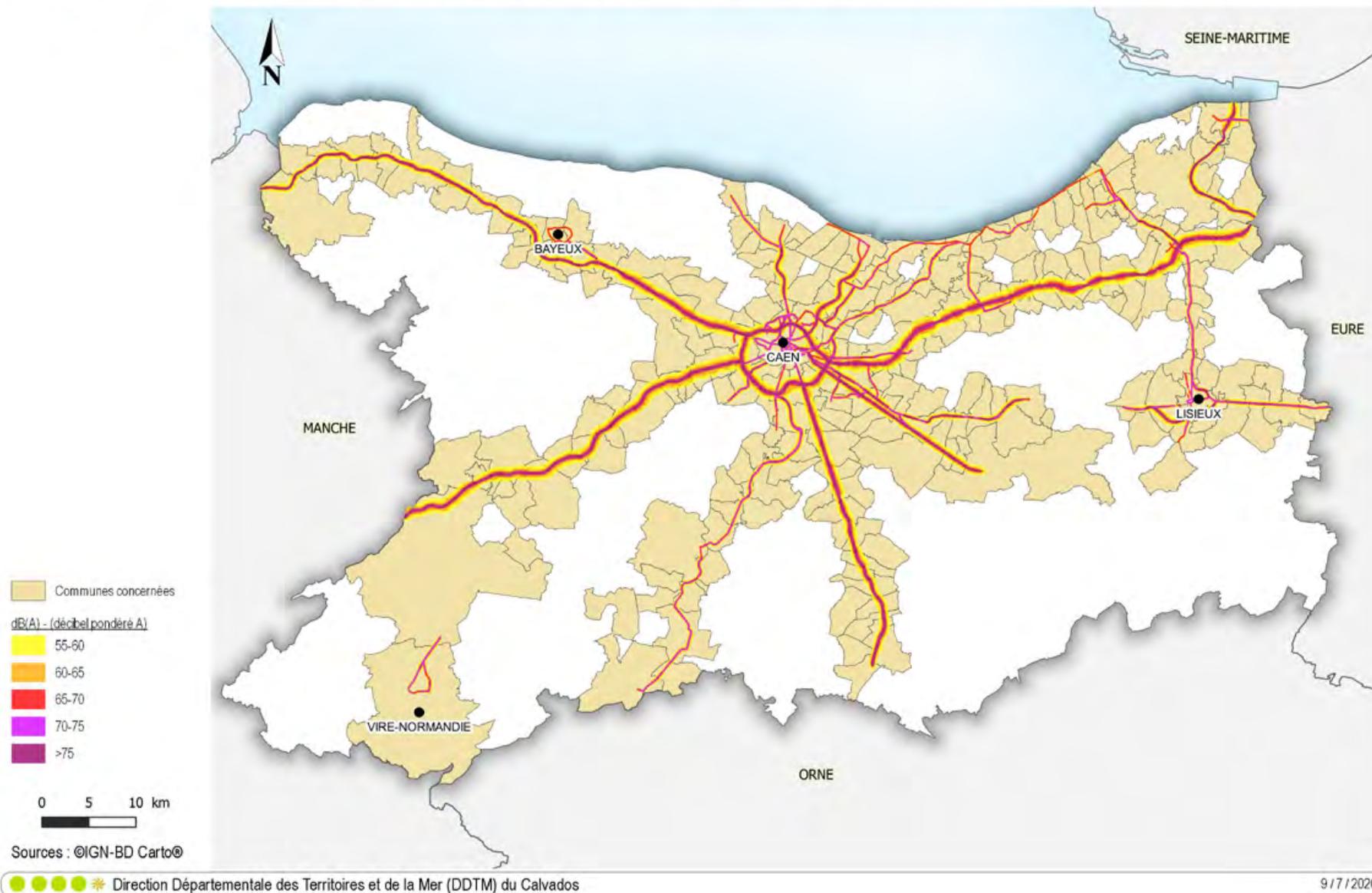
Niveau sonore de référence en dB(A)		Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale affectée par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L _{Aeq} * (6h-22h)	L _{Aeq} * (22h-6h)		
L > 81	L > 76	1	300m
76 < L ≤ 81	71 < L ≤ 76	2	250m
70 < L ≤ 76	65 < L ≤ 71	3	100m
65 < L ≤ 70	60 < L ≤ 65	4	30m
60 < L ≤ 65	55 < L ≤ 60	5	10m

*L_{Aeq} - niveau acoustique équivalent dB(A)

Cartes du bruit stratégiques (CBS) et plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)



Niveaux d'exposition au bruit de source routière et ferroviaire sur 24h



La directive 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement a introduit deux nouveaux outils : les cartes de bruits stratégiques (CBS) visant à évaluer l'exposition sonore des populations, et les plans de prévention du bruit dans l'environnement, qui recensent ou déterminent les actions tendant à prévenir et le cas échéant réduire cette exposition. Sont concernées :

- les infrastructures routières et autoroutières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules;
- les infrastructures ferroviaires gérées par SNCF-Réseau dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 passages de train.

Dans le Calvados, l'ensemble des CBS (3^e échéance) des infrastructures de transport terrestre a été approuvé par arrêté préfectoral du 10 décembre 2018. Il concerne des routes nationales (RN13, RN158, RN814, RN9814), des autoroutes concédées (A13, A29, A132, A813), une autoroute non concédée (A84), 37 routes départementales, 99 voies communales et une infrastructure ferroviaire (tronçon Caen - Mézidon Canon). Ces cartes sont disponibles sur le site internet :

http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/1010/ZONES_BRUIT_3EME_ECH2018.map

A partir de ces cartes, chaque gestionnaire va engager la révision de son PPBE (3^e échéance). Dans le Calvados, le dernier PPBE (3^e échéance) des infrastructures de transport terrestre du réseau national a été approuvé par arrêté préfectoral du 8 juin 2020. Il est disponible sur le site internet : http://www.calvados.gouv.fr/IMG/pdf/ppbe_14_3eme_ech-2.pdf

Source : Service Urbanisme, Risques - DDTM

La sécurité routière

Montants alloués à la DDTM dans le cadre du BOP 207 (sécurité routière) en 2019

- Action 1 - observatoires locaux : 3 150 €
- Action 3 - fonctionnement éducation routière : 81 437 €

Source : Service du Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise Territoriale - DDTM

L'accidentologie

Sur un plan national, 3 239 personnes seraient décédées sur les routes de France métropolitaine en 2019, soit 9 personnes de moins qu'en 2018.

Le département du Calvados n'a pas suivi cette trajectoire avec 5 tués de plus sur les routes en 2019.

Indicateurs locaux d'accidentalité	2019	2018	Évolution / 2018
Accidents corporels	451	439	2,70 %
Accidents mortels	37	33	10,80 %
Tués	38	33	13,20 %
Blessés	568	546	3,90 %



Les 37 accidents mortels et 38 tués en 2019 dans le Calvados

Concernant les chiffres de la sécurité routière dans le Calvados, le nombre d'accidents corporels est en augmentation par rapport à 2018.

38, c'est le nombre de tués sur les routes du Calvados au cours de l'année 2019. C'est le 3ème moins bon bilan pour le Calvados depuis 2011, alors que celui de décembre 2018, année de référence nationale pour la sécurité routière, était de 33.

Fait marquant en 2019, le nombre exceptionnel d'accidents mortels liés probablement à un malaise est de 12.

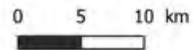
Parmi les 38 usagers décédés, près d'un sur trois est dit « vulnérable », ce sont 4 piétons, 4 cyclomoteurs et 5 motocyclistes.

Mode de déplacement

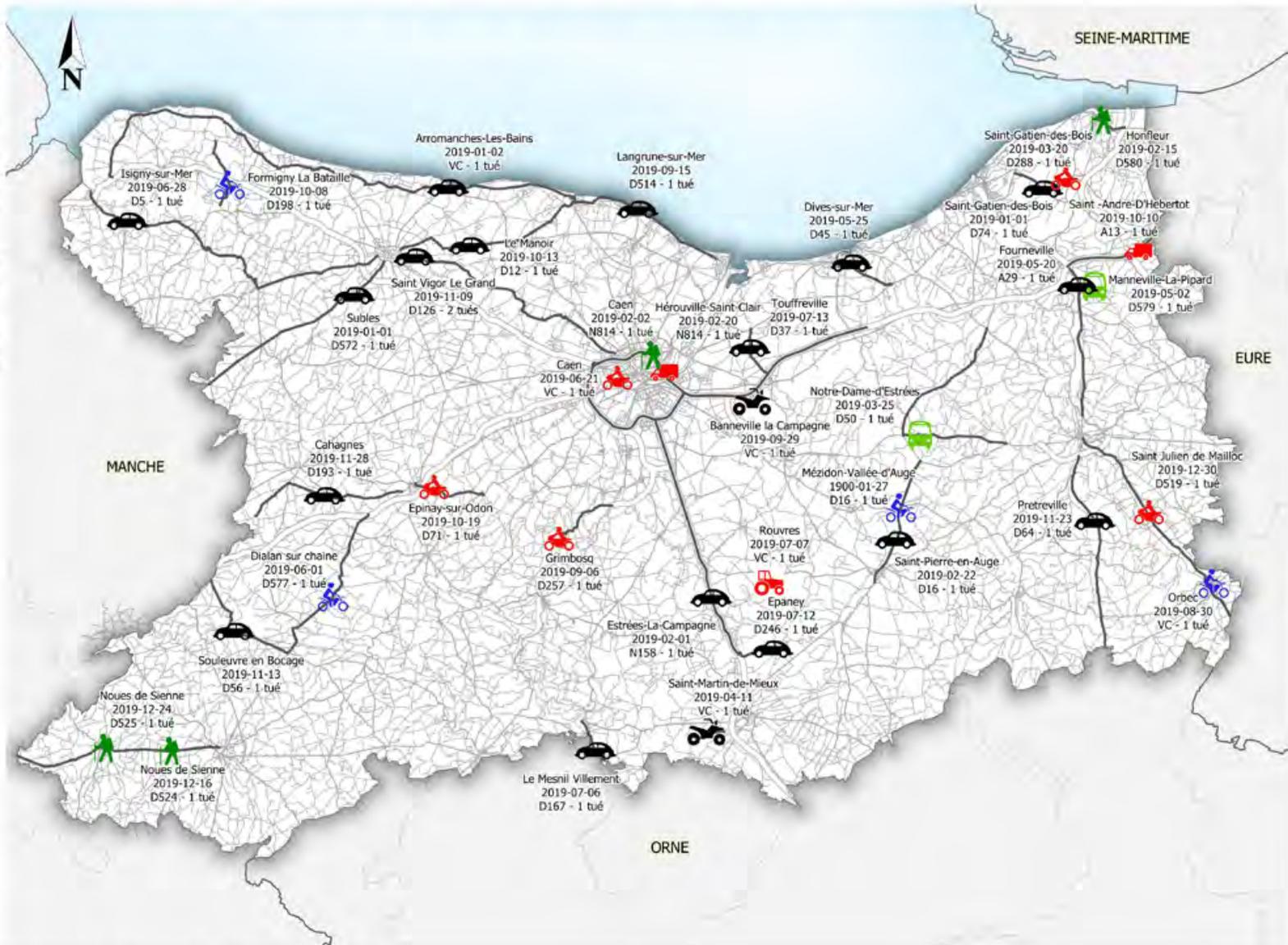
-  Cyclomoteur
-  Moto
-  Pieton
-  Poids lourds
-  Quad
-  Tracteur
-  Véhicule léger
-  Véhicule utilitaire

Réseau routier

-  Type autoroutier
-  Réseau principal
-  Réseau secondaire
-  Tronçons concernés



Sources : ©IGN-BD Carto®



Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

28/9/2020

Les épreuves sportives



Routes interdites aux épreuves sportives dans le Calvados en 2020

En raison de l'impact sur le trafic, la sécurité en général, certaines routes sont interdites à titre permanent lors des manifestations sportives se déroulant sur la voie publique. L'organisation de manifestations sportives est soumise à déclaration ou autorisation préalable. A ce titre la DDTM du Calvados instruit pour le compte du préfet la part relative à la sécurité du public.

En 2019, la DDTM du Calvados a instruit 36 demandes d'autorisation préalable. L'ensemble des avis rendus ont été favorables. Les manifestations se sont déroulées pour 11 d'entre elles sur l'arrondissement de Caen, 2 sur celui de Bayeux, 18 sur celui de Lisieux et 5 sur l'arrondissement de Vire. Sur les 36 demandes, 9 concernaient des épreuves non motorisées : 2 courses cyclistes, 6 courses pédestres et 1 rassemblement festif. Les épreuves motorisées sont diverses : 1 épreuve de moto-ball, 7 épreuves de motocross ou enduro, 10 courses automobiles, 1 course in-shore, 1 manifestation aérienne et 7 rassemblements festifs. 4 homologations de

Routes interdites à titre permanent

- Autoroutes (RGC)
- Nationales (RGC)
- Départementales et communales (RGC)
- Autres départementales

Routes départementales interdites à titre temporaire en 2020

- 15 et 22 février, 10, 11, 12, 13, 18 et 19 avril;
- 1er, 3, 10, 20, 21, 24, 29 et 30 mai; 1er juin;
- 3, 4, 5, 10, 11, 12, 17, 18, 24, 25 et 31 juillet;
- 1er, 2, 8, 14, 15, 16, 22, 28 et 29 août;
- 24 octobre; 1er novembre; 23 et 24 décembre



Sources : ©IGN-BD Carto©
©IGN-BD Topo©



●●●●●* Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

19 / 8 / 2020

La prévention routière

Moto tout-terrain, l'école de la route

Découvrir la pratique de la moto sur terrain délicat pour lorsque l'on est sur route avoir le bon réflexe en cas d'imprévu (graviers, trou, obstacle, boue, ...). Encadré par un motocycliste professionnel de la police nationale DDSP/FMU de CAEN, formateur moto au centre national de formation des motocyclistes de la police nationale (CNFM) et un motard CQP initiateur en motocyclisme (école Pilot Académy), les 2 stages ont accueillis 96 motocyclistes lors de cette première édition 2019 qui s'est déroulée à Mézidon-Vallée-d'auge (14).

Reprises de guidon

La manifestation « Reprise de guidon » est organisée conjointement avec les motocyclistes de l'escadron départemental de sécurité routière du Calvados (EDSR-14), le chargé de mission 2-roues motorisé en poste à la DDTM du Calvados, la coordination départementale de sécurité routière en préfecture entre autres partenaires.

180 motocyclistes civils du département (sur 240 inscrits initialement) ont ainsi été sensibilisés lors de 4 sessions, sur les risques routiers des deux-roues motorisés.

À chaque session, deux plateaux de maniabilité sont mis en œuvre sur les sites du centre d'examen du permis de conduire de Démouville (14) où se fait l'accueil et où il est également possible de se restaurer. Un parcours sur route ouverte d'une distance d'environ 75 km est encadré par les motocyclistes de l'EDSR14 pour travailler la « trajectoire idéale de sécurité ».

www.calvados.gouv.fr/reprises-de-guidon-r1726.html

Ma route en deux-roues motorisé

« Ma route en 2 roues motorisé » (MR2RM) est une application nationale, destinée à localiser et suivre les éléments d'infrastructures pouvant aggraver ou favoriser la survenue d'accidents, impliquant les usagers vulnérables et notamment ceux à 2 roues motorisé.

L'application a été développée et expérimentée dans le Calvados par le chargé de mission deux-roues motorisé en poste à la DDTM durant l'année 2018 pour ensuite être déployée en 2019 au niveau national.

www.calvados.gouv.fr/ma-route-en-2-roues-motorise-r1807.html

L'éducation routière

Chiffres 2019

14 678 places attribuées à l'examen au permis B	20 767 places d'examen tous permis	59,7 % : taux de réussite du Calvados au permis B en 1 ^{ère} présentation	73 jours délai moyen de passage entre 1 ^{ère} et 2 ^e présentation
--	---	---	--

Chiffres 2018

15 402 places attribuées à l'examen au permis B	21 193 places d'examen tous permis	59,0 % : taux de réussite du Calvados au permis B en 1 ^{ère} présentation	73 jours délai moyen de passage entre 1 ^{ère} et 2 ^e présentation
--	---	---	--

Délai moyen : délai d'attente entre la première et la deuxième présentation à l'épreuve B. Les délais excédant un an sont exclus.

Les centres d'examen pratique du permis de conduire :

- permis B : Bayeux, Carpiquet, Démouville, Falaise, Lisieux, Pont-l'Évêque, Vire.
- permis moto et PL : Démouville

Les centres d'épreuve pratique et le nombre d'examinés en 2019 (permis B) :

Carpiquet	Démouville	Lisieux	Pont-l'Évêque	Vire	Bayeux	Falaise
6 320	3 123	1 270	1 098	993	1 224	650

Centres d'examen d'Epreuve Théorique Générale (ETG)

L'administration n'organise plus l'épreuve ETG dans le Calvados. L'externalisation est totale depuis le 01/01/2017. Quatre opérateurs agréés sont implantés sur le département : La Poste, SGS, Veritas et Pearson professional assesment limited. Les centres d'examen du code de la route sont situés :

- à Caen, Lisieux, Vire et Bayeux pour La Poste.
- à Caen, Hérouville-Saint-Clair, Lisieux, Bayeux, Vire et Touques pour SGS.
- à Caen, Rots et Falaise pour Veritas et Pearson professional assesment limited.

- 140 établissements d'enseignement de la conduite avec un agrément
- 13 inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) dont 1 adjoint au délégué
- 21 centres d'opérateurs agréés pour l'examen ETG²

2 - ETG : Epreuve théorique générale

Labellisation des écoles de conduite

Depuis le 26 février 2018, un label « qualité des formations au sein des écoles de conduite » a été mis en place dont le but est de donner une information claire pour le consommateur. Cette labellisation est suivie d'audit réalisé par les IPCSR.

Au 1^{er} mars 2020, 40 écoles de conduite sont labellisées.

Réforme moto

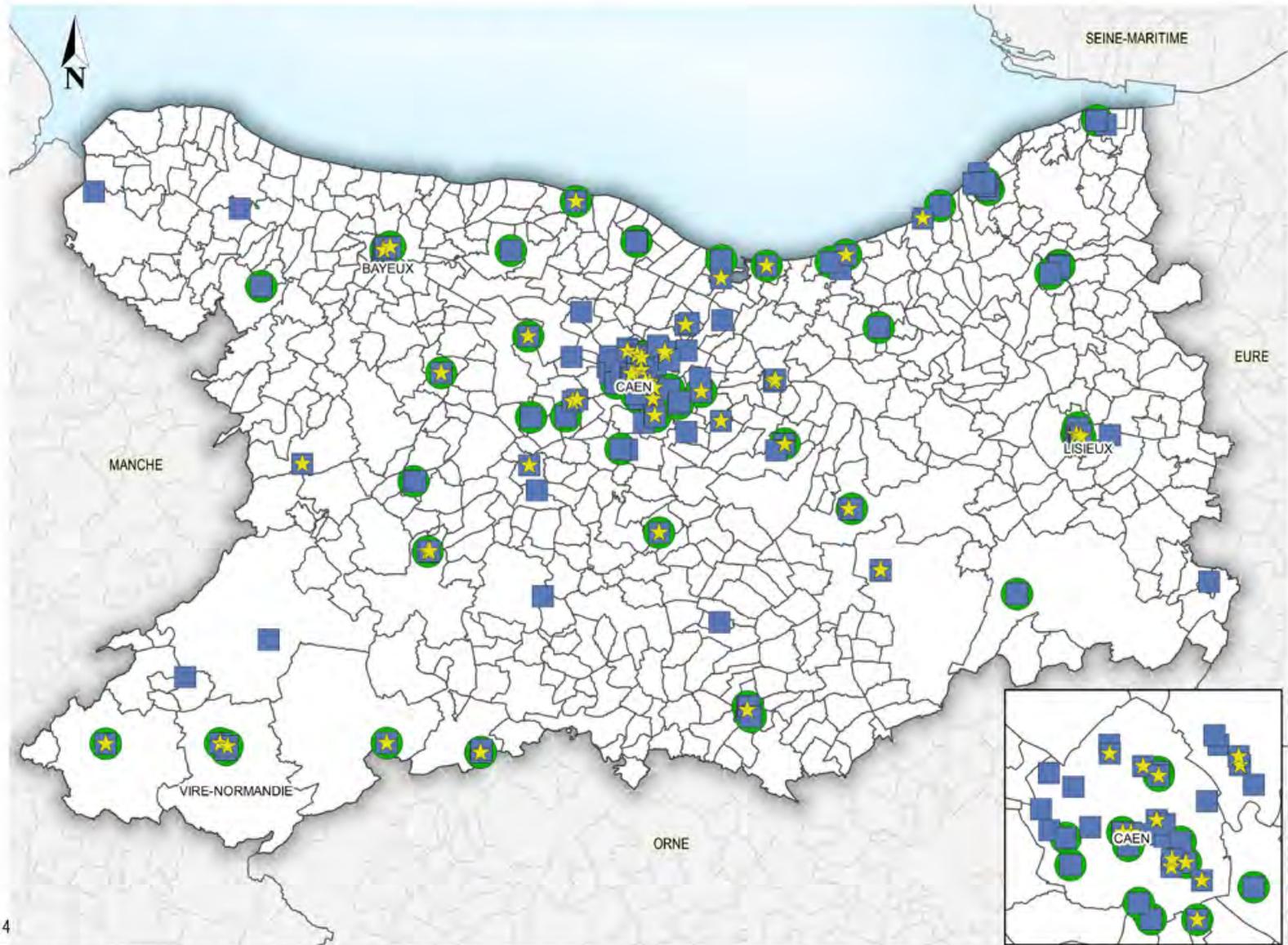
Au 1^{er} mars 2020, nouvelle réforme moto :

- une épreuve de code spécifique obligatoire pour les futurs motards : ETM (épreuve théorique moto)
- une épreuve de conduite allongée qui passe de 30 à 45 minutes, l'accent est mis sur la maîtrise des trajectoires.



Auto-écoles, moto-écoles et permis à 1 euro

Sur les 140 écoles de conduite du département, 49 sont conventionnées « Permis à 1 euro par jour ».



Sources: ©IGN-BD Carto® - DDTM14

●●●●★ Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

20 / 5 / 2020

Le transport routier

Le transport exceptionnel

Le transport ou la circulation de marchandises, engins ou véhicules ne respectant pas les limites générales du code de la route en raison de leurs dimensions ou de leur masse sont soumis, en application de l'article R. 433-1-I du code de la route, aux dispositions d'un arrêté spécifique aux transports exceptionnels de marchandises. Les catégories de véhicules suivantes sont concernées :

- véhicule à moteur ou remorque transportant ou destiné au transport de charges indivisibles
- véhicule, matériel agricole ou forestier ou leur ensemble, machine agricole automotrice, machine ou instrument agricole remorqué dont les dimensions, y compris les outillages portés amovibles, dépassent une longueur de 25 m ou une largeur de 4,50 m
- véhicule à moteur ou remorque à usage forain
- ensemble forain dont la longueur est supérieure à 30 m
- véhicule ou engin spécial
- véhicule ou matériel de travaux publics.

En 2019, 786 avis ont été rendus pour des convois en transit dans le département et 339 autorisations (arrêtés préfectoraux) ont été données aux transporteurs pour des convois au départ du Calvados.

	1 ^{ère} catégorie	2 ^e catégorie	3 ^e catégorie
Avis	1	191	594
Arrêté préfectoral Carte départementale	/	31	/
Arrêté préfectoral Carte nationale	97 (dont 50 déclarations préalables)	33	/
Arrêté préfectoral Itinéraire précis	0	0	178
Dossiers validés	1 125		
Dossiers annulés et rejetés	40		

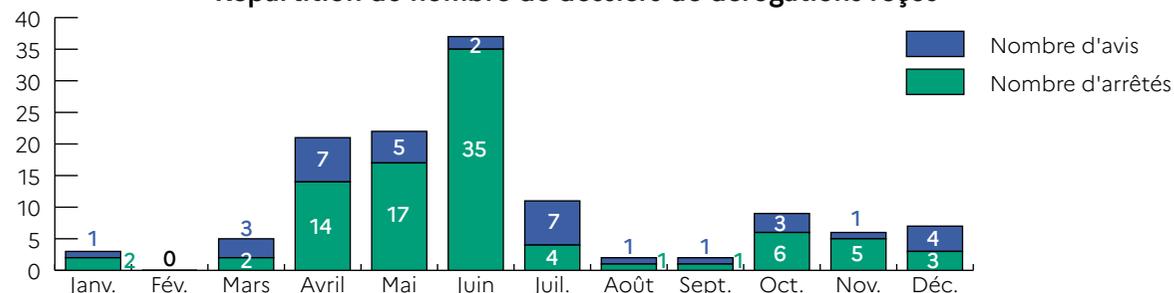
Les dérogations poids-lourds

En règle générale, la circulation des véhicules ou ensembles de véhicules de plus de 7,5 tonnes de poids total autorisé en charge affectés aux transports routiers de marchandises, à l'exclusion des véhicules spécialisés et des véhicules et matériels agricoles, est interdite sur l'ensemble du réseau les samedis et veilles de jours fériés à partir de 22 heures et jusqu'à 22 heures les dimanches et jours fériés. Des dérogations préfectorales exceptionnelles à titre temporaire aux interdictions peuvent être

accordées pour permettre les déplacements de véhicules qui assurent des transports indispensables et urgents pour répondre à une situation de crise ou à des événements d'une particulière gravité, quelle qu'en soit l'origine.

En 2019, 35 avis concernant des demandes de dérogations pour du transit, ont été rendus par la DDTM du Calvados. Sur ses 35 avis, 20 ont été favorables et 15 ont été défavorables. 90 arrêtés ont été pris sur proposition de la DDTM par le préfet du Calvados pour des convois au départ du Calvados.

Répartition du nombre de dossiers de dérogations reçus



Réseau départemental de seconde catégorie jusqu'à 72 tonnes en 2019

Le réseau départemental de seconde catégorie jusqu'à 72 tonnes est l'un des réseaux autorisés aux convois dits de "transports exceptionnels", c'est à dire dont les dimensions ou la masse dépassent les limites autorisées par le code de la route.



Sources : ©IGN-BD Carto©- BD Topo© - DDTM14

Les passages à niveau



Diagnostic des passages à niveau

18 diagnostics de sécurité des passages à niveau ont été réalisés en 2019 dans le Calvados sur les lignes de Mézidon à Trouville-Deauville, d'Argentan à Granville, du Mans à Mézidon.

Au total, les 68 passages à niveau concernés auront été depuis 2015, diagnostiqués par SNCF Réseau et le gestionnaire de voirie. En 2020, 44 diagnostics sont programmés.



L'eau et la biodiversité

Source : Service Eau et Biodiversité - DDTM

L'instruction et le contrôle au titre de la police de l'eau

	Exercice 2019
Autorisation unique Autorisation environnementale	10 dossiers instruits ou en cours d'instruction
Déclaration loi sur l'eau	82 dossiers instruits ou en cours d'instruction
Opérations de contrôle	203 H.j de contrôle terrain 256 H.j de contrôle documentaire

Suivi des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA)

	Exercice 2018
AEP ¹⁰	113 services publiés sur 115, soit 98,3 % de la population
EU ¹¹ collectif	113 services publiés sur 132, soit 85,6 % de la population
EU non collectif	21 services publiés sur 31, soit 67,7 % de la population

Les écarts à 100 % correspondent aux services qui n'ont pas répondu dans les délais et de ce fait les subventions de l'AESN¹² sont moins élevées.

10- AEP : Adduction d'eau potable

11- EU : Eaux usées

12- AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie

L'assainissement collectif



Conformité DERU des agglomérations d'assainissement de plus de 2000 Equivalent-Habitant (EH) au 31 décembre 2018

La conformité nationale apprécie le fonctionnement de la station et de son réseau.
La conformité locale apprécie l'impact de la station sur le milieu récepteur.

STEU par capacité en EH

Agglomération conforme nationalement et localement

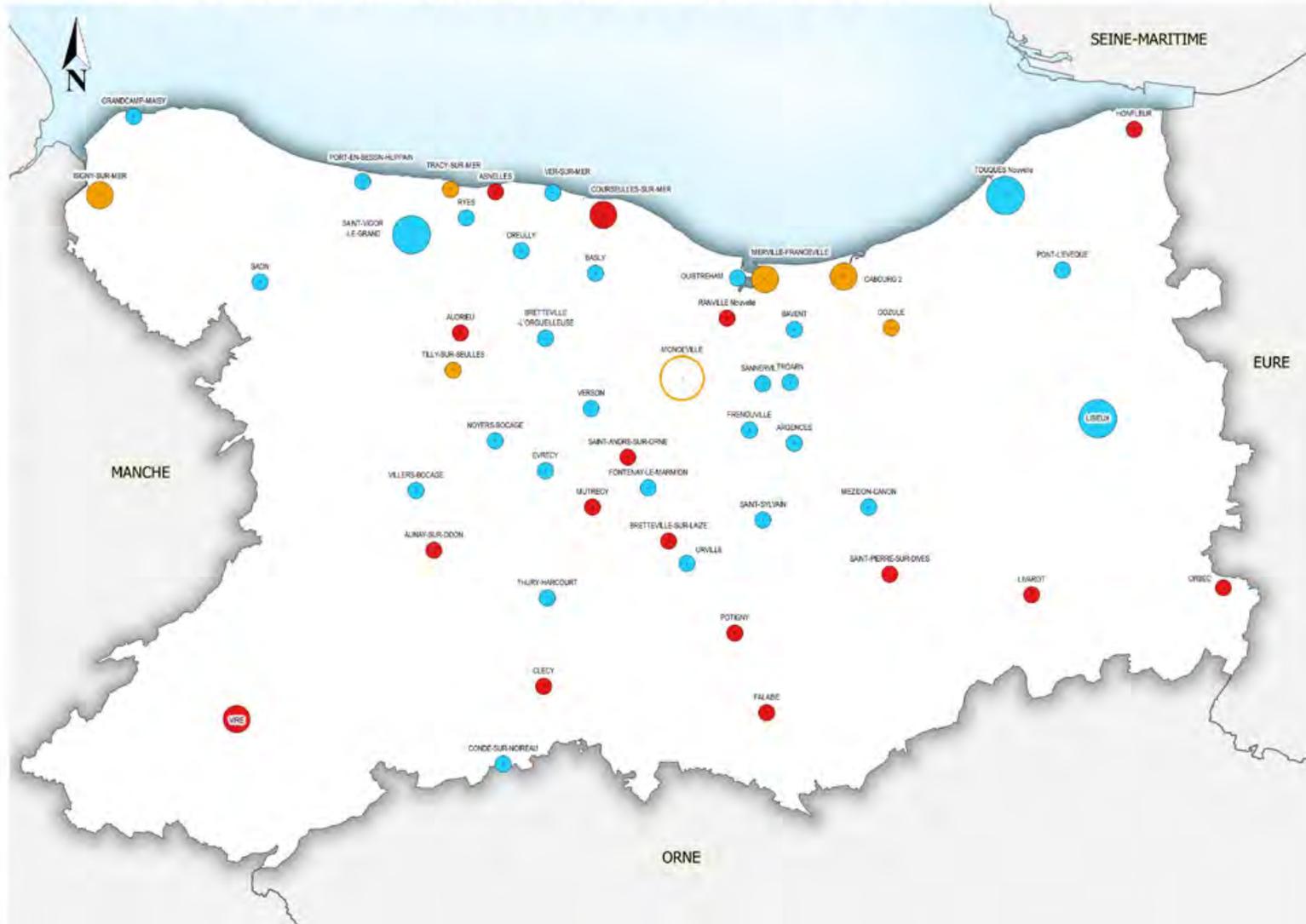
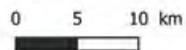
- 2 000 à 50 000
- 50 000 à 250 000

Agglomération non-conforme uniquement localement

- 2 000 à 4 999
- 5 000 à 249 999
- 250 000 à 340 000

Agglomération non-conforme nationalement et localement

- 2 000 à 50 000
- 50 000 à 250 000



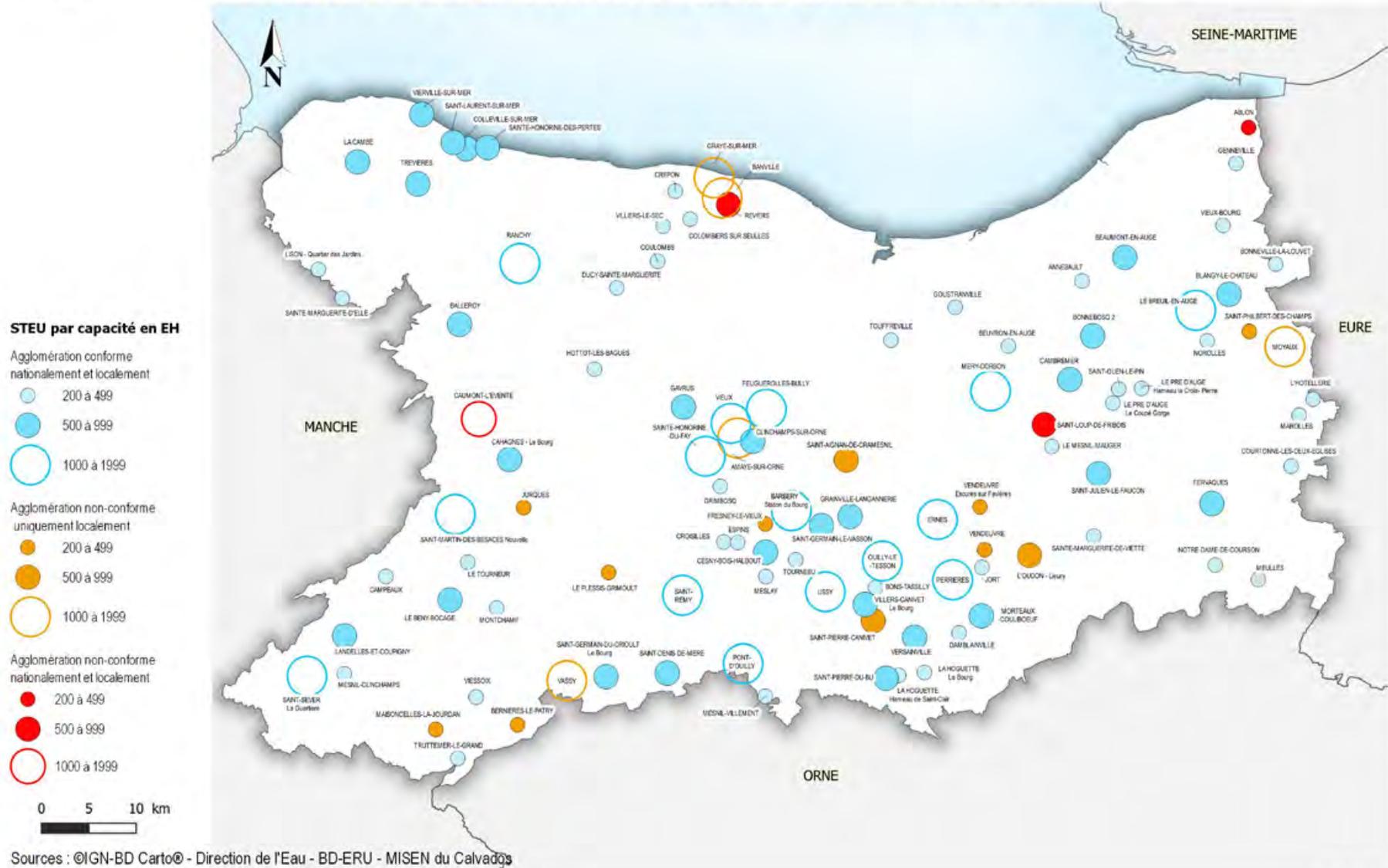
Sources : ©IGN-BD Carto© - Direction de l'Eau - BD-ERU - MISEN du Calvados

●●●● Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

21 / 8 / 2020



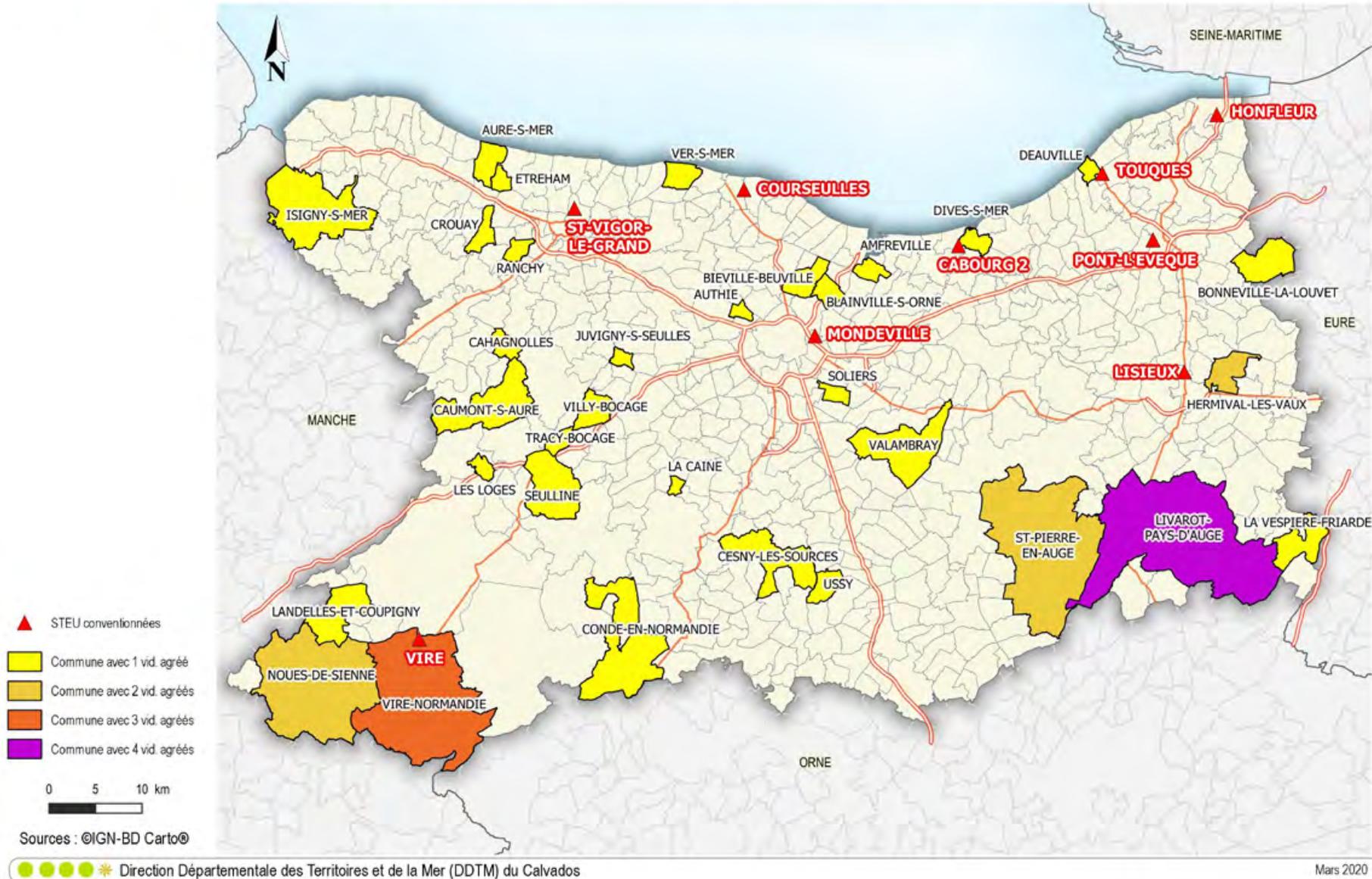
Conformité DERU des agglomérations d'assainissement entre 200 et 2000 Equivalent-Habitant (EH) au 31 décembre 2018



Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

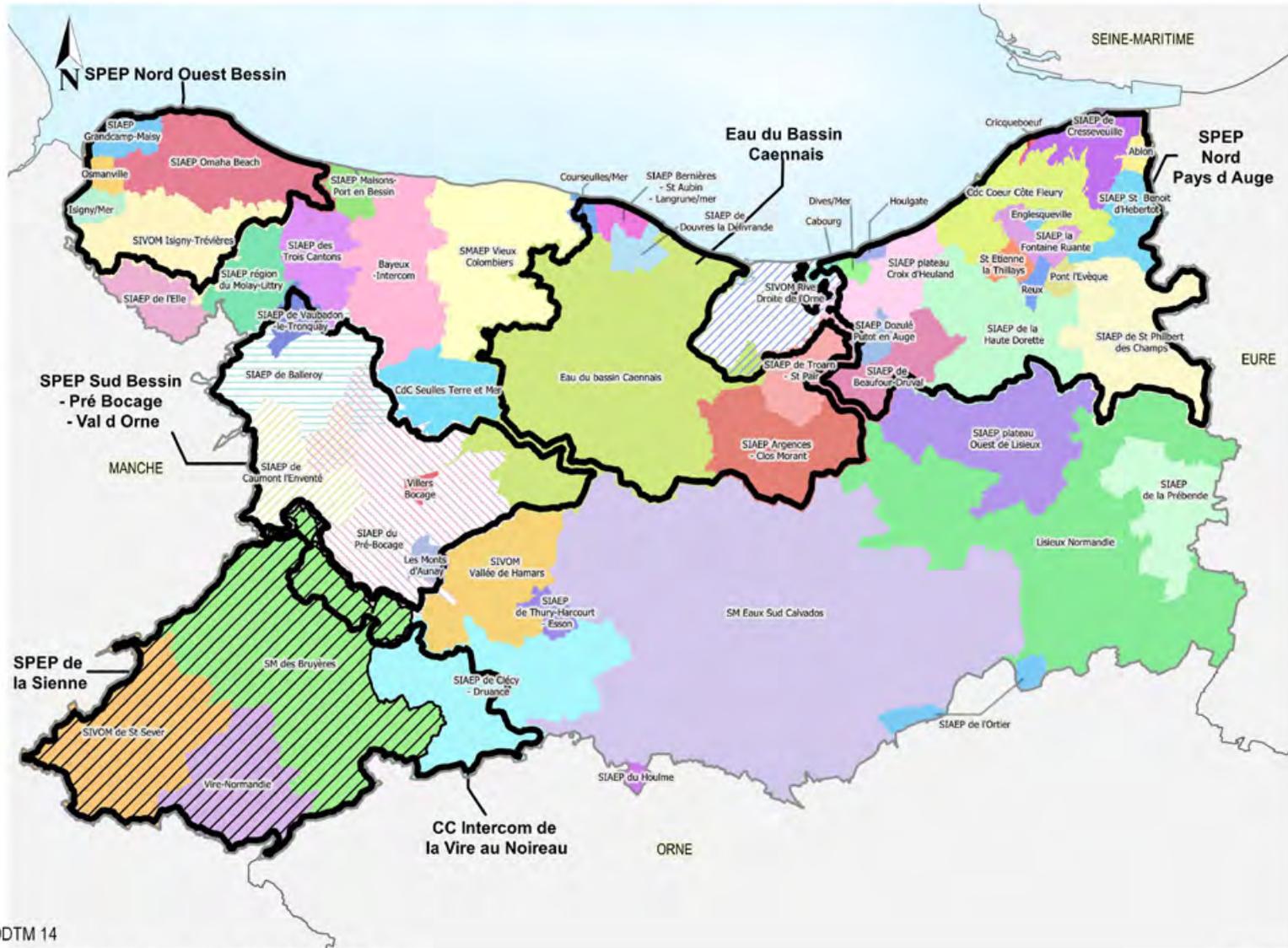


Situation des STEU conventionnées avec vidangeurs agréés 2019





Collectivités exerçant la compétence eau potable au 1er janvier 2020



Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

18 / 8 / 2020

Zones à forte sensibilité (nitrates et produits phytosanitaires)

Le Calvados compte 26 aires d'alimentation de captages prioritaires pour l'eau potable (AAC) au sein desquelles un programme d'action pour la reconquête de la qualité de la ressource est à mettre en place. Ces 26 AAC ont été sélectionnées sur la base des teneurs en nitrates et en produits phytosanitaires des eaux et du caractère stratégique du captage. La première liste est issue des travaux du Grenelle Environnement de 2007 (phase 1) et la seconde, de la Conférence environnementale de 2012 (phase 2).

Nombre de captages : 26
 Nombre de COPIL en place : 17
 Nombre de programmes d'action validés : 9
 Nombre de programmes en cours d'étude : 5

-  Zone répartition des eaux (ZRE)
-  Zones d'action renforcée (ZAR)
-  Zone vulnérable
-  Aire d'alimentation de captage prioritaire (AAC)

Captages prioritaires

PHASE 1

-  À engager
-  Démarche en cours (études, COTECH...)
-  COPIL en place
-  Actions en cours

PHASE 2

-  À engager
-  Démarche en cours (études, COTECH...)
-  COPIL en place
-  Actions en cours

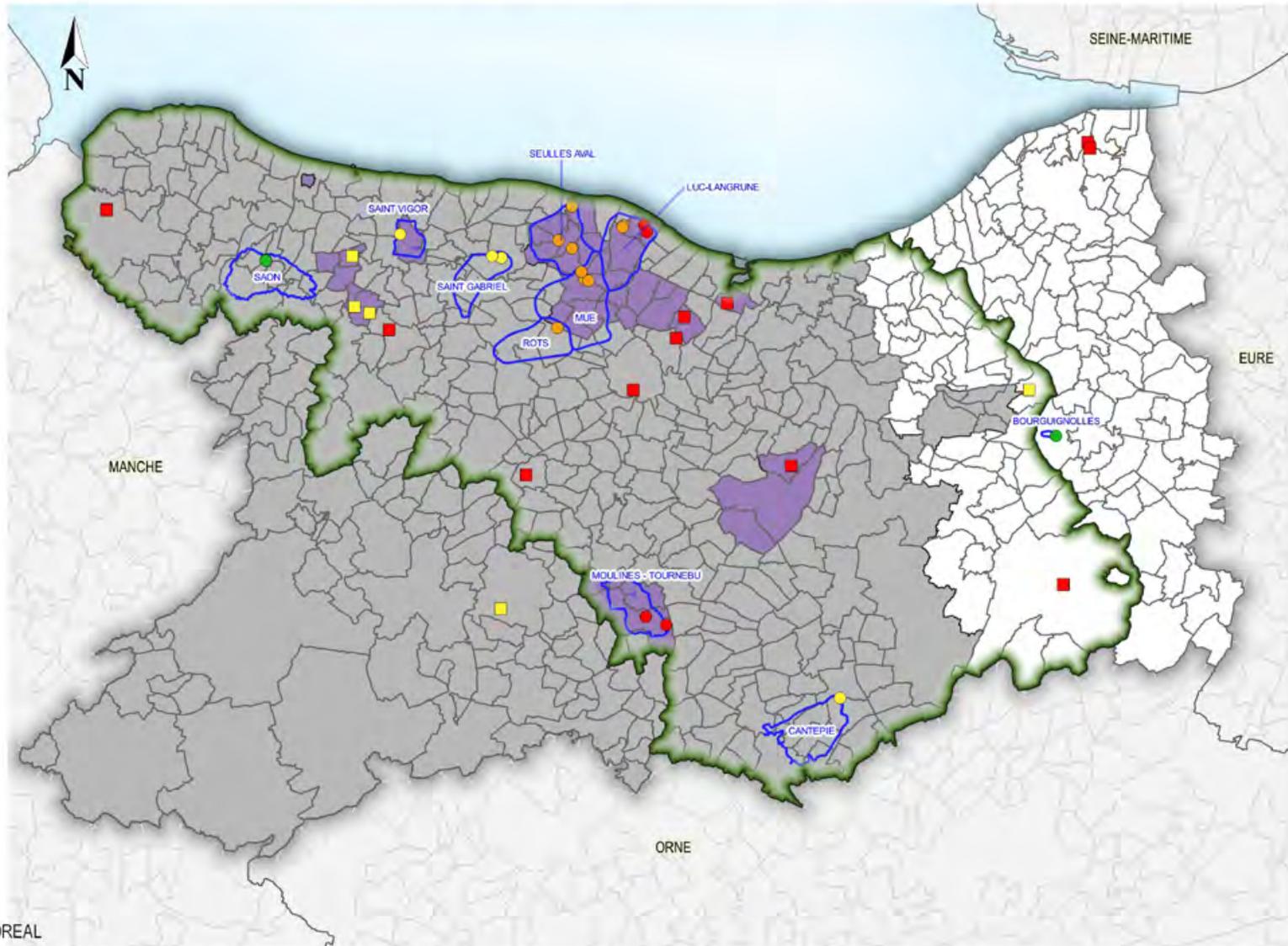
0 5 10 km



Sources : ©IGN-BD Carto® - DREAL

    Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

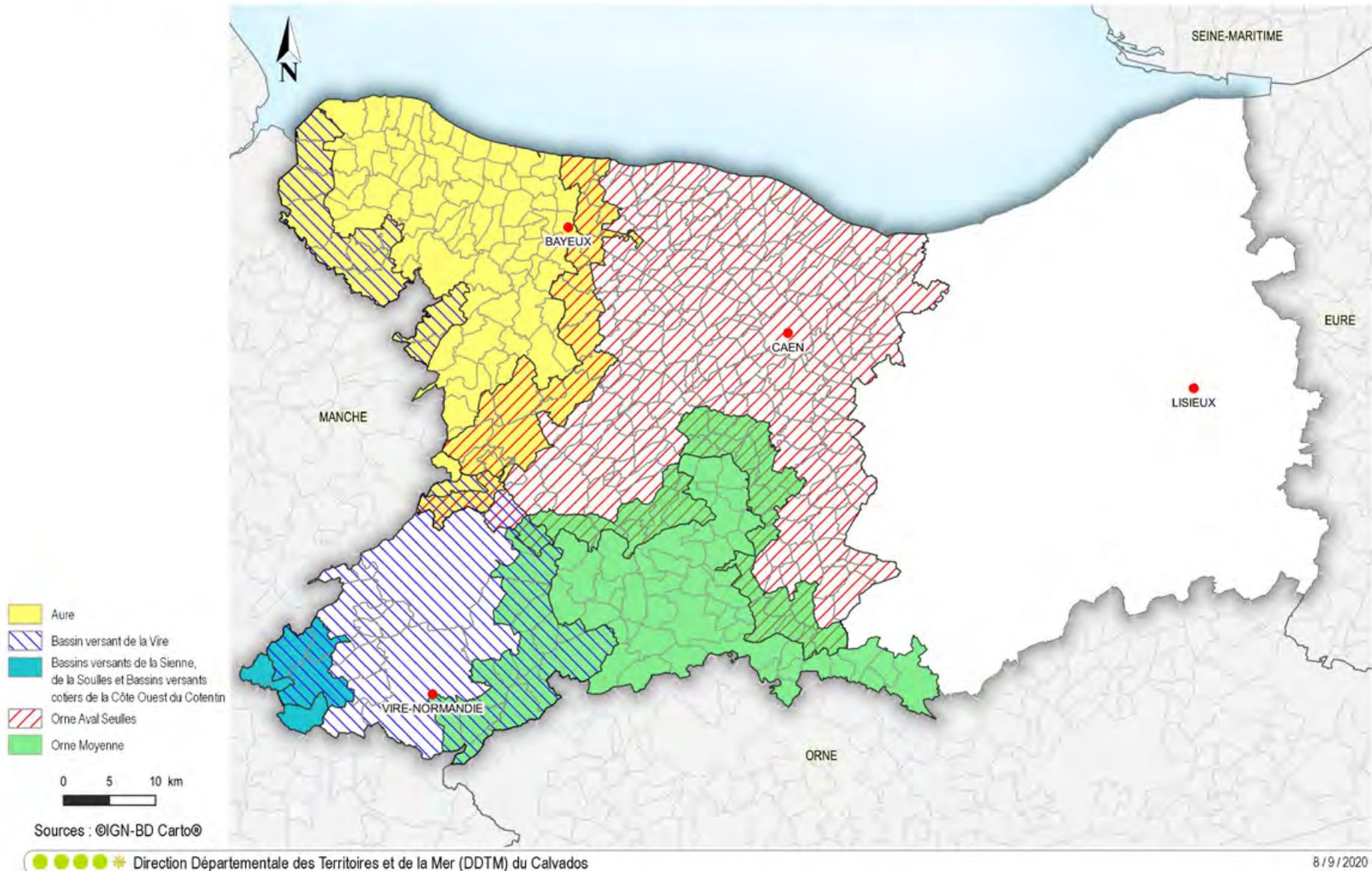
22 / 6 / 2020



Les milieux aquatiques



Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

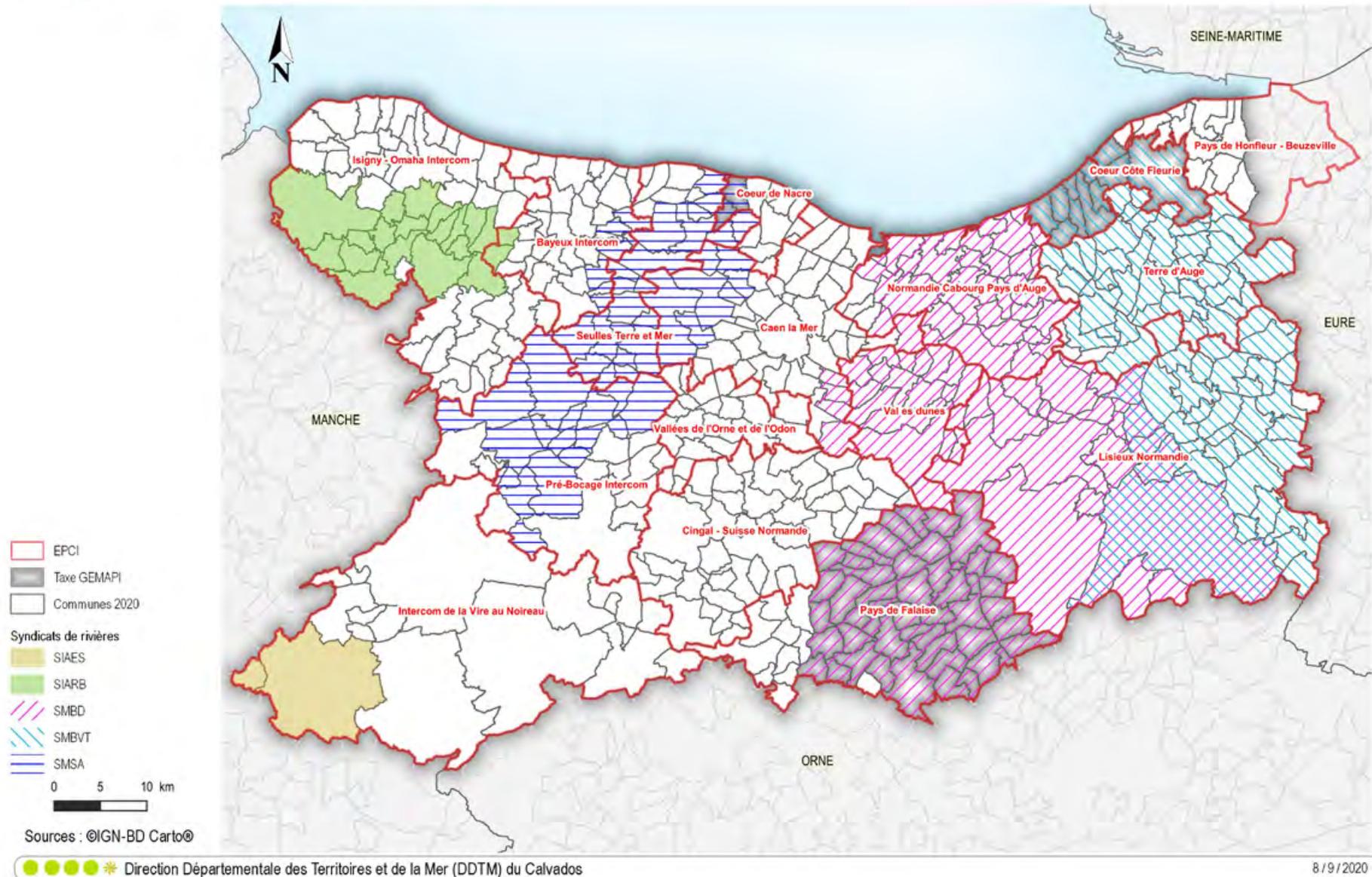


Nom du SAGE	Nombre de communes situées dans le Calvados (à la date de l'arrêté)	Dates marquantes	
SAGE Orne aval Seulles	238	Approbation	18 janvier 2013
SAGE Orne Moyenne	92	Approbation	12 février 2013
SAGE Aure	111	Arrêté de délimitation de périmètre	21 mai 2013
SAGE Vire	30	Approbation	6 mai 2019
SAGE Côtiers Ouest Cotentin	6	Arrêté de délimitation de périmètre État des lieux	24 avril 2013 13 juin 2018

La compétence GEMAPI



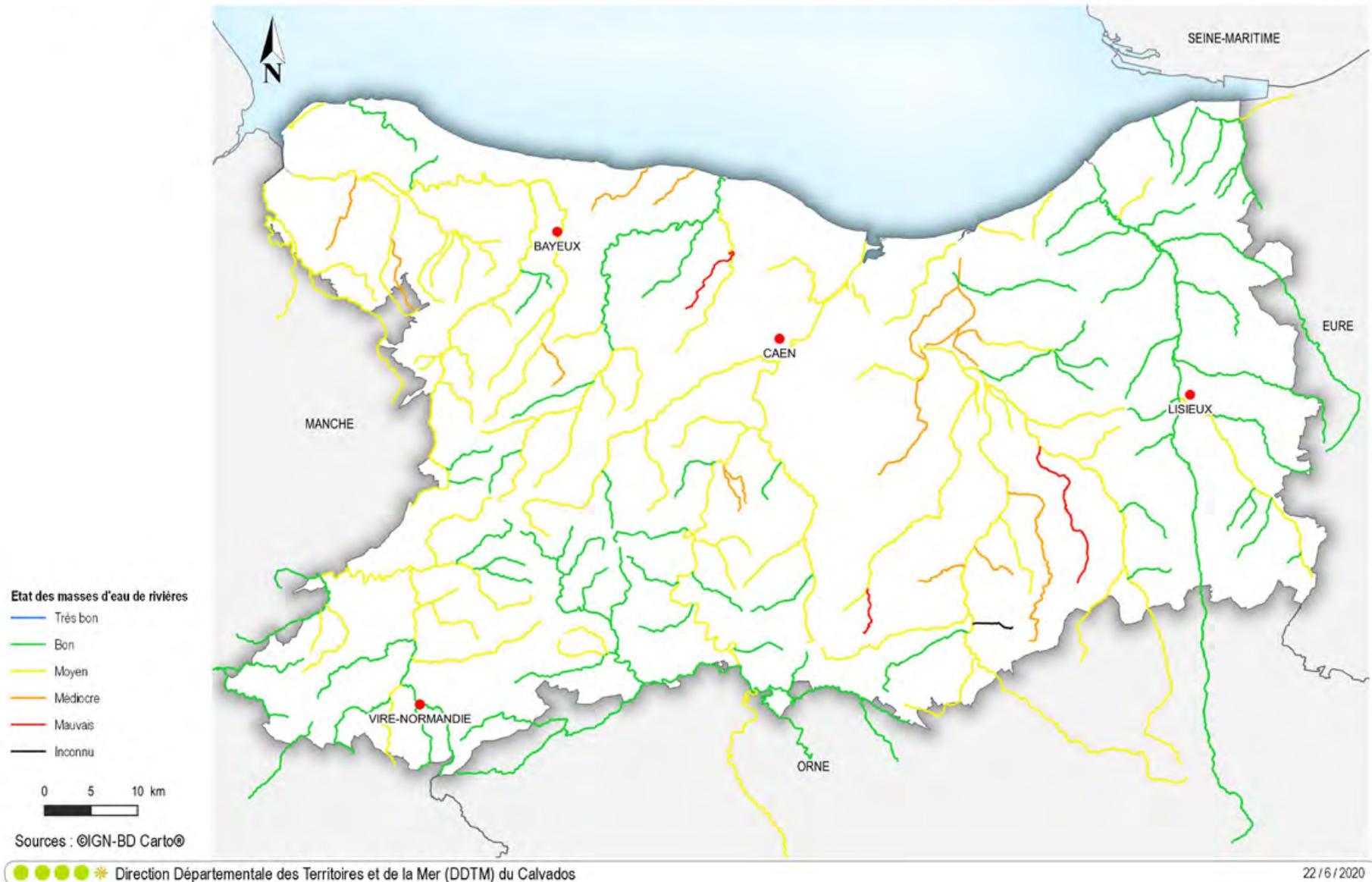
Syndicats de rivières



L'atteinte du bon état écologique



Etat écologique des masses d'eau de rivières au 1er janvier 2019



Obstacles à la continuité écologique



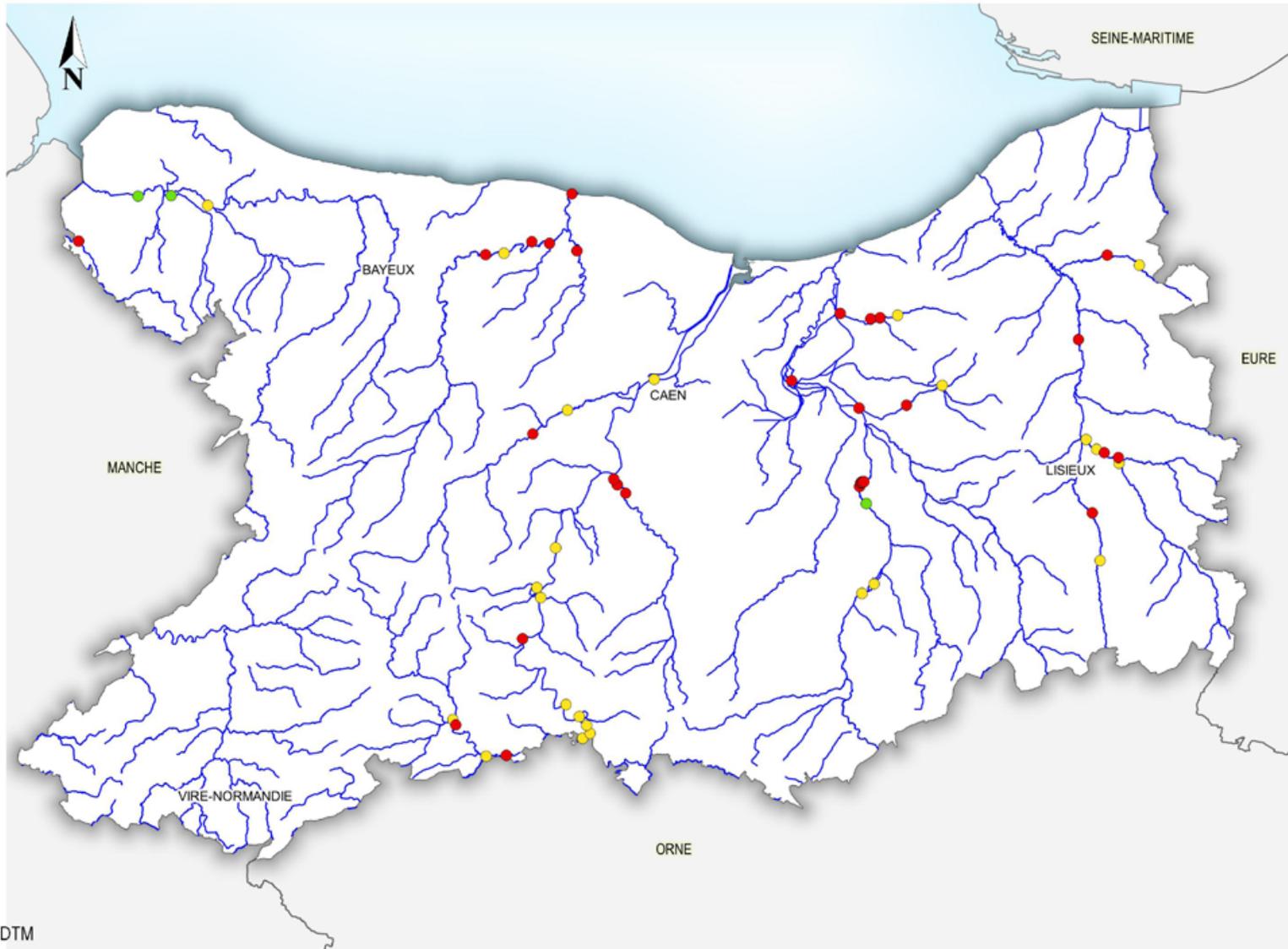
Avancement des travaux de rétablissement de la continuité écologique

193 obstacles à mettre aux normes sur des cours classés en liste 2 au titre du L 214-17 du code de l'environnement : 71 ont déjà été mis aux normes.

82 ouvrages identifiés au titre du plan anguille : 20 ont déjà été mis aux normes.

Afin de structurer l'action de l'Etat et de ces partenaires une liste des ouvrages prioritaire a été élaborée conjointement avec l'ensemble des acteurs qui pourraient faire l'objet d'un traitement particulier d'ici 2022.

Ce sont donc 50 ouvrages qui ont été considérés comme prioritaires au regard de l'ensemble des enjeux et 24 ouvrages de priorité secondaire.



Avancement des travaux sur ouvrages prioritaires

- Initié
- Non engagé
- Terminé

Sources : ©IGN-BD Carto® - DDTM

● ● ● * Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

22/6/2020

Le domaine public fluvial (DPF)

4 cours d'eau domaniaux dans le Calvados	Suivi du transfert	Repreneurs
L'Orne Aval de Caen à Ranville (10 km)	Transfert du DPF par arrêté préfectoral et convention du 26 août 2015	Ports normands associés (PNA)
La Touques du Breuil-en-Auge au Pont des Belges entre Deauville et Trouville (30,7 km)	Étude délimitation et travaux réalisés en 2015 et 2016. Transfert du DPF le 6 décembre 2017	Syndicat mixte du bassin versant de la Touques (SMBVT)
La Vire (83,6 km dont 2,8 km dans le Calvados et 14,4 km mitoyen Calvados-Manche)	Transfert effectué en 2009	Syndicat de la Vire et du Saint-Lois (SVSL)
La Dives de Méry-Corbon à Cabourg (30,4 km)	Étude de la délimitation du DPF réalisée en 2015. Identification d'un repreneur non aboutie.	

Source : DDTM

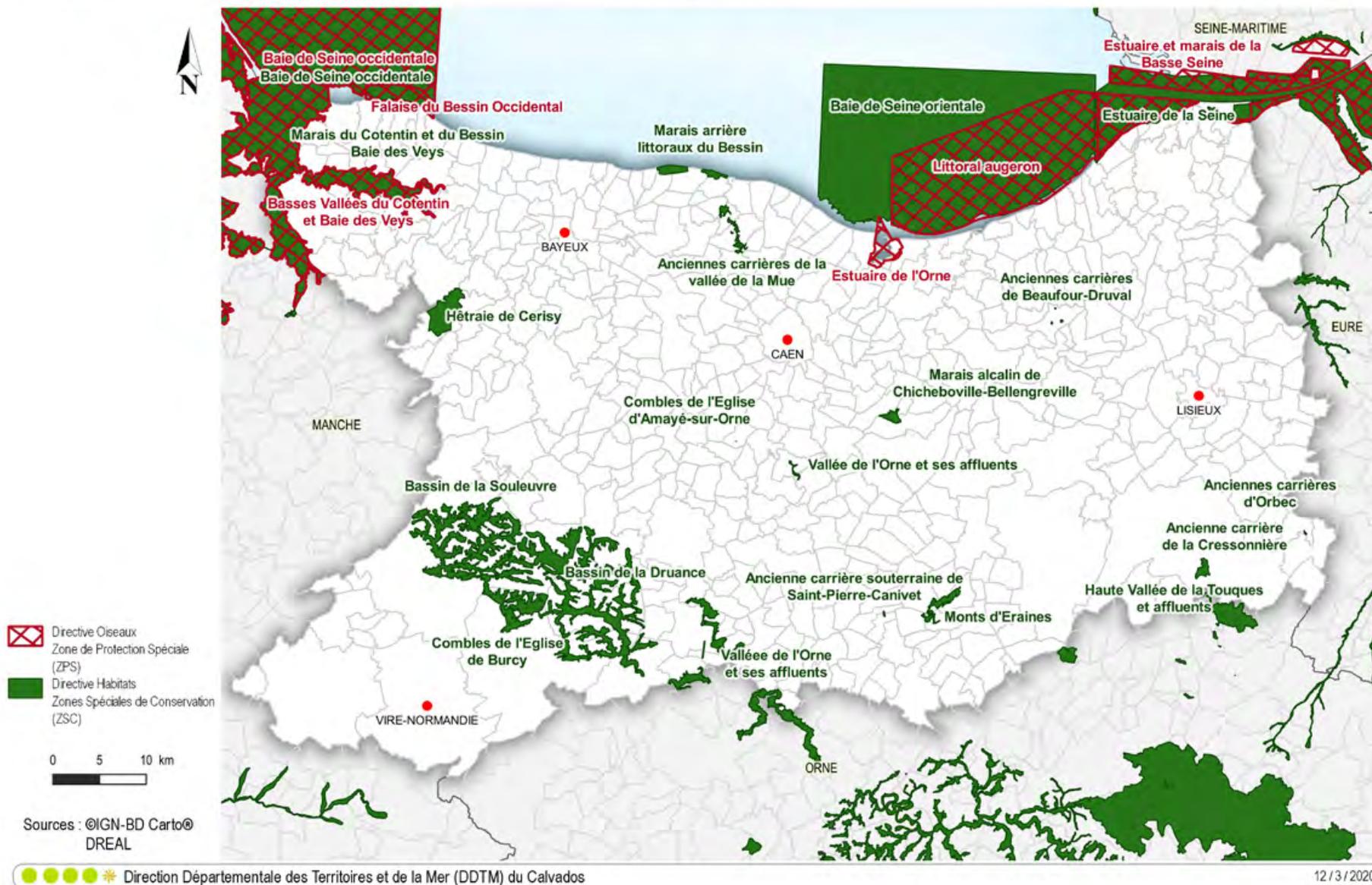
Les sites Natura 2000

	Directive Oiseaux	Directive Habitats
25 sites	6 Zones de protection spéciale (ZPS) (dont 3 majoritairement en mer)	19 Zones spéciales de conservation (ZSC) (dont 3 majoritairement en mer)
Surface sur le territoire du Calvados	5 366 ha	19 252 ha

Opérateurs Natura 2000	Sites présidés par un élu	Contrats Natura 2000	Chartes Natura 2000
8	4	15	9 (engagement 5 ans)



Réseau Natura 2000 - Directives Habitats et Oiseaux



Les zones naturelles et sensibles

	ZNIEFF ¹³		Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	Réserves naturelles nationales	Réserve naturelle régionale	ENS	Zones Humides (ZH)		
	De type 1 ¹⁴	De type 2 ¹⁵					ZH	MAEC	Zones de prédisposition à la présence de ZH
Nombre	194 dont 9 en mer	35 dont 3 en mer	7	4	1	41		114	
Surface sur le territoire du Calvados	24 245 ha	88 347 ha	11 411 ha	1 886 ha	20 ha	1 800 ha	39 000 ha soit 7 % du territoire dont 117 ha délimités par arrêté préfectoral	2434,08 ha	Entre 111 000 et 138 700 ha (20 % à 25 % du territoire)

13- ZNIEFF : Zones naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

14- type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique

15- type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes



Zones naturelles et sensibles

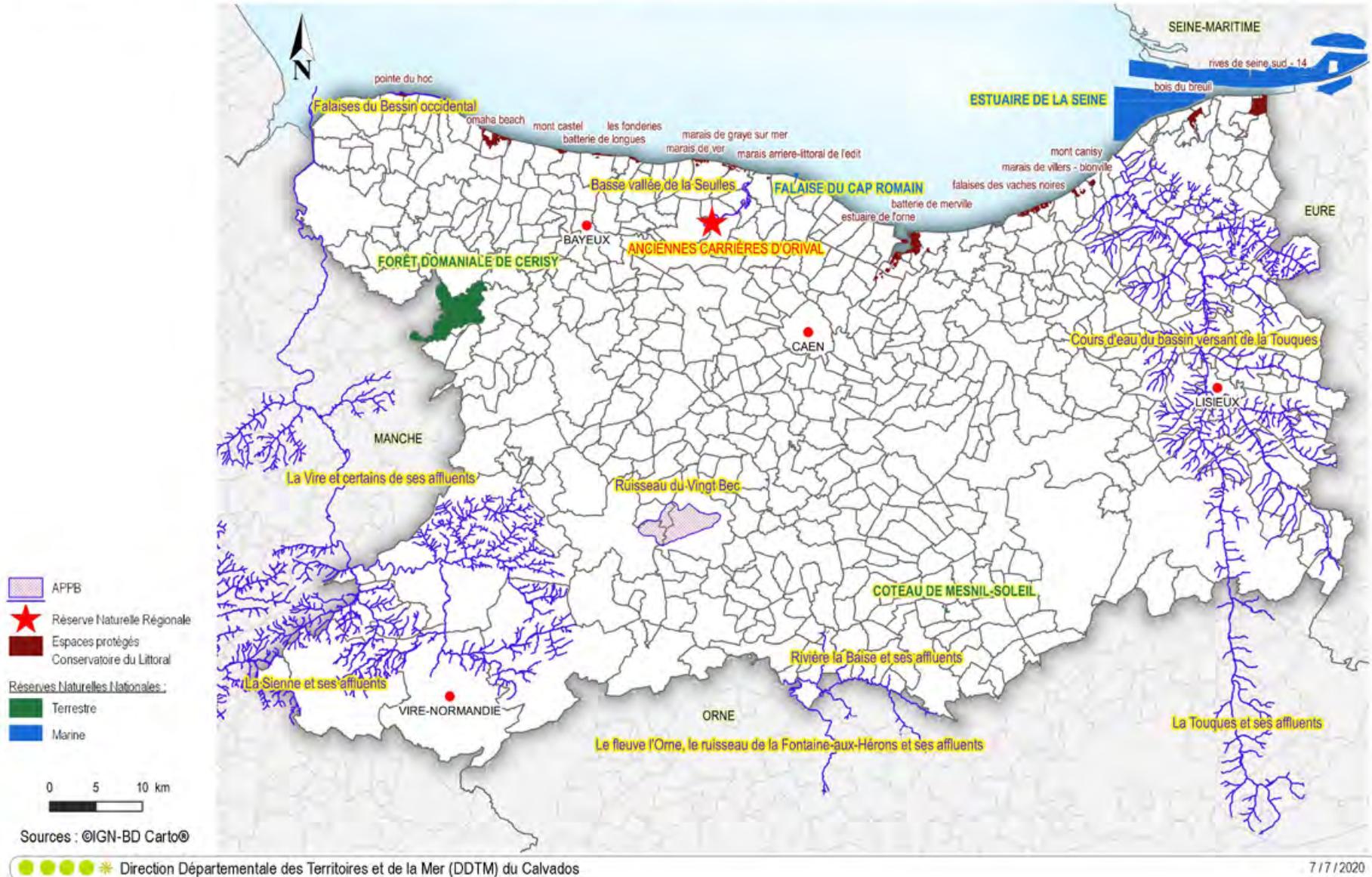


Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

21/8/2020



Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) et réserves naturelles



La forêt

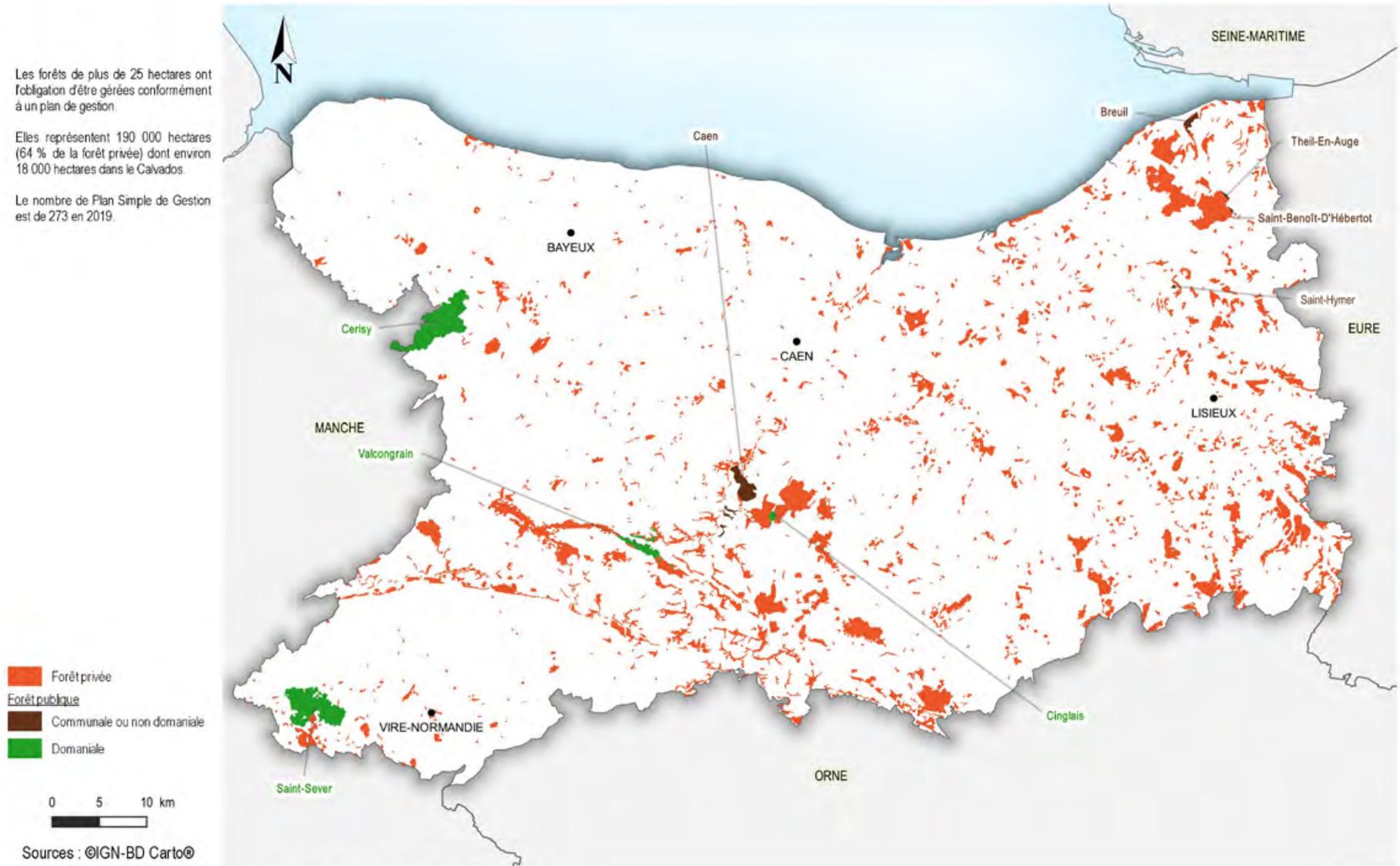


Les forêts

Les forêts de plus de 25 hectares ont l'obligation d'être gérées conformément à un plan de gestion.

Elles représentent 190 000 hectares (64 % de la forêt privée) dont environ 18 000 hectares dans le Calvados.

Le nombre de Plan Simple de Gestion est de 273 en 2019.



- Forêt privée
- Forêt publique Communale ou non domaniale
- Forêt publique Domaniale

0 5 10 km

Sources : ©IGN-BD Carto®

●●●●* Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

23 / 6 / 2020

Surface en forêt	dont forêts privées	dont forêts domaniales	dont forêts communales et assimilées
46 000 ha soit 8 % de la surface du département (moyenne nationale : 29,7 %)	89 % (moyenne nationale : 75 %)	9 %	2 %

Forêt sous gestion de l'office national des forêts (ONF) :

Domaniales	Communales et assimilées
4 198 ha	735 ha

Répartition par essence

Feuillus	Résineux
36 800 ha	9 200 ha

Source : Inventaire Forestier National

La chasse

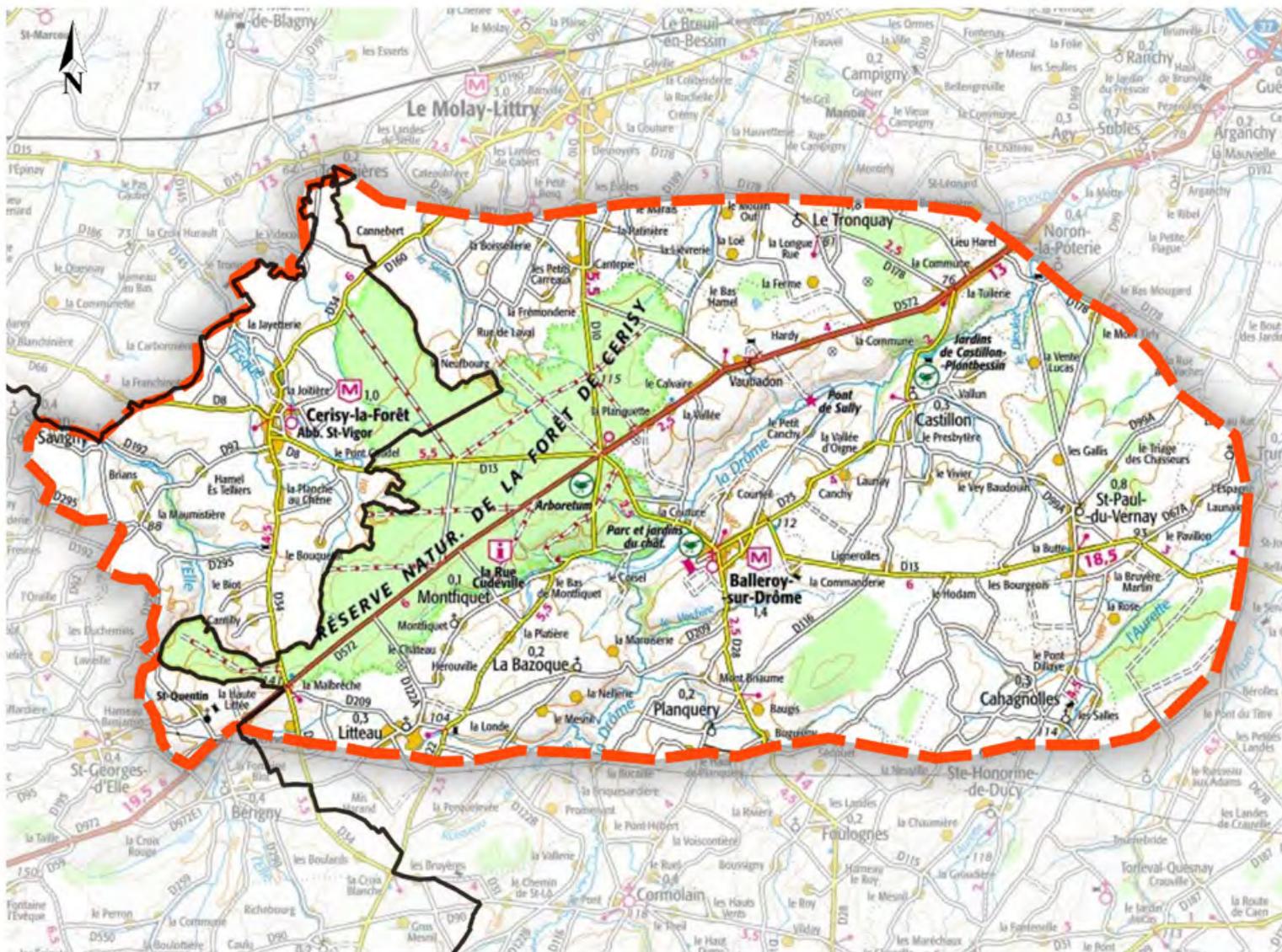
Le Calvados compte environ 14 000 chasseurs dont 12 000 chasseurs de grand gibier.



Unité de Gestion Interdépartementale (UGI) - Calvados / Manche - grands cervidés (cerf élaphe)

Une unité de gestion cynégétique interdépartementale Calvados-Manche Grands Cervidés (UGI) a été instituée en 2018 dans le secteur de la forêt domaniale de Cerisy.

Les modalités de gestion du cerf élaphe dans le périmètre de cette UGI sont communes aux 2 départements.



UGI Calvados / Manche

Limite départementale

0 1 2 km

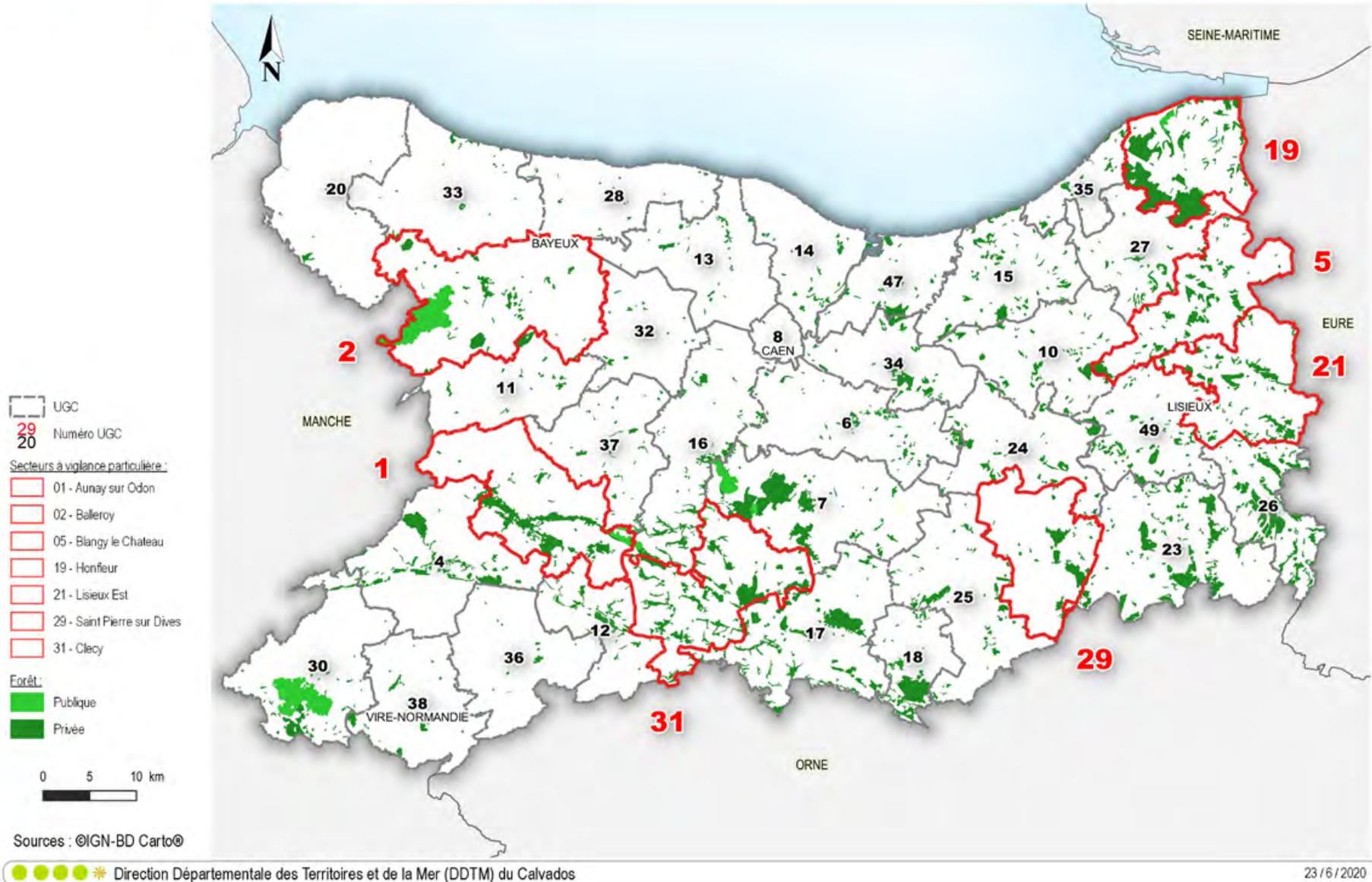
Sources : ©IGN-BD Carto®

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

28/9/2020



Unités de Gestion "Chevreuil"



Saison cynégétique 2019/2020

Chasse		Nombre	Attributions	
Plans de chasse	Grand gibier	Chevreuril	1 751	5 839
		Cerf élaphe	21	97
		Daim	2	7
Plan de gestion : contrat	Grand gibier	Sanglier	102	1 715

Opérations administratives de régulation des espèces	Nombre	Prélèvements
Sanglier	4	19
Gabions		539
Baux de chasse sur le domaine public de l'État	DPF (01/07/2019 au 30/06/2028)	4
	DPM (01/07/2014 au 30/06/2023)	2

Saison cynégétique 2018/2019

Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD)		Prélèvements	Dégâts déclarés en euros
Groupe I	Ragondin	5 020	
	Rats musqués	794	
Groupe II	Fouine (classement jusqu'au 30/06/19)	467	
	Martre (classement jusqu'au 30/06/19)	215	
	Renard	3 012	2 520
	Corbeau freux	4 881	49 274
	Corneille noire	8 600	62 111
	Pie bavarde	2 375	2 701
Groupe III	Lapin de garenne	85	
	Pigeon ramier	578	19 640



Signalements de dégâts agricoles 2018-2019 par Unité de Gestion Cynégétique (UGC)

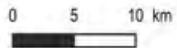
La population de sangliers dans le département est en très nette augmentation depuis la saison cynégétique 2013-2014.

5 365 sangliers ont été prélevés par la chasse au cours de la saison 2019-2020, dont 378 dans le cadre de la chasse anticipée.

Les dégâts agricoles occasionnés par les sangliers sont une véritable problématique depuis la saison 2016-2017 et ont connu encore un niveau record en 2018 (signalement de dégâts x18 par rapport à la saison 2015-2016).

UGC

Nbre de signalements de dégâts agricoles occasionnés par des sangliers :



Sources :

©IGN-BD Carto®

Fédération Départementale des Chasseurs 14



La pêche en rivière

Les périodes d'ouverture et les dispositions spécifiques pour certaines espèces sont fixées dans un arrêté préfectoral permanent réglementant l'exercice de la pêche en eau douce dans le Calvados. Ces dispositions spécifiques.

Le nombre autorisé de captures est le suivant :

Nombre Autorisé de Captures			
Saumon atlantique	La Touques	Saumons de printemps	2
		Castillons	8
	La Vire	Saumons de printemps	10
		Castillons	60
Le nombre de captures de saumons atlantique par pêcheur est fixé à 2 au maximum pour la période de pêche dont au plus un saumon de printemps (67 cm et plus)			
Truites (par pêcheur et par jour)		6	
Ombre commun (par pêcheur et par jour)		1	
Brochet et sandre en 2 ^è catégorie (par pêcheur et par jour)		3 dont 2 brochets au maximum	

Évolution du nombre de poissons migrateurs sur la Touques, l'Orne et la Vire :

Comptage sur la Touques	Saumon atlantique	Truite de mer
2019	35	4 174
2018	16	5 982
2017	22	4 175
Moyenne 2012-2016	46	5 853

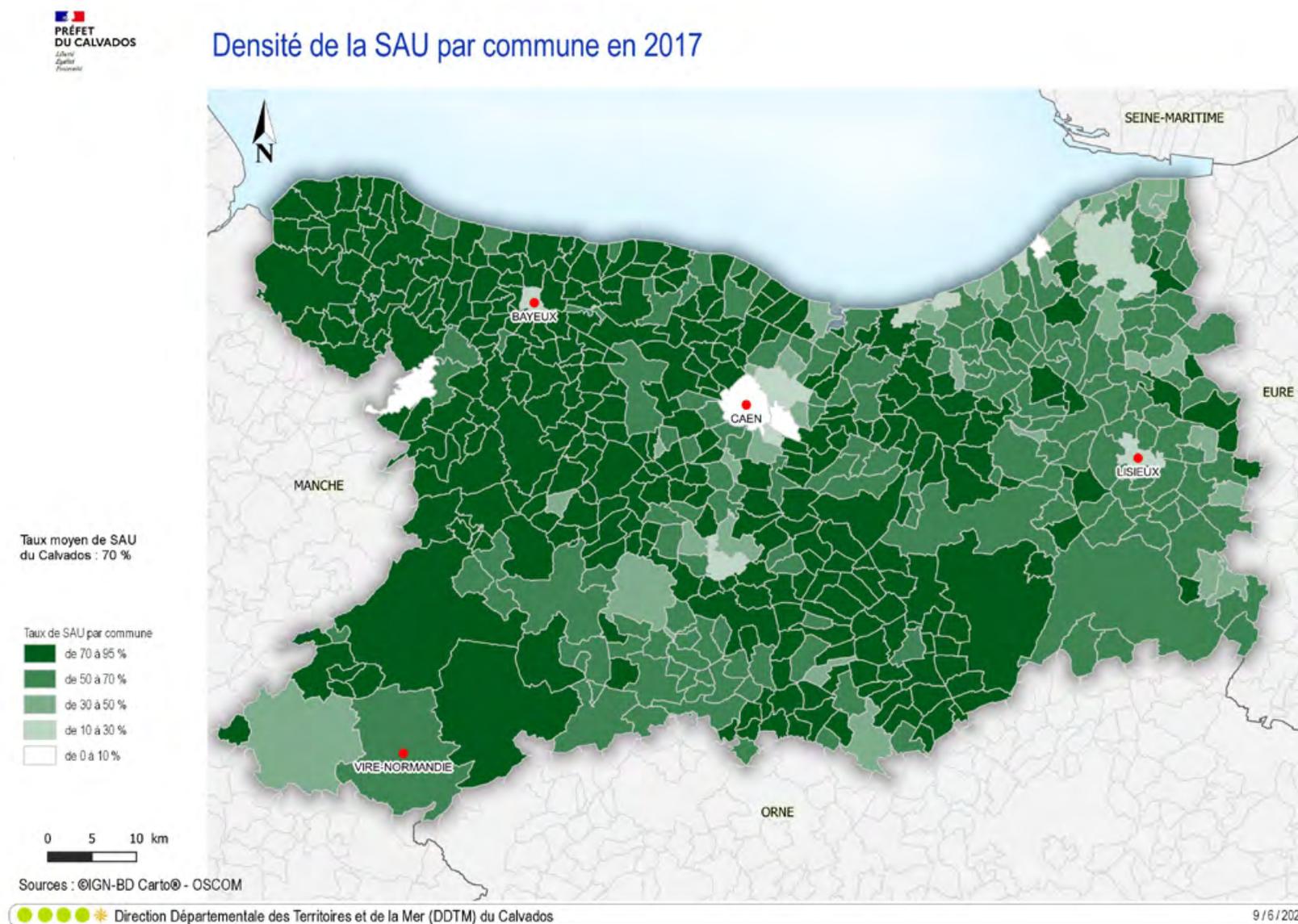
Comptage sur l'Orne	Saumon atlantique	Truite de mer	Aloses	Lamproies
2019	303	464	54	55
2018	336	532	52	294
2017	329	656	722	59
Moyenne 2011-2016	435	960	97	780

Comptage sur la Vire	Saumon atlantique	Truite de mer	Aloses	Lamproies
2019	558	67	1 537	0
2018	186	57	2 941	1
2017	162	36	5 117	78
Moyenne 2011-2016	471	101	5 087	177

L'agriculture

Source : Service Agricole - DDTM

L'agriculture dans le Calvados



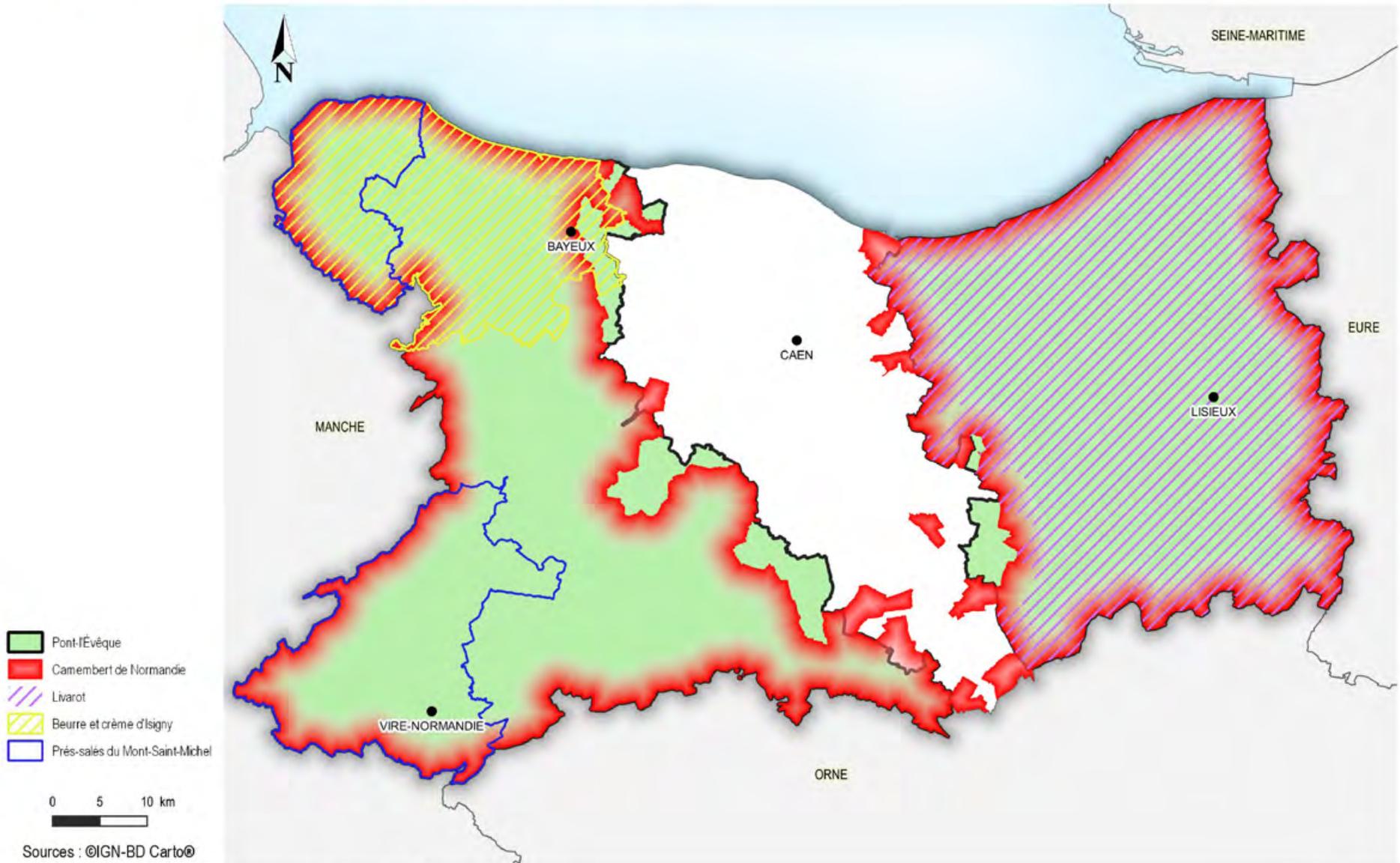
12 830
actifs en 2010

- 8 030 chefs d'exploitation et coexploitants
- 2 390 autres actifs familiaux
- 2 410 salariés permanents non familiaux

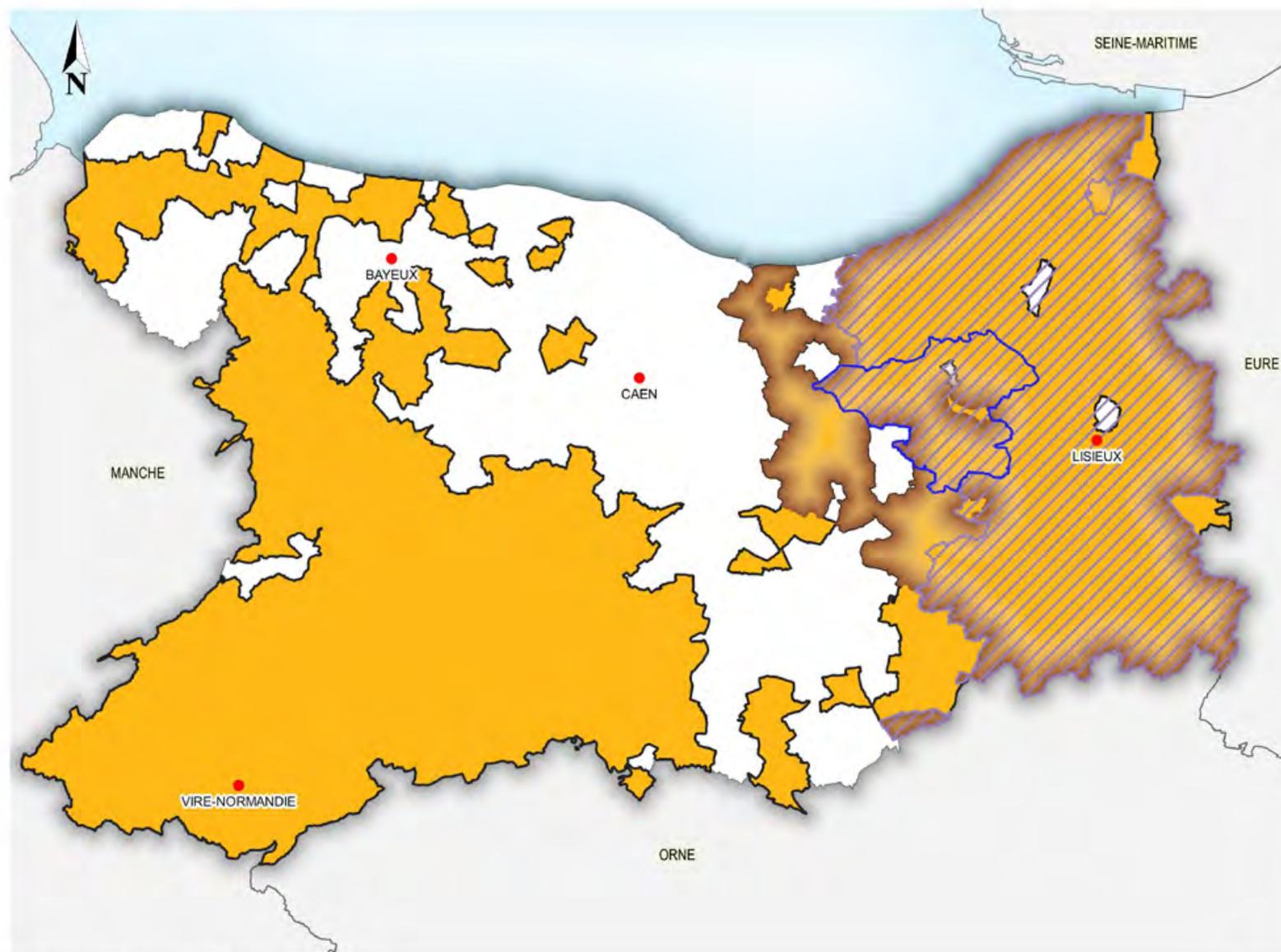
Source :
Agreste - RA¹⁶ 2010 - MAA



AOC fromages, beurre et crème, viande



AOC boissons alcoolisées



- Calvados
- Pommeau de Normandie
- Calvados Pays d'Auge
- Pays d'Auge
- Pays d'Auge Cambremer

0 5 10 km

Sources : ©IGN-BD Carto©


 Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

18/8/2020

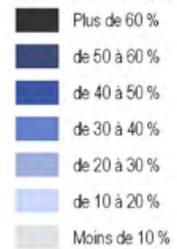


Taux d'éleveurs en 2019 par commune

Le taux d'éleveurs est calculé par rapport aux exploitants du Calvados.

Taux moyen d'éleveurs pour le Calvados : 27 %

Taux d'éleveurs en 2019

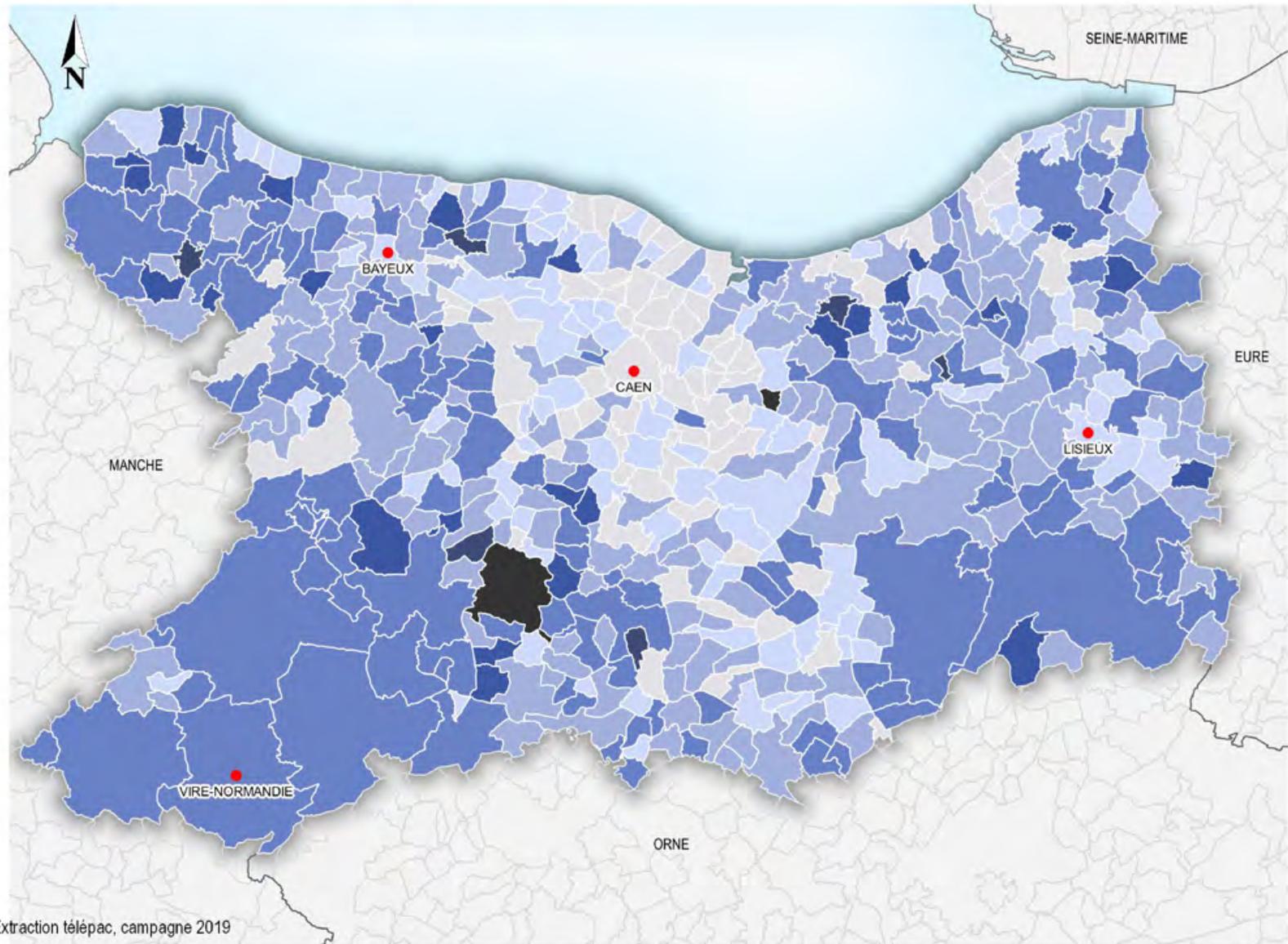


0 5 10 km

Sources : ©IGN-BD Carto® - Extraction télépac, campagne 2019

●●●●●* Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

27/8/2020

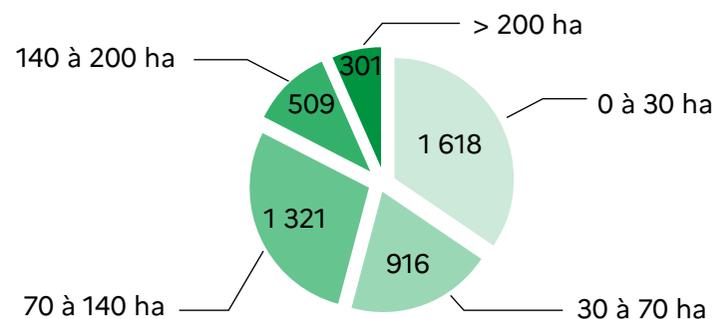


L'évolution de l'assolement télédéclaré des principales catégories de culture

Surfaces admissibles (ha)	Surface 2015	Surface 2016	Surface 2017	Surface 2018	Surface 2019
Arboriculture et viticulture	2 366	2 521	2 610	2 688	2 750
Céréales	150 081	148 618	144 974	144 638	147 842
Cultures de fibres	6 797	7 549	8 166	8 595	10 490
dont lin fibres	6 716	7 468	8 069	8 556	10 477
Divers	176	195	171	178	204
Fourrages	855	684	758	732	859
dont betterave fourragère	583	560	595	608	694
Jachères	1 850	1 638	1 604	1 624	1 567
Légumes et fruits	9 806	9 661	11 795	11 980	10 268
dont betterave non fourragère/Bette	8 097	7 896	10 016	10 234	8 562
Légumineuses	11	0	18	11	43
Légumineuses fourragères	3 292	3 709	5 376	3 161	3 507
Oléagineux	21 128	21 923	22 131	23 376	21 415
dont lin non textile	19	36	58	52	65
Plantes ornementales, à parfum, aromatiques et médicinales	44	130	32	5	5
Prairies ou pâturages permanents	131 768	131 029	130 380	137 335	140 162
Protéagineux	7 831	8 180	8 471	5 461	4 078
Surfaces herbacées temporaires de 5 ans ou moins	22 084	21 659	20 771	16 432	12 977
Total Résultat	358 089	357 496	357 256	356 217	356 166

Source : RPG¹⁷-ASP¹⁸

Nombre d'exploitations télédéclarantes du Calvados par classe de SAU en 2019



Source : RPG 2019-ASP

17- RPG : Registre parcellaire graphique
18- ASP : Agence de Services et de Paiement



Taux de céréales en 2019 par commune

Le taux de céréales est calculé par rapport aux cultures télédéclarées dans le Calvados.

Taux moyen de céréales du Calvados : 42%

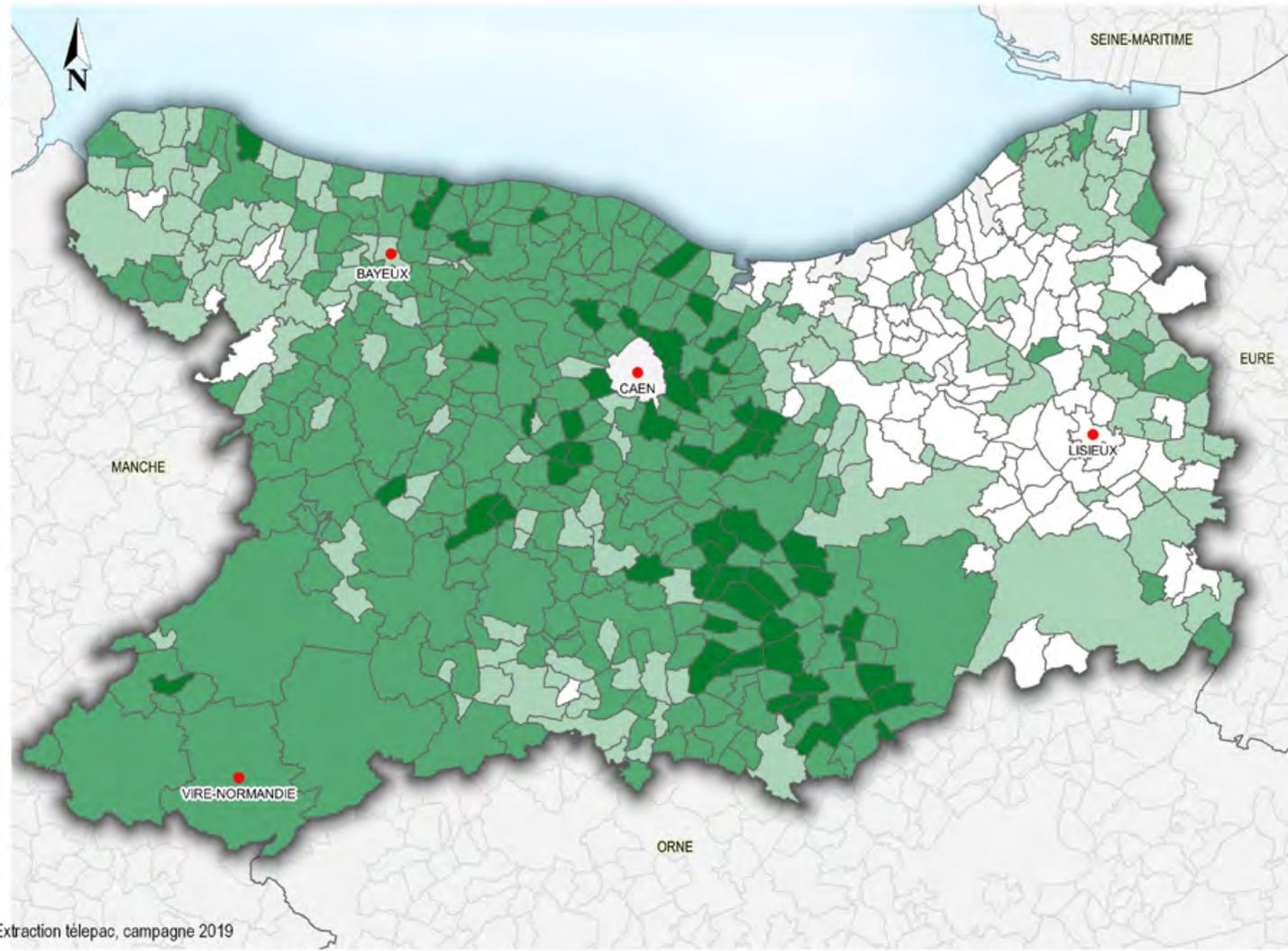
Taux de céréales en 2019



Sources : ©IGN-BD Carto® - Extraction télépac, campagne 2019

●●●●●* Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

18 / 8 / 2020



Chiffres PAC ¹⁹	2015	2016	2017	2018	2019
Nb d'exploitations agricoles télédéclarantes du Calvados	5 065	4 928	4 815	4 717	4 665
Surfaces télédéclarées (ha)	362 184	361 879	361 010	359 213	359 417

Source : RPG-ASP

19- PAC : Politique agricole commune

Taille moyenne des exploitations par commune en 2019

Entre 2015 et 2019, la taille moyenne des exploitations du Calvados a diminué de 7,9 %.

Taille moyenne des exploitations du Calvados : 78 ha

Taille moyenne des exploitations



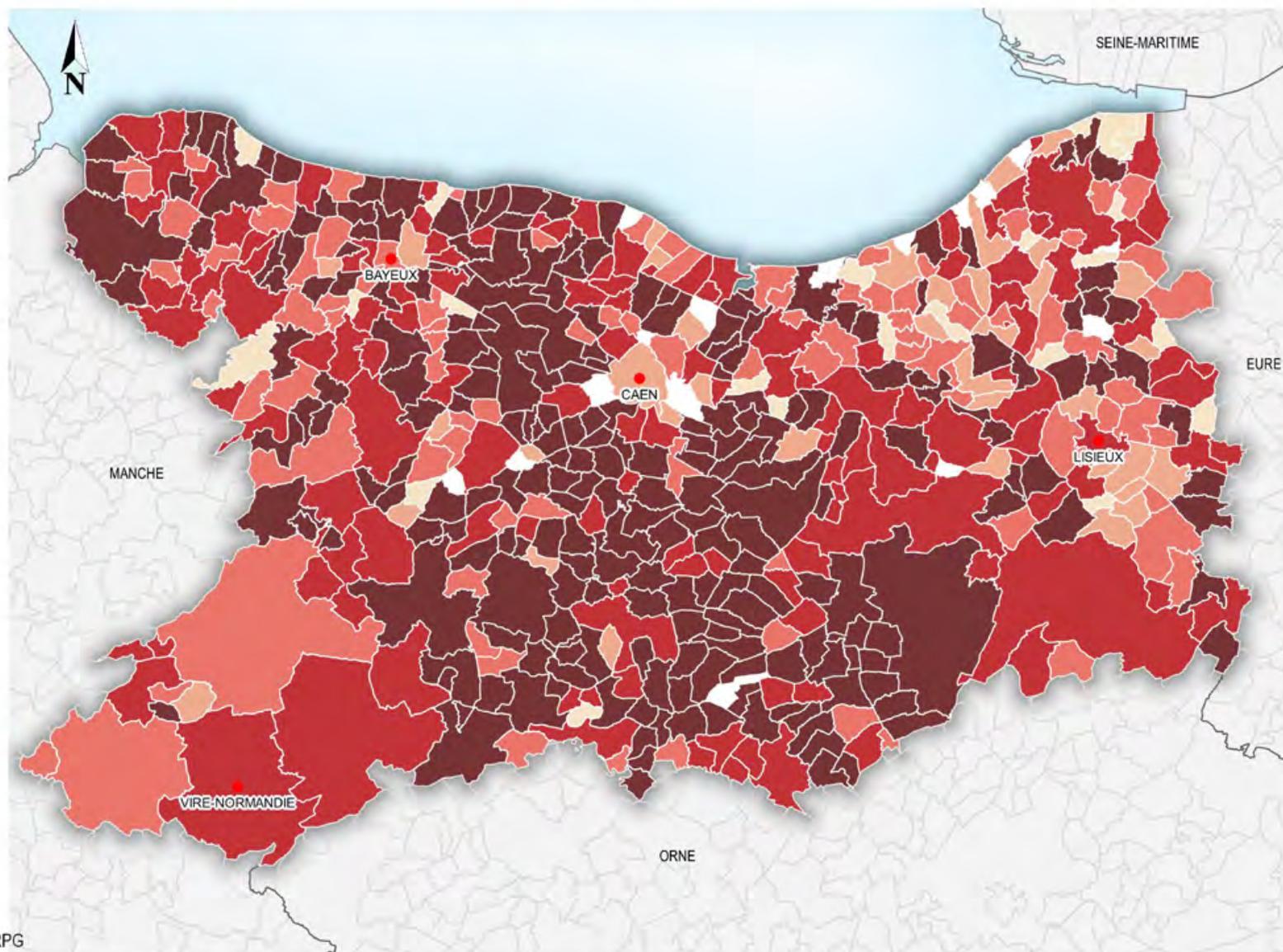
0 5 10 km



Sources : ©IGN-BD Carto® - RPG

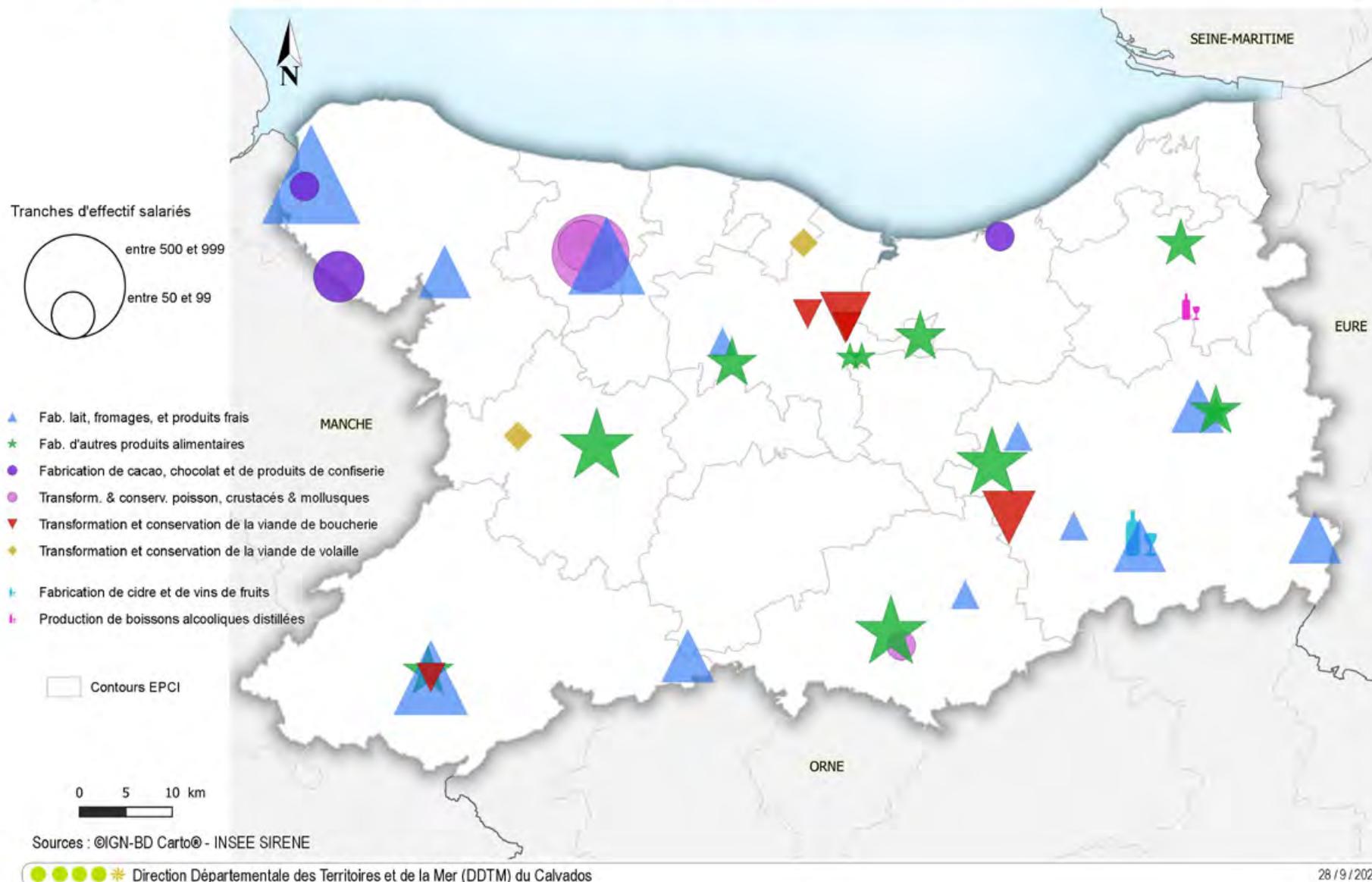
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

27/8/2020





Entreprises agroalimentaires de plus de 20 salariés en 2020



Les exploitations et les surfaces

	Nombre d'exploitations bio	Surfaces certifiées bio (ha)	Surfaces en conversion (ha)
2015	301	13 713	3 953
2016	351	14 828	6 812
2017	401	16 599	7 077
2018	447	19 920	5 132

Source : Agence Bio



Taux d'exploitations BIO par commune en 2018

Le taux d'exploitations BIO est calculé par rapport aux exploitations télédéclarantes du Calvados en 2018.

Taux moyen d'exploitations BIO du Calvados : 9%
Evolution du nombre d'exploitations BIO entre 2015 et 2018 : +43%

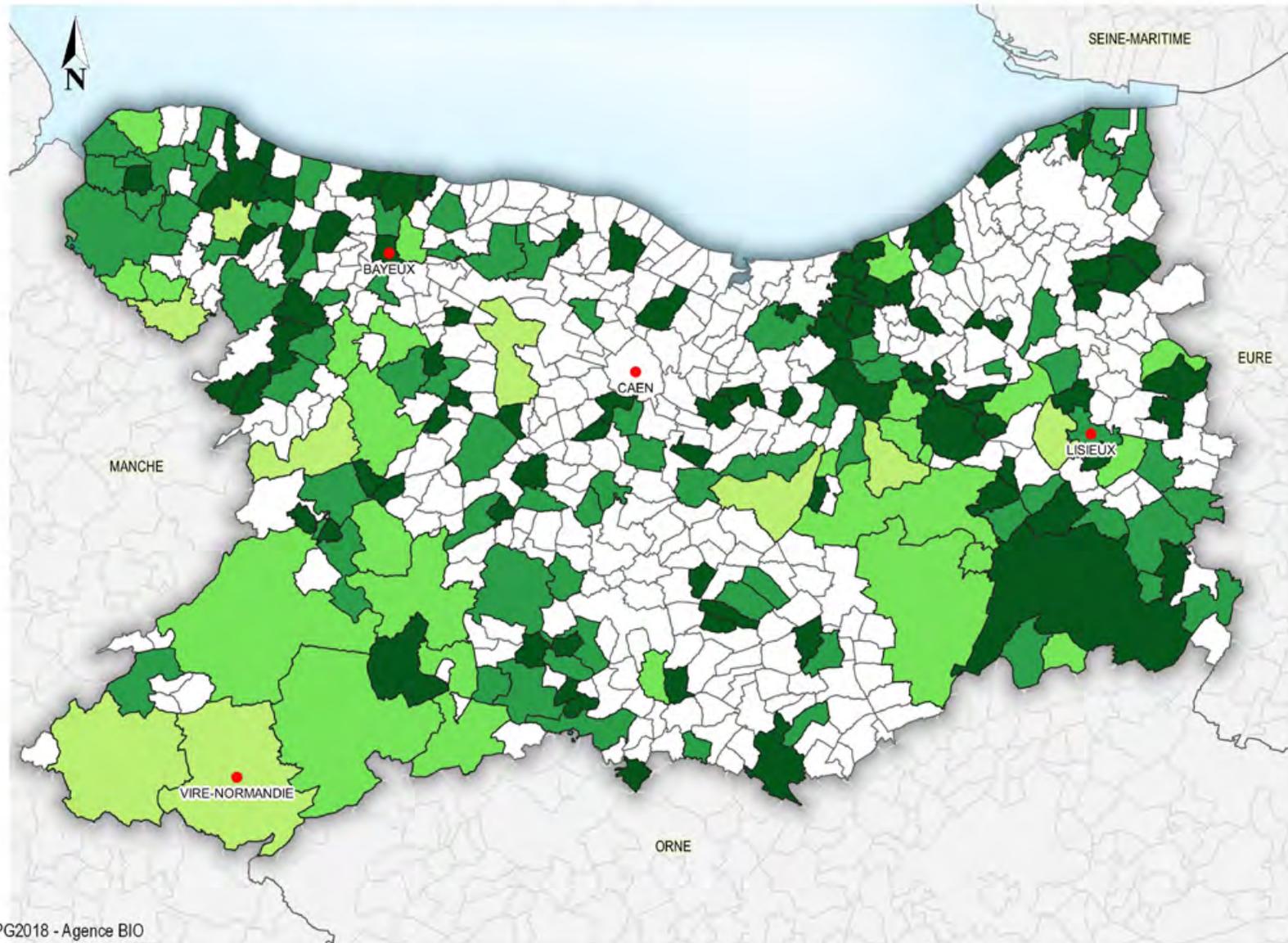
- Taux d'exploitations bio
- 0 à 5%
 - 5 à 10%
 - 10 à 20%
 - plus de 20%

0 5 10 km

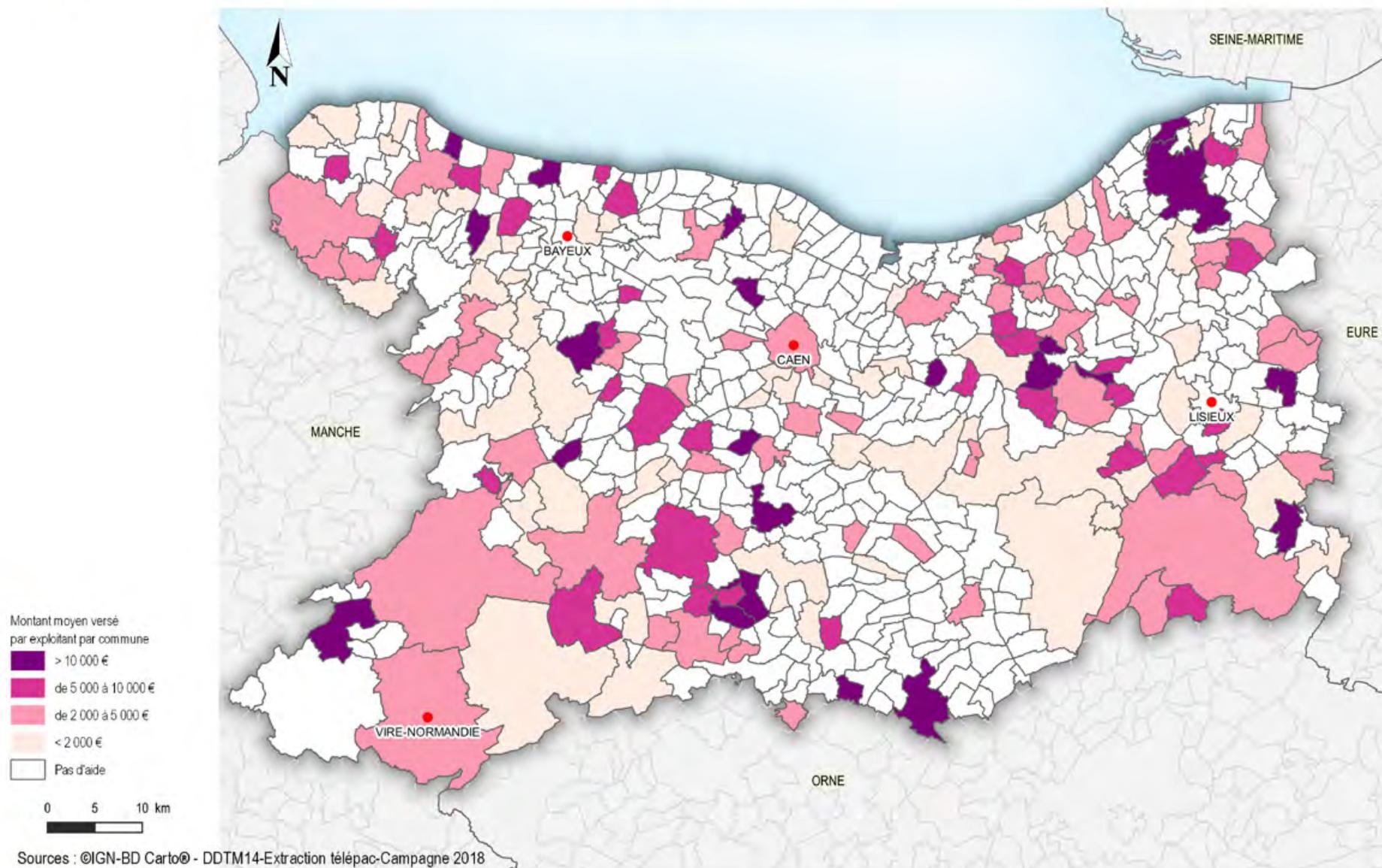
Sources : ©IGN-BD Carto© RPG2018 - Agence BIO

●●●●●* Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

19/8/2020



Répartition des aides moyennes BIO par exploitant



Aides à l'agriculture

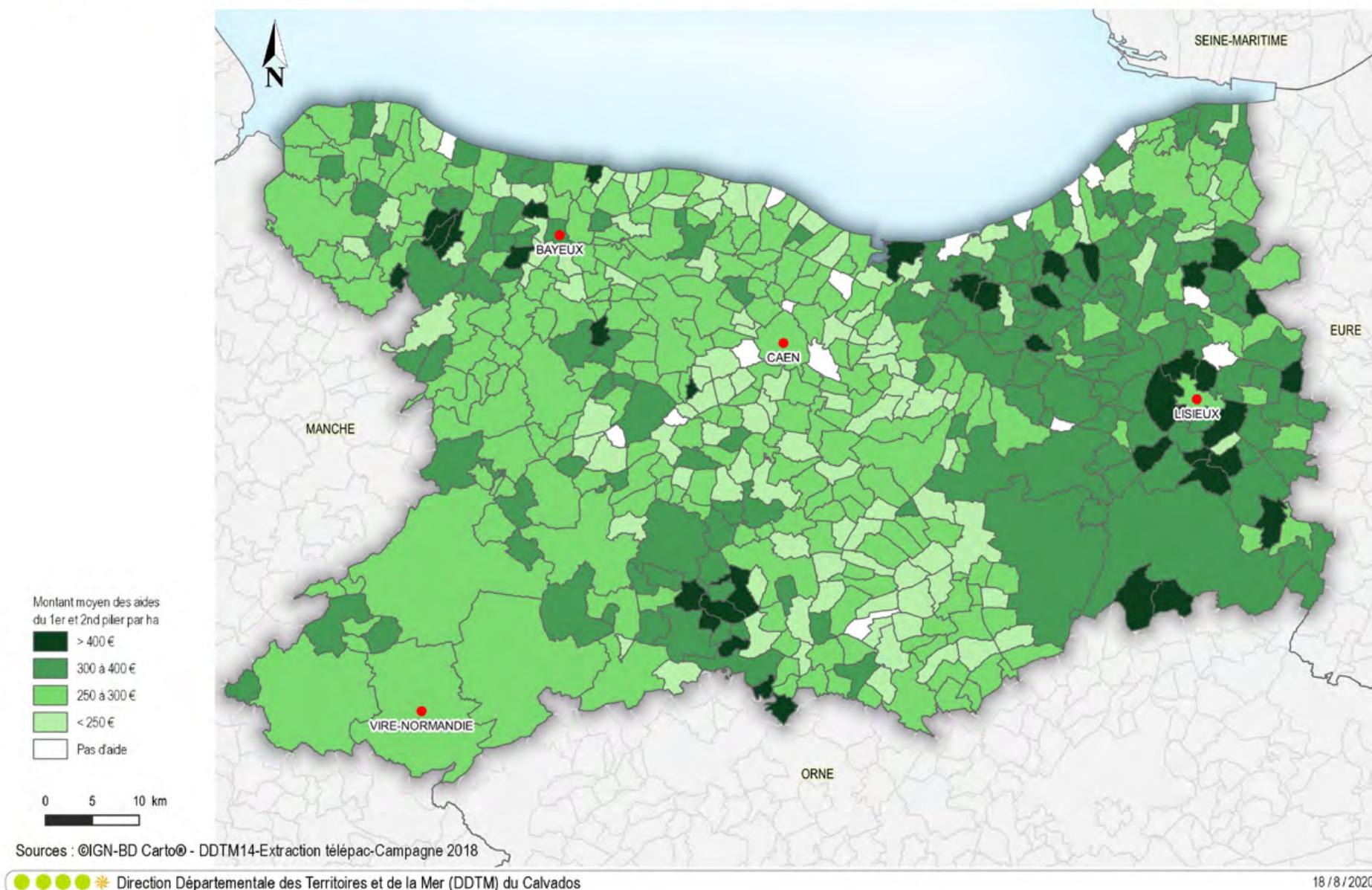
Le 1^{er} pilier de la PAC (aides directes) et le 2nd pilier de la PAC (aides développement rural)

Aides perçues au titre de la PAC (Montant payé en €)	PAC 2015	PAC 2016	PAC 2017	PAC 2018	PAC 2019
Production de légumineuses fourragères	338 056	611 463	877 268	632 943	669 213
Production de soja	644	99	0	0	839
Production de protéagineux	1 460 249	909 500	946 264	934 335	760 642
Production de légumineuses fourragères pour déshydratation	0	627	627	745	0
Production de semences de légumineuses fourragères	4 324	4 809	4 908	5 644	8 850
Production de chanvre	12 719	10 354	8 165	3 321	1 317
Production de houblon	0	0	0	0	167
Production de semences de graminées	869	1 350	630	613	761
Aides découplées - paiement de base	51 726 715	45 313 405	44 537 592	41 680 743	40 605 450
Aides découplées - paiement redistributif	5 159 433	10 279 487	10 199 864	9 807 287	9 591 031
Aides découplées - paiement vert	31 527 723	30 729 890	30 560 498	28 777 890	28 228 720
Aides découplées - paiement en faveur des jeunes agriculteurs	639 574	689 677	751 144	1 226 310	1 331 020
Aides ovines	239 261	227 687	186 475	197 832	199 781
Aides caprines	18 063	16 392	17 379	16 954	18 107
Aides aux bovins allaitants	7 545 591	7 633 984	7 832 420	7 501 760	7 579 651
Aides aux bovins laitiers	2 634 960	2 551 684	2 599 648	2 478 679	2 432 528
Aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio	1 933	2 145	1 042	2 964	9 321
Total 1^{er} pilier	101 310 115	98 982 552	98 523 925	93 304 289	91 329 205
Assurance récolte	1 694 495	1 585 982	1 727 168	1 647 625	1 706 012
Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Base (règlement de développement rural RDR3)	2 464 398	3 796 893	4 074 966	4 136 394	7 368 140
Agriculture biologique	2 001 948	2 564 460	3 228 288	3 615 548	4 172 760
Mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEC)	2 365 359	3 399 816	3 902 219	4 111 392	4 084 577

Source : RPG-ASP

Les paiements 2019 ne sont pas achevés.

Répartition des aides moyennes du 1er et 2nd pilier par surface déclarée (ha)



La mer et le littoral

Source : Service Maritime et Littoral - DDTM

Les ports de pêche, de commerce et les transports maritimes



Ports et zonage coquille Saint-Jacques

Cette carte délimite les zones de suivi de la coquille Saint-Jacques en termes de ressource et de suivi sanitaire.



- Baie de Seine (12 Milles Nautiques)
- Limites de zones de pêche à la coquille Saint-Jacques
- Port de débarque avec pesée (Centre logistique de débarque)
- Halle à marée
- Liaison transmanche

0 5 10 km

Sources : ©IGN-SCAN Littoral© DDTM 14

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

11 / 3 / 2020

Activité de pêche

Chiffres 2019

Criées (Port-en-Bessin et Grandcamp-Maisy)	2
Points de débarque	8 (Deauville et Trouville 2 points)
Marins pêche et conchyliculture en gestion	792
Marins au commerce	283
Navires de pêche	234
dont cultures marines	33
dont chalutiers	66
Navires de commerce	30
Total :	264
Permis de pêche à pied (13 zones de production)	50 (+ 6 %)
Autorisations de pose de filets fixes (pêche de loisir sur l'estran)	77 (- 12 %)
Cueillette des salicornes à titre professionnel	
▪ Secteur de la Dives	275 kg
▪ Secteur de l'Orne	2 263 kg
Récolte des vers de vase à titre professionnel	5 698 kg
Tonnage coquilles Saint Jacques enregistré par la criée (Port-en-Bessin et Grandcamp Maisy)	5 015 T
Tonnage poisson débarqué	Port-en-Bessin et Grandcamp : 6 563 T Balances hors CSJ : 2 048 T

Source : Service Maritime et Littoral - DDTM et DIRM MEMN

Prix moyen de la coquille Saint-Jacques : 2,60 €/kg.

En 2019, biomasse de coquille Saint-Jacques : 23 634 T en baie de Seine et 8 873 T hors baie de Seine. Cela constitue une forte baisse par rapport aux chiffres 2018 (63 581 T en baie de Seine et 7 846 T hors baie de Seine), mais reste une année excellente (2018 pouvant alors être qualifiée d'exceptionnelle).

Les ports de commerce et les transports maritimes

Chiffres 2019, les pourcentages (entre parenthèses) sont exprimés par rapport à l'année 2018

	Caen - Ouistreham / PdN ²⁰
Nombre de passagers (Transmanche + croisières)	903 689 Passagers (-2,2%)
Marchandises	3 118 925 Tonnes (-2,18 %)
Escales navires de commerce Port aval + Port amont	1 104 (-1,78 %)
Camions Trans-manche	97 901 (+2,8 %)

Source : PdN – CCI

Gestion administrative

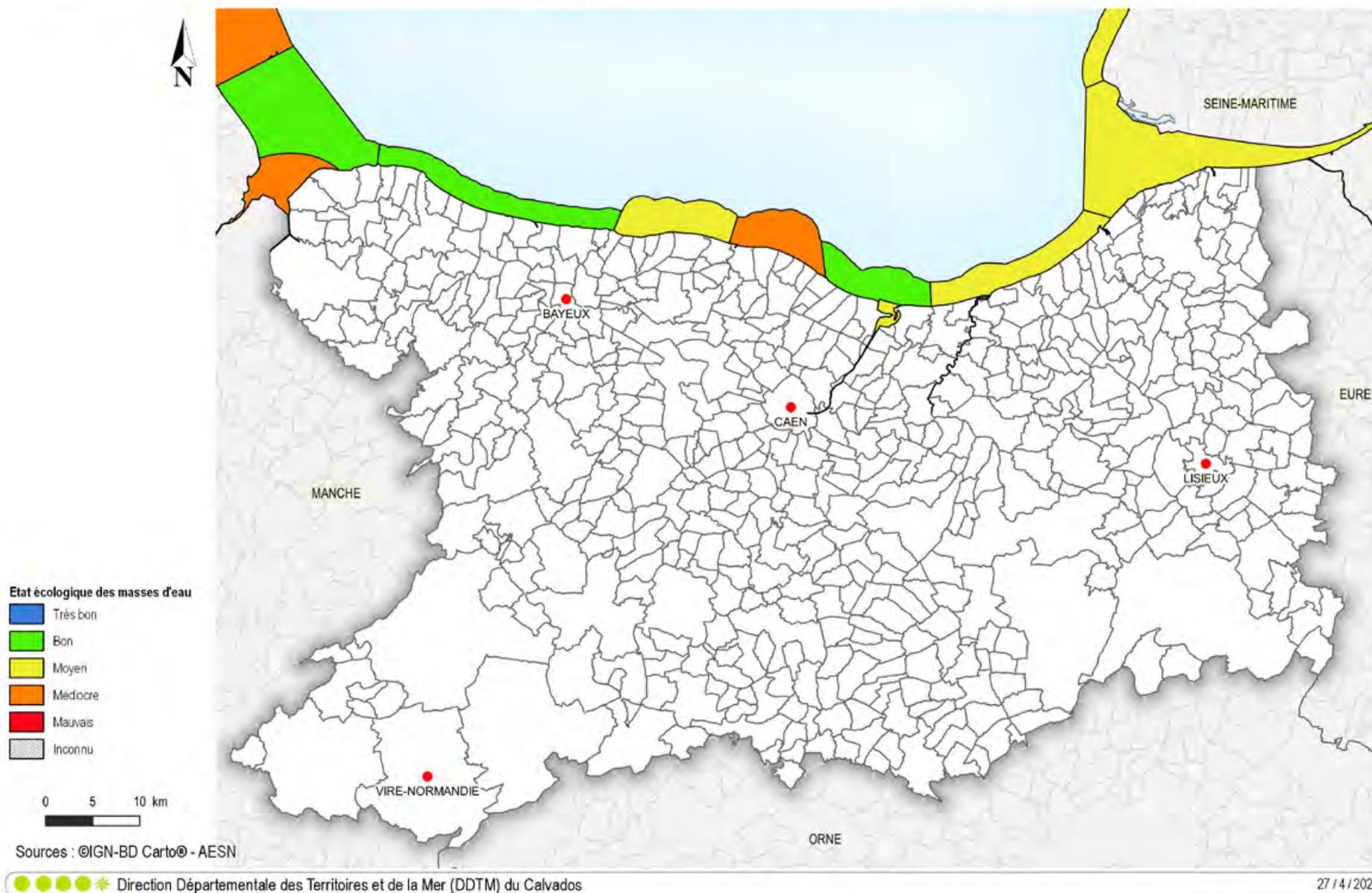
Données 2019

Commissions nautiques	1 commission nautique locale 0 grande commission nautique
Licences de capitaine-pilote	8 renouvellements, 2 délivrances
Conciliations entre marins et armateurs	7 conciliations organisées dont 3 ont abouti à un accord
Décoration de marins	6 dossiers de candidature pour le mérite maritime montés, instruits et envoyés à la DIRM.
Dossier de retrait d'épaves	0
Certificats de capture (dans le cadre de la lutte contre la pêche illégale, non-déclarée et non-réglémentée -INN-)	6 certificats établis pour de l'exportation de produits de la pêche.
Escales militaires	26 escales de bâtiments militaires (13 français, 13 étrangers)

La qualité des masses d'eaux côtières

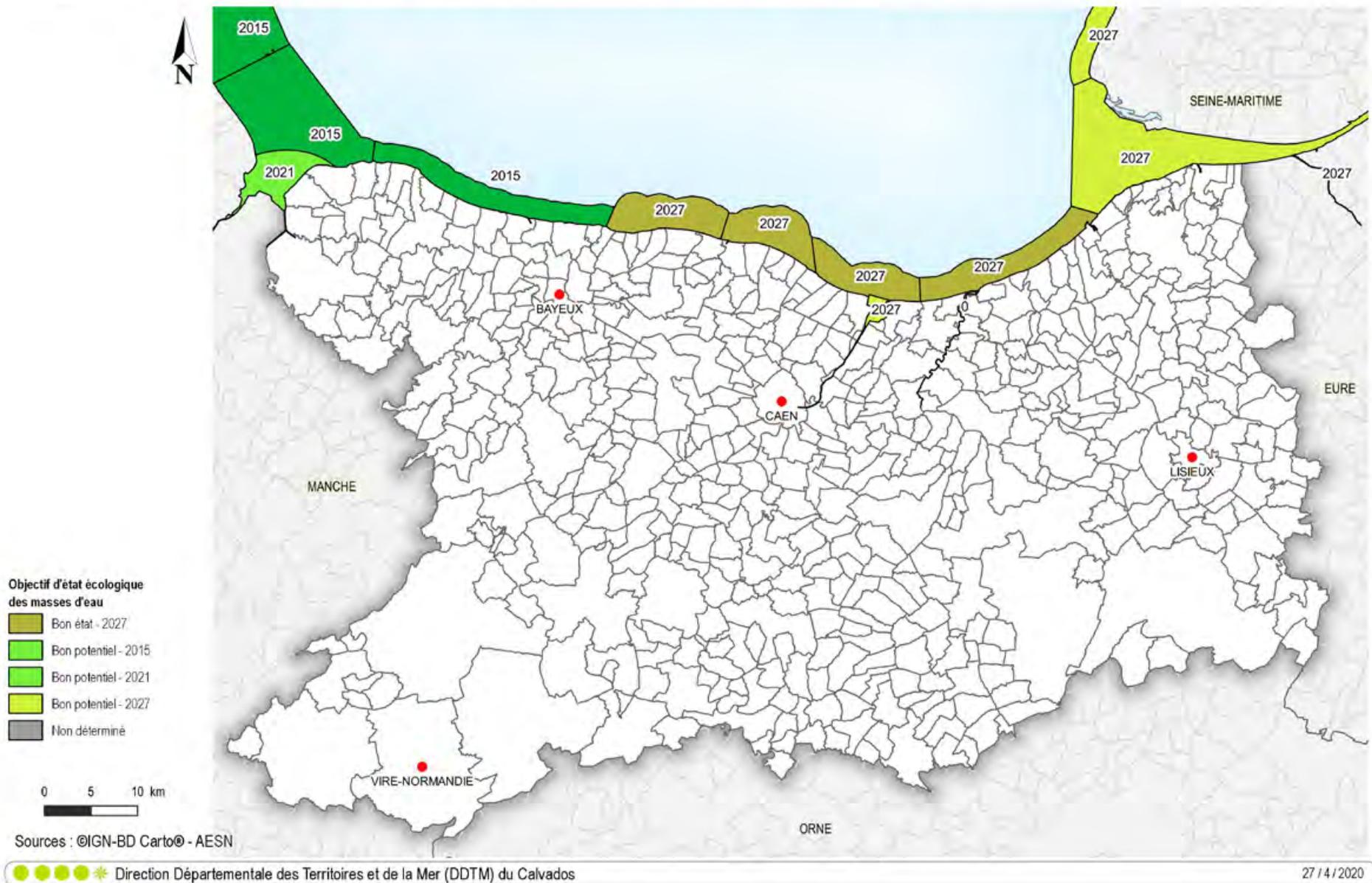


Etat écologique des masses d'eau côtières et de transition au 1er janvier 2019





Objectif d'état écologique des masses d'eau côtières et de transition en 2016



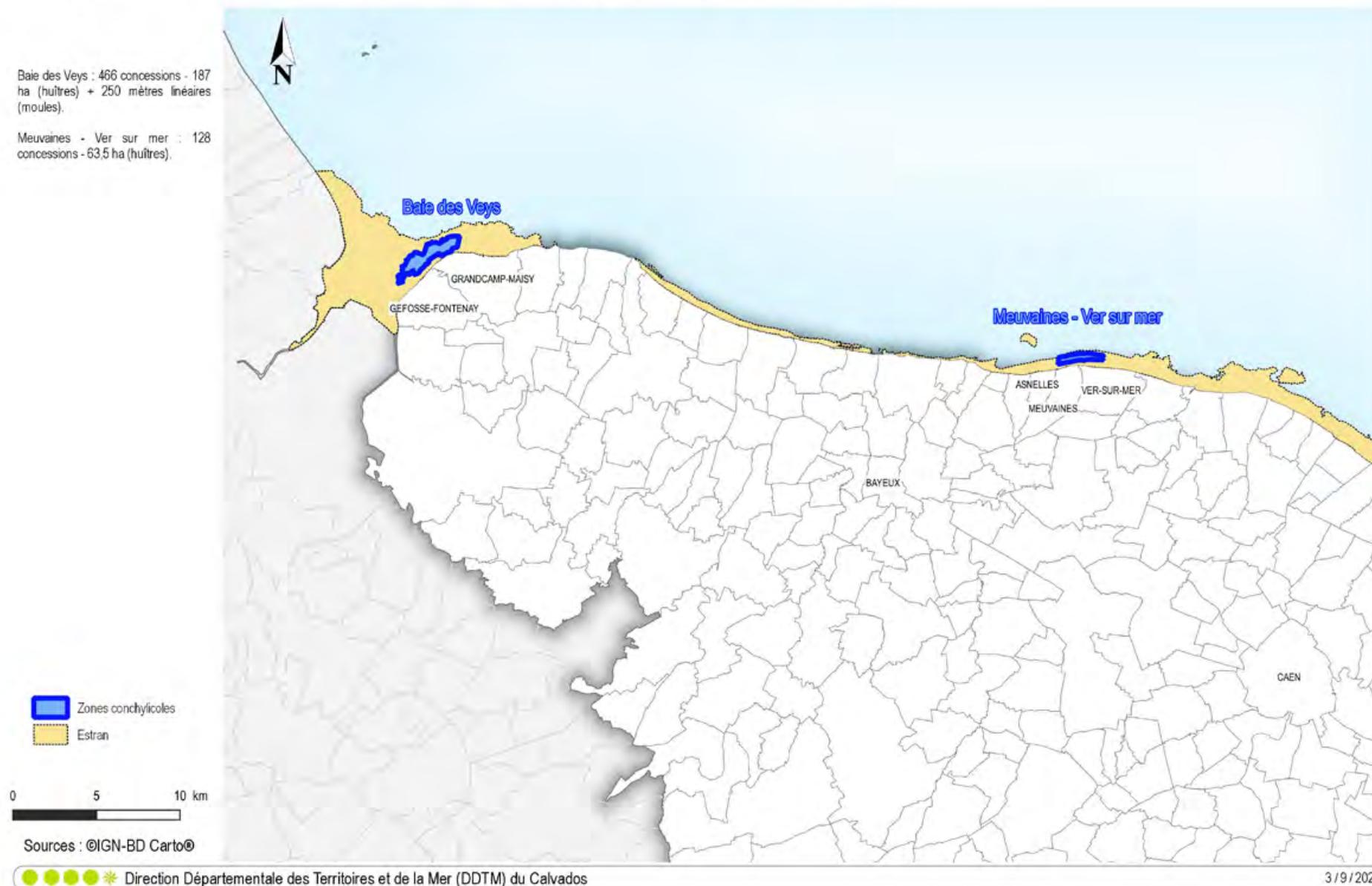
Les cultures marines et zones de production de coquillages



Localisation des deux secteurs d'élevage conchyicole

Baie des Veys : 466 concessions - 187 ha (huîtres) + 250 mètres linéaires (moules).

Meuvaines - Ver sur mer : 128 concessions - 63,5 ha (huîtres).



Nombre d'entreprises de production ostréicole (au 01/01/2019)	72
Nombre d'emplois directs (permanents et saisonniers) (sur 2018-2019)	528
Production ostréicole (période 2017-2018)*	6 067 t
Chiffre d'affaires (sur 2018-2019)	22,3 M€
Domaine public maritime pour les cultures marines	255,5 ha
▪ surface concédée (y compris lotissement d'accueil)	596
▪ nombre de parcs conchylicoles	76
▪ nombre de parcs ostréicoles d'accueil temporaire	6
▪ parcs expérimentaux (programmes de recherche)	60 ares
▪ réserve d'eau piscicole	25 fiches enregistrées
▪ nombre de déclarations de mortalités	(18 pour la Baie des Veys et 7 pour Meuvaines - Ver sur Mer)

* Les chiffres 2018-2019 ne sont pas encore disponibles

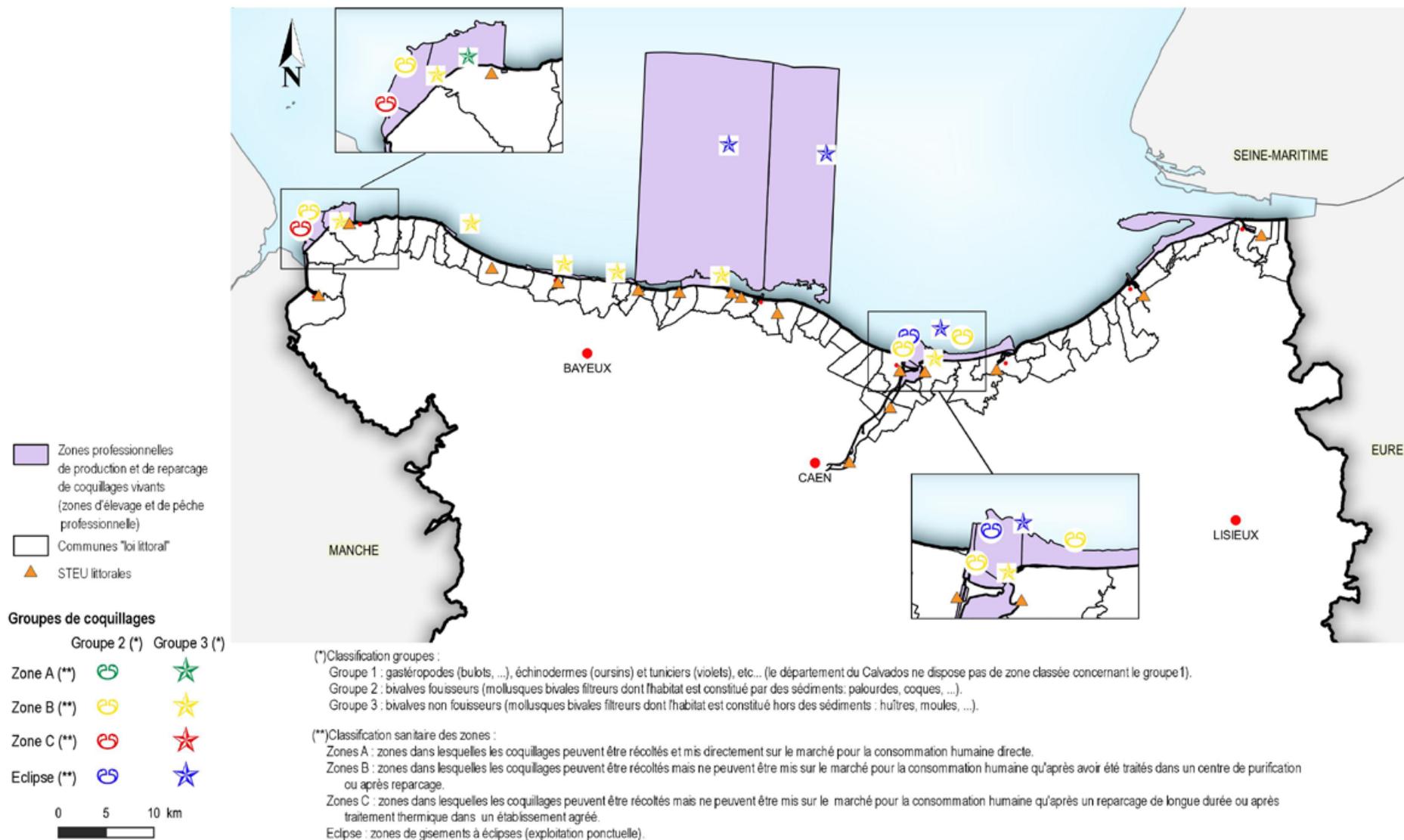
Des activités économiques dépendantes de la qualité de l'eau.

Pêche à pied de coques en 2019 : 418 tonnes

Nombre de pêcheurs à pied professionnels en 2019 : 136

Chiffre d'affaires 2019 : 1 050 000 €

Zones classées de production de coquillages



Sources : ©IGN-BD Carto© - DDTM 14

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

26 / 8 / 2020

Le suivi sanitaire

Zones classées du département : 22 dont deux situées au large et 7 interdites

Nombre de prélèvements en 2019 : 219 dans le cadre du suivi REMI et REPHY, représentant près de 210 analyses sur la bactériologie et sur la recherche de toxines amnésiantes (ASP), paralysantes (PSP) et lipophile (DSP).

Nombre d'alertes sanitaires en 2019 : 13 ayant engendré 45 prélèvements dont 6 ont nécessité des arrêtés de fermeture de zones (5 pour des contaminations microbiologiques, 1 pour présence de toxines lipophiles -DSP-)

Nombre de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) en 2019 ayant pour origine des coquillages élevés dans le Calvados : 0

La plaisance



Les ports de plaisance



Sources : ©IGN-BD Carto®

●●●●●* Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

13/5/2020

Chiffres 2019

Immatriculations, mutations de propriété, exportation de navires, radiation, duplicatas	2 323
Permis plaisance délivrés	1 517 permis délivrés lors de 110 sessions organisées
Manifestations nautiques	129 dont 74 en saison estivale et 12 ayant nécessité des mesures de police particulières
Autorisation d'occupation du domaine public pour les manifestations nautiques	54
Arrêtés réglementant la baignade et la navigation (bande des 300 m) – plans de balisage	7 modifications de plan de balisage sur les 29 plans existants
Agrément randonnées en véhicules nautiques à moteur	2 agréments
Agrément « Bateau école »	15
Autorisations d'enseigner	37

Les contrôles effectués par la DDTM

En 2019	Contrôles	Procès-verbaux	
Pêche	Pêche embarquée	163 navires contrôlés en mer et à la débarque	18 PV
	Filière avale	50 contrôles	3 PV
	Pêche à pied	1 091 personnes contrôlées	37 PV + 45 rappels à la réglementation
	Contrôles croisés	161 contrôles croisés réalisés	50 PV pêche 1 PV sécurité
	Autres	78 avaries VMS (système de surveillance des navires) traitées	
Obligations déclaratives	9 660 obligations déclaratives reçues 1 926 obligations déclaratives corrigées à la demande de France Agrimer. 109 courriers de rappel, avertissements ou mails envers les pêcheurs		
Plaisance	33 contrôles en dehors des opérations sécurité – mer. 2 opérations sécurité – mer ayant généré 39 navires contrôlés en mer et 135 personnes contrôlées sur l'estran		0 PV (ULAM)
Établissements de formation au permis plaisance	15	0 fermeture définitives 0 fermeture temporaires	
Police du permis d'armement	10 000 mouvements/ déclarations sociales pour le compte de l'ENIM		Contrôle systématique
Embarquement stagiaires : Lycée professionnel maritime	55 stagiaires portés sur un rôle d'équipage		1 interdiction d'embarquer
Sécurité des navires / conditions de travail	163	6 (ULAM)	
Établissements de Cultures marines :			
Nombre de missions	21	13 PV	
Nombre de concessions	277	29 mises en demeure	
Qualité des eaux marines et IOTA (hors suivi STEU et Canal)	9	7 conformes 2 non conformes (aires de carénage)	
Occupation du Domaine Public Maritime	11	3 PV	

Les suites données aux contrôles

Nombre de PV reçus en 2019	Code concerné	Suites données
224	CRPM : code rural et de la pêche maritime	<p><u>Suites pénales :</u> Avis au Parquet : 199 dont 17 avec des propositions de suite pénale</p> <p><u>Suites administratives :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 123 procédures de sanctions administratives entamées ■ 64 PV de saisie ■ 3 avertissements ■ 101 décisions d'amendes administratives dont 160 points attribués ■ 2 retraits temporaires de permis mer
50	Code des transports	15 propositions de suites pénales au tribunal maritime
0	CE : code de l'environnement	/
0	CG3P : code général de la propriété des personnes publiques	/

La gestion domaniale et la préservation de l'environnement

Linéaire de digues contre les submersions marines recensé	78 km classés
Nombre d'ouvrages recensés	95 classés
Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) sur l'estran :	58 pérennes + 72 ponctuelles en 2019
AOT en Mer :	55
Concession d'utilisation du domaine en dehors des ports (CUD) :	54
Superposition de gestion ou d'affectation :	6
Autorisations de circulation des engins motorisés :	6 pérennes + 25 ponctuelles en 2019
Nombre de concessions de plages y compris avenants :	19
Manifestations sur les plages en 2018	23
Nombre d'actes délivrés au titre de la police des eaux marines :	4 (2 autorisations 2 déclarations)
Nombre de prélèvements effectués (sédiments, eau, coquillages) :	151

La gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) sur le littoral :

2 demandes de report de délai de dépôt des dossiers de demande de système d'endiguement

L'organisation de la DDTM14

Source : DDTM

L'organisation au 1^{er} janvier 2020

Créée en janvier 2010, la Direction Départementale des Territoires et de mer, direction interministérielle, est chargée du portage de l'ensemble des politiques publiques ayant trait à l'aménagement et au développement durable des territoires, sur le département du Calvados.

Elle met en œuvre dans le département, sous l'autorité du Préfet, les orientations relatives au développement des territoires, tant urbains, ruraux que maritimes.

Son rôle est d'impulser, d'informer, réglementer et contrôler dans des domaines extrêmement

variés : agriculture, aménagement, biodiversité, eau, environnement, forêt, logement et urbanisme, mer et littoral, risques naturels et technologiques, sécurité et éducation routières.

Mobilisant 222 agents (109 femmes et 113 hommes) répartis sur 4 sites, elle agit en interaction avec les collectivités, les professionnels, les acteurs locaux et les usagers pour réduire la vulnérabilité des territoires, contribuer à améliorer le cadre de vie des habitants et veiller à l'aménagement durable, équilibré et cohérent du Calvados. Le taux d'encadrement de la DDTM est de 20 %.

19 cadres d'astreinte pour assurer la permanence des astreintes de direction 24 h /24 h à la DDTM et 5 agents pour assurer la continuité des missions « contrôles des pêches ».

Sites de la DDTM accueillant une autre administration :

- accueil de la circonscription éducation nationale du Rectorat à la DT des Bocages (Vire) et à la DT Pays d'Auge (Lisieux).
- accueil de la partie médecine de prévention de la DDSP à la DT Pays d'Auge.

Les études

6 études finalisées au cours de l'année 2019

- **Les lisières des communes rurales de Caen la Mer ; potentialités et projets ?**

Étude menée en partenariat avec la communauté urbaine de Caen la Mer ; réalisée dans le cadre de travaux tutorés de deux promotions en Master 1 et 2 de géographie de l'université de Caen-Normandie

Retrouver l'ensemble des productions (diagnostics, analyses et propositions) :

www.etudes-normandie.fr/accueil?id=1927

- **Les mobilités douces dans le périurbain comme support de projet de territoire ; la halte ferroviaire de Bretteville-Noray, cataliseur d'un projet à l'échelle de la commune nouvelle**

Étude menée en partenariat avec la commune nouvelle de Thue et Mue ; réalisée par l'école d'architecture de la ville et des territoires Paris-Est
Consulter le cahier rendant compte de l'étude :

www.etudes-normandie.fr/accueil?id=1930

- **Résidence d'architecte à Vire-Normandie « Expérimentons Sainte-Anne » / Action participative pour favoriser l'émergence d'un projet de réhabilitation « éco-quartier »**

Accompagnement d'une résidence de 6 semaines menée à Vire-Normandie par Territoires pionniers|Maison de l'architecture – Normandie

Les animations et productions collectives dont le « lavoir commun » :

www.territoirespionniers.fr/maison-architecture-normandie/Benoit-Ramos-et-

Pierre-Bouvier-a-Vire-Normandie.html
www.youtube.com/watch?v=2IDewk2cHmg
<https://participationsteanne.wixsite.com/ulab>

- **Les coopérations inter-territoriales à l'échelle du périurbain caennais**

Stage de fin d'études de Master 2 s'inscrivant dans le prolongement d'un questionnement qui avait émergé au cours de l'atelier des territoires « mieux vivre ensemble dans le périurbain » en 2017 sur le périurbain caennais. Consulter le rapport du stagiaire et la plaquette de communication produite : www.etudes-normandie.fr/accueil?id=1931

- **Définition d'une stratégie « culture du risque » dans le Calvados**

Étude commandée au CEREMA afin de clarifier le périmètre d'intervention de l'État sur la culture du risque et proposer une stratégie d'intervention pour développer cette mission au sein de la DDTM du Calvados. Le rapport final est disponible via : www.etudes-normandie.fr/accueil?id=1929

- **Diagnostic et approche économique d'un territoire**

Étude méthodologique pour diagnostiquer le contexte économique d'un territoire, y repérer les principaux enjeux et leviers d'action et élaborer une stratégie à même de favoriser l'action de

conseil de la DDTM ; étude menée par le CEREMA ayant permis d'expérimenter en interne des outils d'animation reproductible avec les collectivités. L'ensemble des documents produits sont consultables : www.etudes-normandie.fr/accueil?id=1935

8 études inscrites au plan de charge pour l'année 2020

- **L'aménagement du parc urbain du « domaine de la Fresnaye » à Falaise**

Étude portée conjointement avec la Ville de Falaise et la Communauté de communes du pays de Falaise ; réalisation dans le cadre d'un partenariat avec l'école nationale d'architecture de la ville et des territoires Paris-Est.

- **Résidence d'architecte XXL à Valdallière : « habiter Valdallière »**

Suite à la résidence d'architecte de 6 semaines menée en 2018 sur la commune nouvelle de Valdallière sur le thème du « comment faire commun ensemble ? », la commune a engagé une suite XXL sur un an et demi afin de mettre en œuvre les propositions ayant émergés en juin 2018.

Pour en savoir plus :

<https://habitervaldalliere.wordpress.com/>

- **Atelier local des territoires à Normandie-Cabourg-Pays-d'Auge**

Atelier local mené par la DDTM du Calvados en collaboration avec NCPA et portant sur le thème « la transition écologique comme levier de coopérations territoriales ».

- **Étude sur les espaces interstitiels à l'échelle de Caen-Normandie-Métropole**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de l'atelier des territoires « mieux vivre ensemble dans le périurbain », la DDTM14 en collaboration avec le pôle métropolitain CNM a lancé une étude exploratoire sur les espaces interstitiels des zones bâties.

- **Espaces littoraux et urbanisation**

En collaboration avec l'Université de Caen-Normandie, la DDT-M du Calvados accompagne un atelier tutoré mené avec une promotion de Master 2 en géographie-urbanisme portant sur la question de l'urbanisation de 3 communes du littoral.

- **Prise en compte des risques dans l'urbanisme**

Réalisation d'une expertise sur la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme ; menée avec une stagiaire en Master 2 'géographie-urbanisme' réalisant son stage de fin d'étude au sein de la DDTM.

- ***Comportement des usagers vulnérables en mode actif et passif***
Étude réalisée sous forme d'enquête menée en partenariat avec le CEREMA et un étudiant en stage de fin d'étude.
- ***Potentiel de développement du photovoltaïque sur le Pays de Falaise et de Cingal-Suisse-Normande***
Étude exploratoire réalisée en interne consistant à repérer les sites propices à l'installation de centrale photovoltaïques sur le territoire de deux EPCI.

L'ancrage du réseau territorial

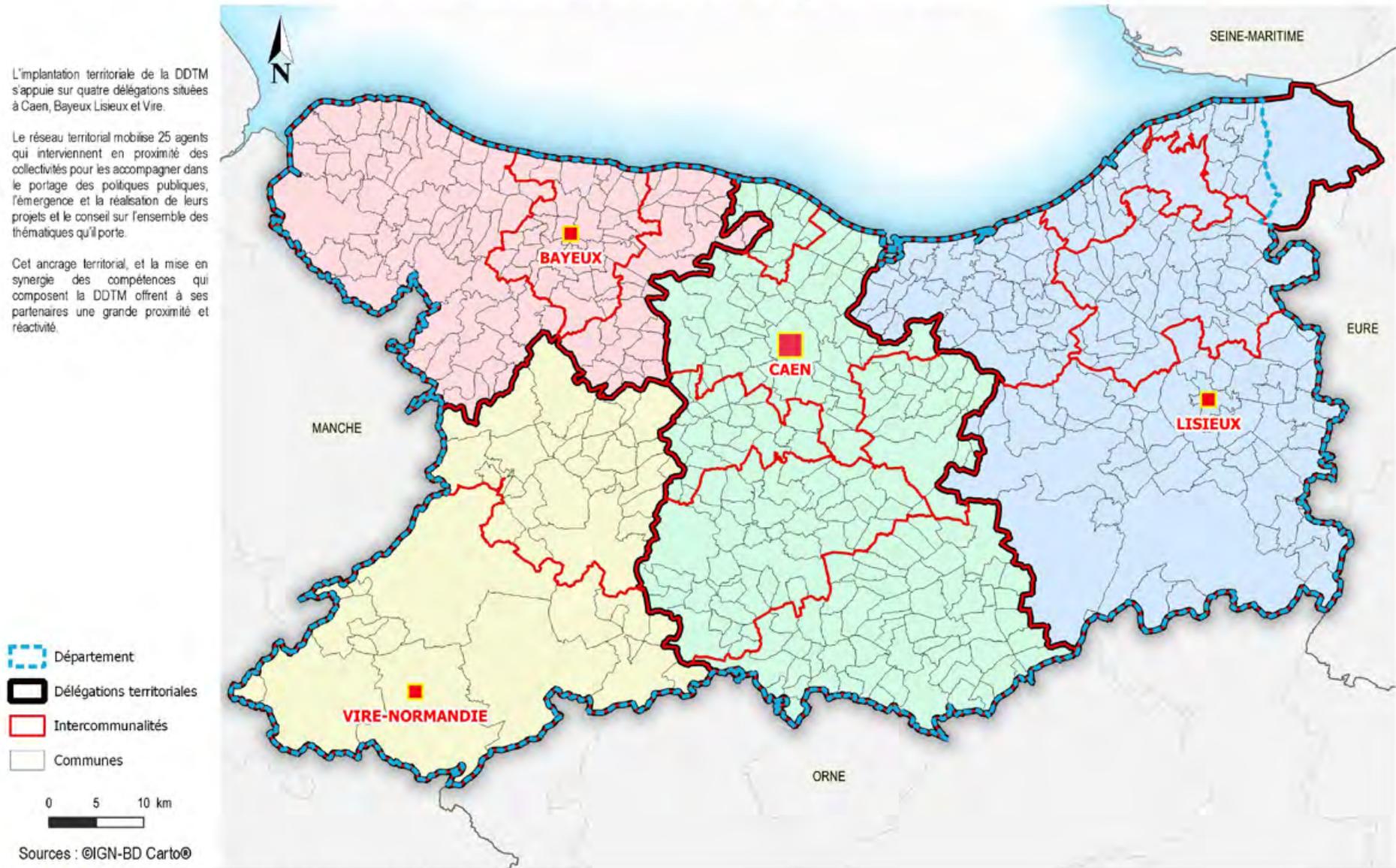


Délégations territoriales de la DDTM au 1er septembre 2020

L'implantation territoriale de la DDTM s'appuie sur quatre délégations situées à Caen, Bayeux Lisieux et Vire.

Le réseau territorial mobilise 25 agents qui interviennent en proximité des collectivités pour les accompagner dans le portage des politiques publiques, l'urgence et la réalisation de leurs projets et le conseil sur l'ensemble des thématiques qu'il porte.

Cet ancrage territorial, et la mise en synergie des compétences qui composent la DDTM offrent à ses partenaires une grande proximité et réactivité.



Sources : ©IGN-BD Carto©

●●●●●* Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

Septembre 2020

L'organigramme de la DDTM14



Direction départementale
des Territoires et de la Mer
du Calvados

Septembre 2020

SERVICE MARITIME ET LITTORAL

LANNUZEL Annie
Cheffe de service
XXXXX Xxxx
Chef. le de service adjoint.e
PARIZOT Marie-Odile
Assistante

Gestion du littoral

DE ROSA Anne-Laure
PERENNEC Sylvie
JOUBERT Nicolas
LE TOLLEC Pascal
MEURDRA Patrice
PARIZOT Marie-Odile
PIEDVACHE Laurent
POTEL Tatiana
VINATIER Sandrine

Réglementation et gens de mer

CARPENTIER Hugo

Gens de mer, armements et plaisance
TORELLI Maxime
MARTIN Nadège
PROUX Sandrine
RODIER Frédéric
VOIVENEL Michèle

Affaires nautiques et contrôles

DUVAL Céline
HENRY Hervé
RIVOIRE Marie-Christine
THOMAS Annie

Unité littorale des Affaires Maritimes

LAUNAY Christophe
AUZENAT Damien
LEBOEUF Vincent
MORIT Yann
SIMON-MAILLAT David
TIHY Eric

Capitainerie du port de Caen-Ouistreham

BAYLE Gilles
Commandant du port
BERTHEZENE Olivier
JAOUEN Delphine

Standard capitainerie

Lieutenants vigie
BOURIENNE Guillaume
BRAIVE Tuai
ERNOULT Nicolas
SANTAROSSA Franck
LEROY Xavier
MARTIN Franck
RAMAUGÉ Anne

SERVICE URBANISME ET RISQUES

SALAMAND Anne-Claire
Cheffe de service
LAFORÉTS Mélanie
Cheffe de service adjointe
LE GALERY Françoise
Assistante

Prévention des risques

BOUJELLAL Lamia
GIGOUT Séverine
LEROY Delphine
LE SAULNIER Véronique
PIRAULT Magali

Urbanisme réglementaire

MARTEL Renaud
BRES Bertrand
HELOU-LECONTE Marie-Annick
GASNIER Françoise
MICHEL Anthony
NGUËSA-KEMBOU Pascal
ROUSSEL Marion
THERRY Isabelle

Application du droit des sols

KERMOAL Bernard
JONVILLE Nathalie
TAMEN Denis
Assistants

Fiscalité

NÈGRE Pierre
BESANGER Franck
GUÉZET Armelle
LE GALLO Christophe
SAVARIE Christine

Instruction et appui aux collectivités

ARCANGELI Romain
Chargé de mission coordination de
l'animation
CRETON Camille
CREUSIER Delphine
GUÉRIN Véronique
HERVIEU Françoise

DIRECTION

MARY Laurent
Directeur départemental

FOURIER Nicolas
Directeur adjoint

RICHARD Florence
Directrice adjointe
Déléguée à la Mer et au Littoral

LECOQ Élodie
Assistante de direction

SEGUENI Nadia
Assistante de prévention

MISSION JURIDIQUE

POISNEL Jean-Luc
Chef de mission
FRETAY Céline
Adjointe
QUÈRE Loïc

PAYSAGISTE CONSEIL

NANI Jean-Christophe

ARCHITECTE CONSEIL

SAGET Sylviane

SERVICE EAU ET BIODIVERSITÉ

GIACOMAZZI Sophie
Cheffe de service
CATHRIN-HAMELIN Quentin
Chef de service adjoint
LORVELLEC Doris
Assistante

Eau

CATHRIN-HAMELIN Quentin
ANTOINE Thierry
HOULETTE Anny-Lory
JAILLET Vincent
LAÏNÉ Pascal
BERNARD Benoit
ROUINVY Philippe

Animation territoriale et coordination

COLIN Paul
VANHEE Roxane

Nature

LE ROLLAND Philippe
HELIE Alain
LONGAVENNE Frédéric
PLARD Patricia
REGNAULT Anne-Catherine
ROCCA Vincent

SERVICE AGRICOLE

FRANÇOIS Patrice
Chef de service

Soutien au développement de l'exploitation

DÉBORDE Isabelle
ALLO Pascal
DELBREIL Lucie
DESVAGES Nelly
FOUQUES Sandrine
LEGRAS Sandrine
OPPORTUNE Karine
PÉGOURIÉ Christophe
VÉFOUR Laurence

Connaissance et suivi de l'exploitant

TRIBOLET Bernadette
BRASSELET Thierry
BRÉZILLON Miguette
BRIÈRE Frédérique
GASTEBLED Nathalie
LEVOIR Karine
VALETTE Isabelle
ZÉBAZE Cécile

Soutien aux productions

LE VILLAIN Sylvie
CHARLES Nathalie
FILMONT Stéphanie
GRENTE Jean-Charles
JOUAN Christophe
POMBAL Géraldine
SÉGUILLON Françoise

SERVICE HABITAT

MARTIN Géraldine
Cheffe de service
BOURHIS Hervé
Chef de service adjoint

ALLAIN Gwenaëlle
Chargée de mission appui administratif et contrôles

Aménagement construction transition énergétique

LEGROS Ysolde
GLADEL Dominique
BRUNY Jean-Marc
COLIBERT David
DECAESTECKER Nadège
GARCIA Norman
GAUTHIER Marc
TILLARD Catherine

Logement social et renouvellement urbain

VILLIERS Chloé
PRIOUZ Morgane
HUET Emmanuelle
LEFÈVRE-CHARRUAULT Sylviane
LECHEVALIER Frédérique
OLIVIER Bénédicte
PROVOST Sandrine

Amélioration de l'habitat privé

VAUCLAIR Fabien
VILLAIN Florian
FLEURY Laurent
LECONTE Edwige
LOUVEL Isabelle
VROMAN Patrick

SERVICE DU SYSTÈME D'INFORMATION, DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET DE L'EXPERTISE TERRITORIALE

VERGNE Franck
Chef de service
OUARRAOU El Houcine
Chef de service adjoint

Mission gestion de crise
MONTERISI-PORET Pierrette
VERGEZ Catherine

Connaissance et expertise

OUARRAOU El Houcine
BOSSUYT Nathalie
BOUIN Sandrine
CORDRAY Florent
COUSIN Cyrille
GENNESSEAUX Grégory
HÉARD Stéphane
MOITEAUX Alain
POIRIER Sabine
RESSENCOURT Stéphanie
THOMASSE Bruno

Sécurité routière

DÉPRET Yannick
ANZEMBERGER Etienne
BUREAU Thierry
LELIMOUSIN Violaine
LEBARON Florence

Éducation routière

ROCHER Samy-Lee
CHARDON Maud
AGISSON Jennifer
SÉGUILLON Claude
Inspecteurs des permis de conduire
BOUDIN Jérôme
GAILLET Michel
GLÉMAS-HAUSKNOST Hélène
GRANER Maud
JACQUELIN Guillaume
MARETTE Sabrina
MARIE Marc
MEURICE Arnaud
NOURY Harmonie
PONTABRY Sébastien
ROBE Mickaël

STRATÉGIE DES MISSIONS ET ANIMATION DU RÉSEAU TERRITORIAL

OUARRAOU El Houcine
MONTERISI-PORET Pierrette

SECRETARIAT GÉNÉRAL

MARIE Nadine
Secrétaire générale

VILLAND Olivier
Conseiller de gestion

Administration générale

HERVIEU Sophie
LEMONNIER Maryse
DOMAIN Francis
FOURMY Guillaume
LOSLIER Jean
MARIE Martine
MARY Emmanuelle
VALEYRE FAUVEL Sarah

Ressources humaines et animation des services

MARIE Nadine
SEGUENI Nadia
Chargée de communication

Ressources humaines
BESNARD Sébastien
LERÉVÉREND Martine
GRATAS Nolwenn
GUILLOTIN Marie-Pierre
PANTHOU Fabienne
RUTKOWSKI Patricia

DÉLÉGATION TERRITORIALE DE BAYEUX

GERVIS Christophe
Responsable de la délégation

Correspondants territoriaux
LEMENU Joannie
LETOURNEUR Valérie
MELLION Sylvie
ROBERT Roger

DÉLÉGATION TERRITORIALE DE CAEN

CHAUVEAU Hélène
Responsable de la délégation
LE CROM Christian
Adjoint

Correspondants territoriaux
CHOUPIN Julien
COLLIN Valéry
DURANDE Olivia
HÉROULT Françoise



DÉLÉGATION TERRITORIALE DE VIRE

LARDILLEUX Sophie
Responsable de la délégation
BUAIS Michel
Assistant

Correspondants territoriaux
BELIN Bruno
LARCHER Frédéric
LE BRONNEC Didier
RESBEUT Didier

DÉLÉGATION TERRITORIALE DE LISIEUX

LABIGNE Denis
Responsable de la délégation
MARMION Isabelle
Adjointe

BRIARD François
TREMBLÉ Benoît
CHAN-STEWART Jean-David
Assistants

Correspondants territoriaux
BAUDRY Romuald
GIGNOUX Sophie
JEAN Philippe
LAMARE Kevin

AUTRES ENTITÉS

DREAL Normandie
Bureau régional de la prévention médicale
DEBIEU Sophie
Assistante de service social

SANCHEZ Lydie
Infirmière de prévention

Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (SIDSIC)

BRUEY Thierry
BAKAYOKO Stevens
DENIS Martin
JEAN Pascal
MARTIN Bruno
POTIN Cédric

Direction Inter-régionale de la Mer - Manche Est - Mer du Nord
Pôle santé des gens de la mer
REMAZAILLES Jean-Marie
Médecin
LEMOINE Valérie
Infirmière
GOUAULT Murielle
Assistante sociale
GORS Karine
Secrétaire de l'assistante sociale

Comité Local d'Action Sociale
ARCANGELI Romain
Président du CLAS

Cette publication est disponible sur le site internet des services de l'État dans le Calvados :

www.calvados.gouv.fr/memento-r1097.html

Les publications complémentaires sur www.calvados.gouv.fr, rubrique Publications/Documentation-Ressources :
[Études](#)

**Direction départementale des Territoires
et de la Mer du Calvados**

10 boulevard du général Vanier
CS 75224 - 14052 Caen cedex 4
Tél. 02.31.43.15.00 ; Fax. 02.31.44.59.87
ddtm@calvados.gouv.fr
www.calvados.gouv.fr

Directeur de publication

Laurent Mary,
directeur départemental de la DDTM du Calvados

Réalisation

DDTM14 / SSICRET / Unité Connaissance et Expertise
ddtm-ssicret-ce@calvados.gouv.fr
Septembre 2020